

La participation citoyenne des groupes

Une avenue pour contrer l'individualisme libéral des dispositifs participatifs publics ?

Par

Sara Youbi

Mémoire déposé à

L'école de service social

En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de Sébastien Savard

Université d'Ottawa

Septembre 2018

Remerciements

Juin 2004, le conseil municipal de la ville d'Ottawa adopte une motion visant à reconnaître *A CITY for All Women Initiative* (CAWI) en tant que partenaire officiel de la ville. CAWI s'est alors vue chargée de mener des recherches sur l'inclusion de la pleine diversité des femmes dans la planification et la prise de décision au niveau local en vue d'identifier les meilleures pratiques au niveau national et international. Une motion subséquente (2005) a demandé au secteur communautaire et de la protection sociale (institutions) de collaborer avec CAWI afin de s'assurer que la mise en œuvre des pratiques et des plans stratégiques soient atteints, faisant de CAWI un acteur central de la participation citoyenne. Le présent projet de recherche se veut un hommage aux centaines de femmes qui œuvrent activement à rendre la ville d'Ottawa plus inclusive et à démocratiser les dispositifs participatifs publics :

« L'intégration systématique des femmes renforce les bases de la démocratie, l'efficacité et la qualité des gouvernements locaux »
(Citation tirée du Panel United Cities and Local Governments of England, 2012)

Je tiens à remercier, du fond du cœur, toutes ces femmes que j'ai eu la chance de rencontrer personnellement dans le cadre de mon stage et dont la voix fait écho dans ce papier, merci de m'avoir permis de redéfinir ma conception de la pratique du service social. Plus important encore, vous m'avez démontré qu'à voix unies, nous avons le pouvoir de changer les structures et les idéologies qu'elles incarnent...

J'aimerais prendre un moment pour également remercier Tammy, Euphrasie et Dominique, de grandes actrices du changement que j'ai eu la chance d'avoir pour superviseurs de stage : merci pour votre dévouement, flexibilité, écoute et tout le temps investi en ma personne.

Par ailleurs, je ne pourrai rendre hommage à ces femmes qui travaillent activement à améliorer leurs collectivités, sans citer la femme de ma vie, ma fourmi, ma mère, Fatiha : merci pour ton énergie toujours positive, ton travail acharné à nous assurer la meilleure qualité de vie possible et ton soutien inconditionnel dans notre cheminement identitaire.

Tout au long de mon parcours académique, j'ai été choyée par la présence de personnes dévouées à faire de mon passage à l'école de service social de l'Université d'Ottawa, une expérience riche en apprentissages et déterminante pour la future professionnelle que je suis : enseignants et soutien administratif, merci d'illuminer nos journées.

Un grand Merci Jacynthe Mayer et Annie Mercier, votre écoute sans borne et votre volonté à toujours inscrire notre expérience professionnelle dans nos aspirations les plus profondes font de vous de réels piliers de l'école de service social.

Sébastien Savard, mon enseignant et directeur de mémoire, tu as été un vrai mentor pour moi, ton sens de l'empathie face aux enjeux personnels vécus en parallèle de la rédaction de ce mémoire, aura été déterminant pour mon succès. Je te remercie pour toutes ces discussions passionnées, ton infaillible confiance en mes capacités et ton inestimable accompagnement.

Ces enjeux personnels n'auraient pu être surmontés sans le dévouement et soutien inconditionnel de mon partenaire, coéquipier et source d'inspiration, Denis John Raymond, ma G.T., ensemble nous sommes si forts, à nous de ne pas oublier que la lune est pleine.

Finalement, ce projet de recherche n'aurait pu voir le jour sans la participation de trois femmes qui ont fait de l'engagement civique, leur quotidien : Chantal, Lisa et Tong. À ce titre, je remercie toutes les personnes qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet de recherche. Pour celles qui ont été recrutées à titre de participantes, c'est au nom de la connaissance que je vous remercie d'avoir accordée, si généreusement, votre voix et temps. J'espère avoir su vous conférer la place qui vous revient de droit. C'est donc avec grande humilité que je vous offre ce travail...

Résumé

Le présent projet de recherche se veut une étude d'un dispositif participatif collectif (la table d'engagement civique), porté par des organismes communautaire, institutions publiques et des citoyens de la ville d'Ottawa vivants en situation de faible revenu. Ainsi, nous questionnons le potentiel d'une action collective à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations. Pour se faire, nous nous sommes intéressés à l'expérience des participants à l'intérieur de ce dispositif.

L'analyse de la nature du dispositif participatif nous a permis de mettre en lumière une structure politisée favorable aux principes d'égalité et de coopération, hautement inclusive, où le consensus, la valorisation du savoir des participants, la recherche de solution pour demeurer dans un rapport positif avec les agents institutionnels et la création d'espaces d'éducation et de formation constituent des principes fondamentaux. L'inscription du Transit Working Group dans une structure plus large, la CET, permettant la mise en commun de ressources significatives entre les différentes agences et organisations, aura permis d'accroître l'autorité et la capacité des participants et par ricochet l'influence décisionnelle détenue par ces derniers.

Les participants de cette action collective perçoivent leur engagement comme étant directement associés à la réduction des inégalités sociales, inscrivant la participation citoyenne des groupes dans une véritable quête de justice sociale. Nos entrevues nous aurons par conséquent permis de confirmer notre hypothèse de départ, à savoir que la participation citoyenne s'inscrivant dans une action collective permet de contrer l'individualisme méthodologique qui marque les dispositifs participatifs publics et de renforcer le pouvoir de l'action communautaire, permettant d'accroître la portée démocratique de la participation. Leur engagement aurait contribué à transformer la

nature des liens qu'ils entretiennent avec les institutions qui les considèrent comme de véritables représentants de leurs communautés, renforçant par le fait même l'imputabilité de la ville d'Ottawa. Ce rôle de représentants aura permis d'accroître la reconnaissance pour des personnes habituellement marginalisées et la possibilité d'influencer les décideurs sur les enjeux qui les concernent. Ainsi, la participation citoyenne des groupes permettrait de dépasser une définition essentialiste de « l'assisté social » passif, dépendant et incapable de prise en charge, pour le resituer dans un rôle d'acteur de la société, au même titre que le reste de la population. Par ailleurs, l'accroissement de l'influence décisionnelle semble être associé au renforcement du sentiment de contrôle que détiennent les individus sur leur environnement et avoir favorisé l'intégration socioprofessionnelle pour l'ensemble des participantes rencontrées.

Table des matières

Remerciements	1
Résumé	3
Table des matières	5
Introduction	7
Partie I – Démocratie et pouvoir	10
1.1 Le libéralisme ou l'évacuation de la question du pouvoir	12
1.2 La démocratie, au cœur d'un jeu de séduction	14
1.3 La représentativité, un mécanisme idéologique.....	16
Partie II - Participation citoyenne et intervention publique	19
2.1 L'intervention publique, à l'aube d'une démocratie sociale	20
2.2 L'État-providence libéral, entre croissance économique et progrès social	23
2.3 Gouvernance et Gestion publique	26
2.3.1 La Gouvernance : Un concept qui plonge ses racines dans le monde privé.....	27
2.3.2 La banque mondiale ou l'imposition de la <i>corporate gouvernance</i> à la sphère publique.....	28
2.4 La Nouvelle Gestion Publique dans les réseaux des services de santé et sociaux	31
2.4.1 Le réductionnisme positiviste ou l'instrumentalisation de la participation citoyenne ?.....	33
2.4.2 L'imposition des bonnes pratiques de la participation.....	35
Partie III - Revue de littérature – la participation Citoyenne	38
3.1 Définir la participation citoyenne	39
3.2 Les Facteurs facilitants de la participation.....	40
3.3 Conditions et diversité de la Participation citoyenne	43
3.4 Une participation aux résultats mitigés	45
3.5 La capacité des Organismes porteurs de la participation	52
3.6. Ce que nous retenons de la recension de littérature	56
Partie IV – Pertinence du projet de recherche	58
4.1 La Participation Citoyenne, au-delà de l'individu, une prérogative pour la santé des populations .	59
4.2 Orientations du projet de recherche	61
4.3 Description du mécanisme	63
Partie V – Méthodologie de recherche	69
5.1 Les Paramètres de l'étude	70

5.2 Le qualitatif en méthodologie de recherche.....	71
5.3 La Méthode de collecte de donnée : L’entretien semi-direct.....	72
5.4 L’Analyse du contenu.....	73
5.5 Considérations éthiques	74
5.6 Présentation des participantes	77
Partie VI – Présentation des résultats.....	79
6.1.a La motivation des participants à s’engager dans leurs communautés.....	81
6.1.a-1 Les ressources matérielles et humaines	82
6.1.a-2 Assurer l’expression d’une citoyenneté active	84
6.1.a-3 L’amélioration de son environnement (élément de protection).....	84
6.1.a-4 La justice sociale (élément de valeurs)	85
6.1.b La motivation dans le temps.....	85
6.2 Le rôle perçu des institutions publiques.....	87
6.2.1 Contribuer à la réduction des inégalités	87
6.2.2 Des institutions près de la communauté	88
6.3 La nature du dispositif participatif	90
6.3.1 La Gouvernance	92
6.3.2 La Vision du dispositif participatif.....	96
6.3.3 L’Autorité des participants dans le dispositif participatif	103
6.3.4 La Capacité des participants dans le dispositif participatif.....	107
6.4 Les avantages et les limites perçus de l’engagement civique.....	109
6.4.1 Les avantages perçus de l’engagement civique	109
6.4.2 Les limites perçues de l’engagement civique	112
Conclusion et discussion	116
Bibliographie	121
Annexe A	127
Annexe B	130
Annexe C	136

Introduction

L'hégémonie de l'idéologie libérale dans l'histoire de la politique Canadienne et les valeurs qui lui y sont si intrinsèquement rattachées nous informent sur la genèse d'une démocratie qui aurait évacué la question du pouvoir du peuple, au profit du droit et des libertés individuelles. La participation citoyenne, née réponse aux revendications des mouvements sociaux des années 1950, permettra toutefois d'introduire de nouveaux acteurs de la société, dans la gestion publique de l'État providence. Ce même État providence, marqué par la montée d'une démocratie à saveur de justice sociale et fort de ses interventions structurelles, assumera sa part de responsabilité dans la prise en charge des individus face aux risques que constitue la vie en société.

Le mouvement de sanitarisation des finances publiques des années 1980, mené par la Banque Mondiale, n'épargnera pas le Canada via l'imposition de comportements gestionnaires « sains », l'appel à la réduction de la taille de l'État et la limitation de ses volontés interventionnistes. Marquée par une logique positiviste et la priorité accordée aux enjeux économiques, la nouvelle gestion publique libérale conduit implicitement à privilégier les pratiques qui permettent de réduire les couts de prises en charge de l'État à court terme (Lapierre et Levesque, 2013). De ce fait, les orientations de la nouvelle gestion publique prônent l'importation dans le fonctionnement de l'appareil public des modèles et pratiques de gestion ayant fait leurs preuves dans le secteur privé afin que l'administration publique puisse bénéficier des bonnes pratiques de gestion et augmenter l'efficacité de ses interventions. Ainsi, les décisions prises au sein des institutions publiques ne prendront pas toujours en compte les besoins les plus spécifiques des populations « à risque », en plus de s'imposer dans une logique moraliste.

La participation citoyenne permettra de faire valoir les besoins des personnes bénéficiaires des services sociaux et contrer par le fait même les idéologies dominantes dans la gestion publique. Toutefois, comme nous le démontrerons dans notre revue de littérature, la participation citoyenne, tel qu'elle est souvent réalisée, fait l'objet de vives critiques dénonçant des rapports de force inéquitables, laissant un pouvoir moindre pour le citoyen moyen. De surcroît, le pouvoir décisionnel est considérablement réduit pour les personnes les plus marginalisées, qui reposent pourtant sur ce même système public pour améliorer leurs conditions de vie. Si l'action collective, via l'implication dans des organismes communautaires par exemple, constitue la porte d'entrée pour de nombreuses populations fragilisées, elle n'est pas toujours reconnue dans les dispositifs participatifs publics, souvent dominés par une logique individualiste de la participation.

Le présent projet de recherche se veut une étude d'un dispositif participatif collectif (la table d'engagement civique), porté par des organismes communautaire, institutions publiques et des citoyens vivants en situation de faible revenu. Nous questionnons le potentiel d'une action collective à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations.

La question de recherche est : dans quelle mesure la participation citoyenne s'inscrivant dans une action collective permet-elle de rééquilibrer les rapports de force à l'œuvre dans les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations?

Pour y répondre, nous nous intéressons à l'expérience des participants à l'intérieur de ce dispositif. Dans un premier temps, nous tenterons de comprendre ce qui motive l'acte de

l'engagement. Dans un second temps, nous tenterons de déterminer si les participants perçoivent l'existence d'un rapport de collaboration institution-communauté propice à une participation citoyenne démocratique. Pour ce faire, nous questionnerons la perception des participantes en ce qui a trait aux liens entretenus entre les institutions publiques telles que la ville d'Ottawa et les communautés qu'elles desservent.

Dans la lignée des recommandations formulées par Michels (2011) et la Charte d'Ottawa (1986), nous situons l'influence des participants sur les décisions comme indicateur central de la portée démocratique de la participation. Ainsi, dans un troisième temps, nous voulons comprendre dans quelle mesure ce dispositif aura permis d'accroître le pouvoir décisionnel des acteurs de l'action collective, en d'autres mots quels ont été les moyens mis en place en vue d'accroître l'autorité et la capacité des participants à influencer les décideurs. Pour ce faire, nous tenterons de déterminer la nature du dispositif participatif : la structure (les acteurs impliqués et la gouvernance); la vision (Valeurs, approches et stratégies) et le degré de responsabilité (autorité – capacité) perçu par les participants (Göransson, 2010). En ce sens, nous nous intéresserons au niveau de compétences, soutien et opportunités de formation perçues par les participants dans le dispositif. Finalement, nous tenterons de déterminer les retombées perçues de la participation à la table d'engagement civique.

Partie I – Démocratie et pouvoir

D'entrée de jeu, nous ne pouvons faire de la participation citoyenne un objet de recherche sans questionner le régime politique qui la porte, puisqu'elle se veut, nous dira-t-on, intrinsèquement liée à la notion de démocratie et au devoir de citoyenneté (Thibault, Lequin & Tremblay, 2000). Du grec, *dêmos* (peuple), et *kratos* (pouvoir), la démocratie renvoie à un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (Larousse, en ligne). Nous pourrions dès lors penser, candidement, que la société est directement impliquée dans l'ensemble des activités et décision politique, à « une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple » (Larousse, en ligne). Or, nous sommes dans l'obligation d'admettre que « les pays sociaux-démocrates n'offrent jusqu'à ce jour qu'une variante de la démocratie libérale » (Dion, 1986, p.7). De surcroît, « la démocratie contemporaine est un phénomène complexe, impossible à déduire ou à synthétiser à partir d'une définition simple » (Molino, 1993, p.41). Si le Canada, à l'instar des autres pays occidentaux, ne constitue pas une structure politique démocratique, au sens étymologique du terme, comment pouvons-nous expliquer l'existence même de cette sémantique dans le régime politique dominant? Nous proposons de répondre à cette question dans ce premier chapitre.

Dans cette première section, nous tenterons de démontrer que l'idéologie libérale et le système de valeurs qui l'article auront tout bonnement évacué la question du pouvoir dans le discours de la démocratie.

The single reason that best explains why the mainstream theory of democracy settles, over time, for firm (not fickle) linguistic «convention » is that all the terms that importantly enter the definition(s) of democracy have been shaped by experience and reflect what we have learned as historical experimenters (Sartori,1987,p.265)

Nous allons par conséquent nous attarder au contexte sociohistorique et politique qui a vu naître la sémantique de la démocratie dans la culture politique des sociétés occidentales modernes et plus particulièrement canadiennes. Finalement, nous clorons ce premier chapitre par une remise en question de l'avènement de la représentativité électorale comme artefact de la justice sociale.

1.1 Le libéralisme ou l'évacuation de la question du pouvoir

En vue de comprendre les valeurs qui ont marqué les régimes démocratiques libéraux contemporains, un détour sur un concept central s'impose, soit le libéralisme. La pensée libérale se serait cristallisée dans les idées de l'Europe du XVIIe siècle, en plein essor industriel et sera progressivement appelée à prendre différentes formes, nous distinguons le libéralisme économique et le libéralisme politique (Sigot, 1995).

Le libéralisme économique embrasse deux notions centrales, soit la richesse et la propriété (Leach, 2002). Pour se faire, il s'oppose aux interventions de l'État tout en bénéficiant des avantages qu'il peut en retirer. Le libéralisme politique, pour sa part, émergera dans un rapport conflictuel au totalitarisme et à l'obscurantisme, en préconisant la mise en place d'un gouvernement représentatif et d'une démocratie parlementaire.

It [liberalism] drew its intellectual inspiration from the religious reformations of the sixteenth-century French and European enlightenment. It was, however, industrialization from the eighteenth onwards which transformed economic and social relations and created new class interests, with a commitment to a liberal programme of reform (Leach, 2002, p.23).

Libéralisme économique et libéralisme politique sont si intimement liés que « les libertariens soutiennent que la démocratie prend ses racines dans le libéralisme économique et qu'elle ne pourrait survivre sans une économie capitaliste compétitive » (Dion, 1986, p.5). Certaines valeurs, tel que l'individualisme et la liberté domineront la pensée de philosophes radicaux tels

que Jeremy Bentham (1748-1832) et John Stuart Mills (1806-1873), dont l'influence sur le libéralisme en Grande-Bretagne et dans l'ensemble du monde sera considérable, voire déterminante pour les sociétés occidentales contemporaines (Sigot, 1995). L'utilitarisme de Bentham, dans une perspective individualiste, prône une vision de la société où l'individu primerait sur le groupe et où l'action doit servir le bonheur du plus grand nombre. Dans ce paradigme, l'individu chercherait, de manière quasi instinctive, à maximiser le plaisir et à éviter la douleur. La satisfaction de l'intérêt individuel sous-entend l'existence d'une liberté et des droits garantis dont peuvent jouir les individus. Ainsi, l'individualisme et la liberté deviennent les moteurs d'émancipation des sociétés modernes et le véhicule du bonheur (Sigot, 1995).

De plus, la pensée libérale aurait cristallisé, dans la démocratie, la notion de droit et évacué la question du pouvoir puisque pour les contemporains, le caractère libéral de la démocratie repose avant tout sur l'égalité juridique des individus (Rosanvallon, 2010).

Il y a donc, présente dès le début de la démocratie, une composante théoriquement indépendante de l'enracinement du pouvoir dans les peuples : c'est « la composante qu'on peut appeler État de droit... du point de vue logique, il n'y a pas de lien nécessaire entre gouvernement par le peuple et État de droit » (Molino, 1993, p.40).

La constitution mettra par conséquent l'accent sur la protection des libertés individuelles et l'égalité des droits. Parmi les nombreuses libertés et garanties qui pourraient être protégées, nous retrouvons la liberté d'expression et de réunion, la liberté de religion, le droit à la propriété privée et la vie privée ainsi que l'égalité devant la loi et l'application régulière de la règle de droit (Loi constitutionnelle, 1982). Ces droits constitutionnels se voient garantis par diverses institutions (Cardinal & Andrew, 2001) « organisées ayant pour fonction de maintenir un état social » (Tournay, 2011). Les propos rapportés de Stewart Garson, ministre canadien de la

Justice (1943-1948), sur la démocratie, nous éclairent sur l'importance de la liberté dans le discours libéral : « il importe donc que le citoyen libre des pays libres et qui croit en un libre exercice d'un certain nombre de libertés se fasse le champion de sa foi démocratique » (La Presse, 7 février 1949, p.17, cité dans Dupuis-Déri, 2009, p.337).

Bref, la prédominance de l'idéologie libérale dans l'histoire de la politique Canadienne et les valeurs qui lui y sont si intrinsèquement rattachées nous informe sur la genèse d'une démocratie qui aura évacué la question du pouvoir du peuple au profit du droit et des libertés individuelles.

1.2 La démocratie, au cœur d'un jeu de séduction

La démocratie n'a pas constitué une constante dans la trame historique des discours portés par les décideurs, bien au contraire, elle aurait été instrumentalisée par ceux-ci. Avant le XIXe siècle, loin de constituer le discours dominant de la classe politique, le terme démocratie avait une connotation tout autre de celle que nous entretenons aujourd'hui : « la démocratie est, pour les Américains, le régime de l'anarchie et des passions immédiates. Elle est, pour les Français, un régime archaïque » (Rosanvallon, 2011, p. 337). C'est du moins ce que nous propose une analyse historique du mot démocratie dans laquelle Dupuis-Déri (2009) démontre, à l'instar de la France et des États-Unis, sa récupération par l'élite politique canadienne, qui cherchait tout bonnement à accroître sa capacité de mobilisation des masses populaire en période de guerre. L'originalité du travail de ce politologue s'inscrit dans la remise en question de cette image qui pourrait être entretenue des régimes électoraux contemporains comme les héritiers d'une longue histoire qui plongerait ses sources dans Athènes.

En 1867, les « pères fondateurs » du Canada moderne se disent explicitement et publiquement opposés à la démocratie. Il faudra attendre le désir des élites de mobiliser en masse les populations, à l'occasion des deux guerres mondiales, pour que le mot « démocratie »

commence à être utilisé positivement en référence aux institutions et aux valeurs qu'incarnerait le Canada (Dupuis-Déri, 2009, p.221).

Aux États-Unis, Andrew Jackson, 7^e président (1829 – 1837) sera le premier candidat à se proclamer démocrate, « une étiquette qui laisse entendre qu'il défendra les intérêts des petits en particulier les modestes cultivateurs du Midwest et les travailleurs manuels des grandes villes de l'Est contre les grands les bureaucrates et politiciens de Washington et les bourgeois des grandes villes » (Dupuis-Déri, 2009, p.324). Dans la foulée, les publications de la presse dépeignent le candidat comme le représentant du peuple. À ce titre Morantz (1971) démontre, par l'analyse de journaux américains, l'implication des médias dans la prolifération du discours démocratique dans l'imaginaire social. En effet, avant 1800, il n'était fait mention, dans aucun titre de journal, du mot démocratie. Toutefois, entre 1820 et 1850, il y sera fait référence dans plus de 200 titres de journaux. Dupuis-Déri (2009) met en lumière le rôle central joué par cette campagne médiatique chez nos voisins du sud dans l'émergence d'un discours politique démocratique canadien. En France, l'octroi du droit de vote à tous les hommes adultes en 1848 s'accompagnera de la reprise de termes démocratiques dans le discours des différents partis, et ce, même pour certains candidats plus conservateurs qui cherchent eux aussi, à rejoindre ce nouvel électorat fraîchement affranchi.

Désigner comme démocratique un régime où le peuple ne gouverne pas directement, voire où il participe peu ou pas du tout à l'élaboration des lois et des décisions collectives, est un choix qui a sans doute des effets politiques, en particulier de légitimation d'un régime dont le nom évoque, malgré tout, une référence au peuple, à sa participation et à ses intérêts. C'est à tout le moins le calcul politique qu'ont fait les politiciens et leurs partisans aux États-Unis et en France, quand ils ont décidé massivement de nommer « démocratie » le régime électoral libéral. (Dupuis-Déri, 2009, p.326)

Le terme démocratie ne sera utilisé pour la première fois sur la scène politique canadienne qu'en 1837 par les représentants de l'autorité britannique pour discréditer le mouvement patriote du Bas-Canada, qui brandissait alors les armes, en quête d'indépendance face à la Grande-Bretagne. Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que le discours politique s'imprègne d'une démocratie à saveur d'un idéal démocratique, au sens d'un « système politique où les citoyens disposent de moyens réels pour participer au processus de prise de décision » (Dupuis-Déri, 2009, p.333). La Seconde Guerre mondiale ralliera les derniers réfractaires de la démocratie et les leaders les plus influents en vue d'y inscrire le Canada.

Plus la guerre se prolonge et plus la référence positive à la défense de la « démocratie », qui évoque les intérêts du peuple et sa participation, va apparaître très efficace pour faciliter la mobilisation en masse de la population dans l'effort de guerre. Une telle stratégie rhétorique devait encourager la mobilisation des corps et des esprits nécessaire pour mener efficacement la guerre contre les puissances centrales (Dupuis-Déri, 2009, p.333).

1.3 La représentativité, un mécanisme idéologique

Relier l'avènement de la représentativité dans les structures politiques à la montée d'une quelconque idéologie démocratique, au sens d'une espèce de pouvoir qui aurait été remis entre les mains du peuple, c'est faire fi du contexte sociohistorique et idéologique dans lequel s'est inscrite la représentativité parlementaire.

L'acte constitutionnel de 1791 établira une nouvelle structure gouvernementale avec des représentants « du peuple » élus aux 4 ans. La notion de représentativité transforme le rapport du peuple au politique et redéfinit la démocratie pour l'inscrire dans ce qui s'apparente davantage à une oligarchie dont le peuple est encore une fois évacué : « la démocratie directe était

incompatible avec la taille des nations modernes, d'où la nécessité pratique de la représentation. Par ailleurs, ils se méfiaient du « démo » et voyaient dans la représentation un processus de sélection permettant de choisir les plus capables » (Molino, 1993, p.39). À ce titre, dans la *Pétition demandant une Chambre d'assemblée libre et élective* datant du 24 novembre 1784 et qui conduira à la mise en place du dispositif représentatif, pas une fois il ne sera fait mention du terme démocratie (Dupuis-Déri, 2009).

Dans un contexte de politiques coloniales, il serait assez simpliste de reprocher le manque d'inclusion de la voix populaire au sein des dispositifs démocratiques à de simples considérations morales portées par l'élite politique de l'époque. Si la représentativité parlementaire permet à une partie du peuple d'élire des représentants pouvant, à leur tour, voter des lois, les projets étaient soumis au droit de regard du comité législatif (nommé par le gouverneur) et devaient être approuvés par le gouverneur (nommé par la Grande-Bretagne) qui détenait de surcroît un droit de veto (McNairn, 2000). Avec un jeu de pouvoir principalement entre, d'une part, une Chambre d'assemblée contrôlée par le Parti canadien, issue principalement de la bourgeoisie professionnelle, et d'autre part, un gouverneur, nommé par Londres avec le mandat d'approuver les projets de loi, il est aisé de comprendre que la voix du peuple n'était tout simplement pas une considération de l'époque.

Cela étant dit, la menace d'une dérive populiste continuera de faire écho chez les théoriciens de la démocratie moderne et justifiera une conception plus instrumentale de la représentation populaire. C'est donc sur le caractère irréaliste de la représentation directe du peuple que se rabattront les réfractaires de la démocratie du XIXe siècle. À travers la notion de représentativité, des penseurs tels que Schumpeter (1976) avanceront que le rôle de la population s'inscrit simplement dans la production de gouvernements. Des auteurs à l'instar de Sartori (1987)

craindront d'ailleurs que la participation massive de la population ne débouche sur un certain totalitarisme populiste.

Bref, nous comprenons que ni l'avènement des discours sur la démocratie ou l'exercice de la représentation électorale ne s'inscrivent pas dans un mouvement prônant une réelle remise de pouvoir politique vers la grande majorité des citoyens. Toutefois, elle servira de levier au projet politique du XXe siècle qui hissera progressivement la démocratie au rang de la justice sociale et de la vertu en s'inscrivant au plus profond de l'âme populaire, du bon, et par opposition à l'autre, au mal (Dupuis-Déri, 2009). L'avènement de l'État providence et la Seconde Guerre mondiale cristalliseront cette idéologie nouvelle que revêtent la démocratie et ses dérivés, dans les discours de tous les élus qui succèderont (Dupuis-Déri, 2009). De fait, dans le présent travail, c'est en référence à cet héritage sociohistorique de la poursuite de la justice sociale et aux luttes pour la dignité humaine (Boudreau et Perron, 2002) qui l'anime aujourd'hui que nous aborderons la démocratie. La *démocratie* permet de mobiliser des valeurs fondamentales au travail social et à la participation citoyenne, soit le respect de la diversité des individus composant la société canadienne et la reconnaissance de la responsabilité des institutions publiques :

Dans les mouvements actuels, le terme « démocratie » ne réfère plus seulement à un régime respectant la liberté, l'égalité et la justice, mais également et plus concrètement à la dignité des personnes, la transparence de l'action publique, la fin de l'impunité des dirigeants et des privilèges exorbitants, l'assurance d'un niveau de vie décent pour chacun, l'accès à l'enseignement, l'indépendance de l'information et de la recherche, le pluralisme des positions (Ogien, & Laugier, 2014, Présentation de l'éditeur)

Partie II - Participation citoyenne et intervention publique

Dans cette seconde partie, nous effectuerons un retour sur la naissance de l'intervention publique, caractérisée par la responsabilisation des États face aux conséquences de l'industrialisation, une idéologie redistributrice et l'émergence d'une nouvelle forme de justice sociale revendiquée par les mouvements sociaux, donnant naissance à la première forme de participation citoyenne. Dans un second temps, nous allons effectuer la genèse de l'État-providence canadien en vue d'articuler notre compréhension des phénomènes qui auront permis d'inscrire les institutions, les politiques économiques, l'intervention publique et les normes qui les régissent, dans une nouvelle démocratie caractérisée par la justice sociale. Nous verrons que fort de ses politiques de régulation, de l'investissement privé, un taux de chômage quasi inexistant et une croissance continue des revenus, l'État providence se hissera en « chiens de garde » du progrès social (Teepie, 2000). Enfin, nous allons clore cette partie sur une remise en question de la crise de cohésion sociale, telle que présentée par Rosanvallon (1981). Cet exercice nous permettra de dissocier le démantèlement de l'État providence avec un quelconque désintérêt de la société pour les questions de justice sociale, précepte central de la participation citoyenne.

2.1 L'intervention publique, à l'aube d'une démocratie sociale

L'après-guerre mondiale II, marquée d'une forte prise de conscience des rapports de forces à l'origine des difficultés vécues par les individus, conduira à la remise en cause du modèle économique capitaliste. Le constat qui sera fait des rapports des inégalités sociales engendrées par l'avènement du capitalisme, au sein des sociétés occidentales, dont le Canada, mènera à l'émergence de l'État providence dans la période de l'après-Seconde Guerre mondiale (Teepie, 2000). L'État providence trouve de fait son fondement dans la nécessité de répondre aux besoins de la population dans un contexte de changement historique important, comme il a été le cas dans le cadre de la révolution industrielle. Celle-ci aura des effets déstructurants, détruisant ainsi

les modes préindustriels de reproduction de la société, qui se fondait jusqu'alors sur la famille et l'Église. La misère était telle que l'Église et les organisations de charité, qui jusque-là, chargées d'assurer la sécurité et la cohésion sociale, ne pouvaient plus remplir leurs fonctions, dépassées par l'ampleur des besoins (Teepie, 2000). L'État s'est vu obligé de prendre en charge ceux qui ne pouvaient prendre soin d'eux. Dans ce contexte, les obstacles des opprimés ne sont plus perçus comme des tares individuelles, mais le fruit d'injustices sociales, l'État revêt par conséquent la responsabilité de la prise en charge extensive (à durée indéterminée, en fonction des besoins) des marginaux (le Bossé, 2016).

L'État-providence, par définition, se veut un système dans lequel on accorde un rôle plus important à l'État en matière de régulation de la vie économique et sociale, jouant alors un plus grand rôle dans le bien-être des citoyens. Ainsi, l'État providence reconnaît sa responsabilité dans la gestion de risque que représente la vie en société dans les États ayant choisi l'économie de marché comme modèle économique. Il vise l'accessibilité à des services et biens essentiels, autrefois exclusivement soumis aux règles du marché. Il s'inscrit par conséquent dans une idéologie redistributrice et renvoi à « des ensembles de pratiques sociales et d'actions stratégiques destinées à résoudre les problèmes spécifiques, historiquement situés, d'harmonisation entre la production des richesses et sa distribution » (Myles, 1990, p.278). Si ce concept implique un rôle actif de l'État comme agent de régulation des rapports sociaux, la forme qu'il a prise au sein des diverses sociétés occidentales a varié en fonction des contextes sociohistoriques qui l'ont porté. Nous verrons que l'existence de la composante libérale dans la trame historique canadienne aura été déterminante pour les orientations de l'intervention publique de l'époque.

Esping-Andersen (1990) identifie trois types d'états providence. Le premier s'inscrit un modèle conservateur/corporatiste européen (Allemagne, France, Italie) dont les racines auraient pris forme dans le cadre de partenariats entre l'État et l'Église. Le deuxième type d'état providence que nous recensons renvoi au modèle social-démocrate des pays scandinaves, porté par les syndicats, mouvements ouvriers et partis de gauche et préconisant un système de services universel dans un cadre de redistribution des richesses. Le dernier et non le moindre type d'État providence se matérialise dans le modèle libéral des pays anglo-saxons (Canada, É.-U., Australie). Cette dernière forme se distingue par la place centrale occupée par le secteur privé. Les forces du marché sont ici censées être le moteur principal de la redistribution des richesses. Les politiques publiques miseront par conséquent sur la croissance économique et l'emploi comme moteur du progrès social, l'intervention de l'État sera de nature partielle et servira principalement à combler les carences du marché (Laczko, 1998).

Les années soixante seront par conséquent marquées par le développement de nombreuses politiques sociales, administrées selon le modèle de bureaucratie Wébérien. Le modèle wébérien de la bureaucratie « se veut un mode d'organisation rationnelle, fondé sur le droit et les règlements, qui doit rompre avec l'arbitraire » et caractérisé par une forte hiérarchisation (L'Association des Universités pour l'enseignement numérique en Économie et Gestion, en ligne). Sous ce nouveau modèle de gestion publique, l'État interviendra dans la régulation des relations de travail, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale via des mesures fiscales de compensation des inégalités de revenus et des stratégies de lutte contre la pauvreté. C'est d'ailleurs sur cette fonction régulatrice que la légitimité de l'intervention publique prendra assise (Lesemann, 2001).

2.2 L'État-providence libéral, entre croissance économique et progrès social

Les trente glorieuses, caractérisées par un engouement de l'investissement privé et un taux de chômage quasi inexistant, conjugué à une croissance continue des revenus, permettront le financement d'un secteur public en pleine extension et de généreux transferts sociaux (Cassiers & Rema, 2007). Plus important, ce succès sera déterminant pour assoir la légitimité des institutions et des normes qui les régissent, des politiques économiques et de l'intervention publique, qui se hissent en « chiens de garde » du progrès social. La croissance économique enregistrée entre l'après-Seconde Guerre mondiale et les années soixante-dix (1945-1975) sera marquée par l'accroissement des régulations sociales. Cassiers & Rema (2007) nous éclairent sur les liens entre l'érection de l'État providence et un besoin naissant d'assurer un cadre de régulation des comportements sociaux, jetant ainsi les vraies bases du capitalisme.

Parrain et garde-fou de la concertation sociale, ce dernier codifie le rapport salarial qui s'émancipe du jeu de l'offre et de la demande (la « démarchandisation »), il assure des revenus de remplacement qui stabilisent le pouvoir d'achat. Mais on aurait tort de le restreindre à sa dimension de protection sociale, car la manne providentielle s'adresse aussi aux entreprises, aux banques, aux secteurs en difficulté, et stimule l'activité économique dans son ensemble. Les investissements publics développent les infrastructures utiles à la production et aux échanges; les dépenses en éducation permettent à la main-d'œuvre d'être mieux formée et plus productive. Les politiques économiques keynésiennes stabilisent le cycle (Cassiers & Rema, 2007, p.20).

Dans la même lignée, Teeple (2000) nous rappelle que l'émergence de l'État-providence au Canada s'insère dans un mouvement mondial et dans un projet politico-économique plus large : « The shared premise was the development and the rise to pre-eminence of industrial capitalism and the subordination of landed property to capital within the political framework of the nation state » (Teeple, 2000, p.11).

Dans cette optique, le rôle principal de l'État-providence capitaliste serait d'assurer aux employeurs une main-d'œuvre formée, logée et disciplinée en prenant des dispositions en matière d'emploi, d'éducation, de logement, de santé publique et individuelle. La famille étant l'institution directement chargée de préparer les générations actuelles et futures de travailleurs, l'État-providence marque le début de la législation de la sphère familiale (législation sur le mariage, le divorce, la contraception, la séparation, l'adoption, l'aide à l'enfance, etc.). L'inscription de l'intervention publique dans un projet politico-économique plus large conduira éventuellement à la remise en question de la responsabilité des États face aux difficultés rencontrées par les individus et par le fait même au démantèlement de l'État-providence.

En effet, l'économie connaîtra un ralentissement de la croissance, une montée du chômage et un vieillissement de la population significatif. Rappelons-nous que le financement de l'État-providence se fait sur la base de cotisations des travailleurs alors que c'est précisément cette population qui se faisait plus rare, conjugué au vieillissement, c'est toute une masse de contribuables qui se retrouvaient à vaciller dans un rapport d'assistance. Les coûts sans cesse croissants de la sécurité sociale et la complexité administrative qui lui est associée seront dénoncés par les réfractaires de l'État-providence pour mettre en lumière la non-viabilité du système. Sous le mode centralisé de l'administration publique qui prévaut, les structures deviennent trop complexes à gérer. Le Canada commence alors à s'intéresser à la question d'une réforme. La commission royale d'enquête Glassco est mise sur pied avec le mandat d'émettre les premières recommandations en vue d'une réforme de la gestion publique. Le rapport formule les recommandations suivantes : « eliminating duplication and overlapping of services; eliminating unnecessary or uneconomic operations; achieving efficiency or economy through decentralization of operations and administration » (Tunnoch, 1964). Dès 1981, un rapport de

l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) intitulé « la crise de l'État protecteur » sur la crise de l'État-providence remet en question le rôle même de cet État dit social.

Rosanvallon (1981) nous éclaire sur une perspective plus nuancée pour expliquer la fin de l'État providence, affirmant de fait qu'il n'y a pas « de véritable crise du financement de l'État Providence » (Rosanvallon, 1981, p.16), il pointera une triple crise de l'État-providence. La première, de nature financière, s'inscrit dans la période post-prospérité laissée par les trente glorieuses et en ce sens, Rosanvallon (1981) rejoint le constat formulé par les instances supranationales. La crise d'efficacité, pour sa part, s'inscrit le constat de la persistance des inégalités sociales et donc dans l'impuissance de l'État-providence à répondre à son mandat principal. En effet, après avoir mené une lutte efficace à la pauvreté, le Canada, à l'instar des pays industrialisés, connaîtra une « recomposition des processus d'appauvrissement des populations » (Fontan, 1997, p.8), laissant ainsi place au constat d'échec de l'État-providence. La troisième crise, de nature plus philosophique, renvoie à la légitimité de l'État-providence à l'ère d'une montée de l'individualisme, marquée par le constat d'un effritement des cadres collectifs de cohésion. Dans un moment où les trajectoires d'emploi sont moins homogènes, plus personnalisé, le risque semble donc plus diffus et moins susceptible d'être pris en charge socialement (Rosanvallon, 1981). Dans un contexte où la solidarité et la justice sociale semblent avoir perdu leurs sens, la participation citoyenne aurait-elle perdu sa pertinence? La crise de cohésion sociale à laquelle réfère Rosanvallon (1981) mérite une attention particulière que nous adresserons dans une section subséquente.

Bref, la période de l'État-providence sera marquée par l'émergence de nombreux mouvements sociaux en quête de justice sociale (Molino, 1993) qui aspireront pourtant à plus de pouvoir au

sein de l'appareil politique, c'est le *Kratos* qui est mobilisé dans cet idéal démocratique de justice sociale revendiqué. Les mouvements sociaux (étudiants, ouvriers, contre-cultures, féministes et écologiques) dès les années 1950 aux États-Unis, Canada et dans plusieurs pays d'Europe viendront bouleverser l'ordre établi et les questions de justice sociale qu'ils soulèveront mèneront à la cristallisation d'une forme sociale de la démocratie (Malone, 2014). Les premiers comités de citoyens des années 1960 au Québec découleront directement de l'animation sociale et de l'action communautaire (Chevrier & Panet-Raymond, 2013). En exigeant l'ouverture du système politique, ces derniers cherchent la reconnaissance de l'apport direct des citoyens aux politiques publiques. On espère de la sorte que l'introduction de la démocratie participative amène un renouvellement de l'action publique : de nouveaux acteurs de la société se distinguent, et de là, de nouveaux enjeux sociaux, principalement environnementaux et identitaires, émergent (Bherer, 2006, p.25). À la même époque, des chercheurs en sciences sociales commenceront à s'intéresser à la participation du public au processus de prise de décision, notamment pour les études urbaines et les sciences politiques dans le cadre des analyses des mouvements sociaux. L'octroi de financement public de la recherche dans ces domaines constituerait une variable explicative de ce soudain intérêt des universités pour la participation de pair avec une production juridique en la matière (Blondiaux & Fourniau, 2011).

2.3 Gouvernance et Gestion publique

Dans cette section, nous allons nous attarder à un nouveau concept de gestion publique, somme toute assez récent, mais qui a fait son lot d'attention : la gouvernance. La gouvernance et ses préceptes, calqués sur le modèle des entreprises privées, dominées par un paradigme positiviste et une idéologie libérale, viendront s'imposer sur la gestion de l'intervention publique et orienter les interventions dans la gestion des services de santé et sociaux. Nous traiterons donc de l'émergence du concept de bonne gouvernance, dans un contexte d'austérité mondiale des finances publiques et questionnons l'impact de l'introduction du tiers secteur, au côté de l'État, et du monde privé. Cette réorganisation des rapports de pouvoir aura le mérite d'aseptiser le *gratos* des mouvements sociaux, et ce, de part et d'autre du globe terrestre. Dans un autre temps, nous soulèverons certaines critiques adressées à la nouvelle gestion publique et qui relèvent l'incompatibilité de cette dernière avec les valeurs les plus fondamentales de la participation citoyenne, soit la justice sociale et le droit à l'autodétermination des populations et des individus. De surcroît, les interventions sociales se verront balisées, voire limitées par les normes du *new management*, les réduisant souvent à des pratiques de contrôle social.

2.3.1 La Gouvernance : Un concept qui plonge ses racines dans le monde privé

Denault (2013) situe un premier repère historique à la gouvernance au XIII^e siècle comme un simple synonyme de gouvernement. Dans la France du XV^e siècle, la gouvernance renvoyait au fait de bien se sentir. Les Anglais en feront si modestement l'usage que le terme sera oublié pour réapparaître au début du XX^e siècle dans le domaine managérial, pour enfin monopoliser les discours sociopolitiques de la mondialisation contemporaine.

Des théoriciens des organisations tels que Williamson (économiste et récipiendaire d'un Nobel en 2009) joueront un rôle central dans la « réactivation » du terme de la gouvernance en vue de « décrire et réguler le fonctionnement des instances et des structures d'entreprises » (Denault,

p.10). Le monde des affaires reprendra le concept pour lui accoler un principe de rigueur et d'intégrité dans la gestion privée. C'est dans un contexte de crise dans le monde des entreprises privées, notamment frappé à ce moment par bon nombre de délits commis par des conseils d'administration d'imposantes entreprises telles que IBM ou Kodak, que la gouvernance trouvera son assise. Cette nouvelle « bonne gouvernance » justifiera, entre autres, une surveillance (informatique) accrue des employés. L'objet étant de rassurer les investisseurs sur la gestion des fonds qui sont confiés à l'entreprise, la mise en place des programmes de la *Corporate gouvernance* viendra répondre à un besoin d'autorégulation des entreprises par la voie de « processus, normes, règlements et profession de foi éthique » (Denault, 2013, p.10).

2.3.2 La banque mondiale ou l'imposition de la *corporate gouvernance* à la sphère publique

La Banque mondiale (BM) est un acteur clé lorsque nous questionnons l'influence planétaire dont bénéficie aujourd'hui la bonne gouvernance, pour ne pas dire son hégémonie. Cette organisation supranationale, dominée par les États-Unis, voit le jour en juillet 1944 et a pour mission initiale la reconstruction du Japon et de l'Europe d'après-guerre (Diarra & Plane, 2012). Progressivement, elle se penchera sur des dossiers à plus large portée tels que la croissance dans les pays en voie de développement (Ehrhart, 2006). L'émergence de l'intervention publique, communément associée à l'État providence, verra le jour dans plusieurs pays sociaux-démocratiques de l'Occident sous le leadership de la Banque mondiale (Teepie, 2000).

Face à l'échec des politiques structurelles de l'État providence et à l'appauvrissement des populations des pays en voie de développement, la BM fait de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales le centre de ses politiques de développement et oriente par ricochet l'appareil de l'intervention publique de nombreux pays, dont le Canada (Diarra & Plane, 2012).

La production de ses indicateurs de gouvernance influence sa politique d'allocation de fonds à destination des pays en voie de développement, ou même la politique d'aide de certains donateurs bilatéraux et multilatéraux (Diarra et Plane, 2012, p.52)

Ce nouveau virage qu'entreprend la banque mondiale constitue un moment charnière pour notre compréhension puisqu'il inscrira le démantèlement de l'État providence à travers un mouvement international de sanitarisation des dépenses publiques qui viendra ébranler la légitimité même de l'intervention publique. Rappelons que la raison d'être de l'intervention publique s'inscrit dans la responsabilité assumée par l'État que constitue la vie en société et c'est sur cette base qu'il assure sa fonction régulatrice (Lesemann, 2001). Denault (2013) évoquant le contexte dans lequel la gouvernance s'est imposée sur la sphère publique, fait un rapprochement avec la crise de légitimité qu'a connue le secteur privé. Ainsi, la crise financière, tributaire de la complexité de l'État providence, devenu trop dispendieux, aurait permis d'asseoir la légitimité politique de la gouvernance, en vue de justifier une mutation du rôle de l'État et la mise en place de mécanismes de surveillance et de reddition de compte :

La bonne gouvernance investit les secteurs public et privé, conditionne la qualité de l'environnement économique dans lequel évoluent les agents à travers le respect de la règle, la limitation des comportements prédateurs et de recherche de rente, la limitation de la corruption et des libertés civiles (Diarra & Plane, 2012, p.54).

Alors qu'elle domine aujourd'hui l'ensemble de la documentation publique produite, à tous les niveaux, la bonne gouvernance est loin de faire consensus. Si la banque mondiale définit la gouvernance « comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous » (Banque mondiale, en ligne). Les auteurs dénonceront la charge idéologique dont elle se veut porteuse (Lacroix & St-Arnaud,

2012) et qui raisonne fortement dans cette dernière définition. Nous relevons par conséquent une seconde définition :

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir (Lacroix & St-Arnaud, 2012, p. 26).

Dans un contexte néolibéral, la gouvernance s'inscrirait davantage dans l'adaptation des institutions publiques aux besoins des entreprises privées que pour répondre aux besoins de la société et cristalliserait un rapport de pouvoir inéquitable entre le secteur privé et public. Les réformes mises en place par le premier ministre Canadien Brian Mulroney (1984-1993) vont conduire à une réduction drastique des dépenses publiques, mais aussi à une réduction des effectifs de la fonction publique. Moreau parlera d'un « vent de conservatisme » (Cité dans Lapierre et Levesque, 2013, p.41) qui souffle sur les pays occidentaux. Avec la mondialisation de l'économie et la dégradation des finances publiques, l'intervention de l'État sera réduite de sorte à diminuer considérablement les ressources allouées au social. La priorité accordée aux enjeux économiques conduit implicitement à privilégier les pratiques qui permettent de réduire les coûts de prises en charge de l'État à court terme (Lapierre et Levesque, 2013). De surcroît, les critiques de la gouvernance adressées à la banque mondiale sont formulées par une diversité d'acteurs (Sarrasin, 1997). De nombreux pays bénéficiaires critiquent l'imposition des principes de la bonne gouvernance comme condition d'accès au prêt. Les ONG reprochent à la Banque Mondiale de ne pas lutter efficacement contre la pauvreté et de négliger les impacts sociaux et

environnementaux des projets mis en place. Les mouvements altermondialistes, pour leur part, l'accusent d'adopter des mesures trop libérales et de servir les avantages des pays développés plutôt que les intérêts locaux. Enfin, certains auteurs ne verront en la Gouvernance qu'un syndrome de la nouvelle gestion publique néolibérale de l'état puisque celle-ci s'est traduite par une « déréglementation et la privatisation des services publics » (Gélinas, 2008, p.151).

2.4 La Nouvelle Gestion Publique dans les réseaux des services de santé et sociaux

Les approches structurelles reposent sur deux principes soit, la reconnaissance du lien entre les situations des individus et les structures sociales, économiques et politiques et que le changement de la situation des individus repose sur des changements au niveau de ces structures (Lapierre & Levesque, 2013). Pour se faire, les milieux de pratiques doivent pouvoir s'adonner à des activités de conscientisation, à des accompagnements qui tiennent compte de l'expérience de l'individu accompagné et être en mesure de remettre en question leur pratique pour les réajuster en cours de route. La pratique dans un paradigme structurel permettra d'outiller et d'accompagner les individus et les groupes, dans le changement social auquel ils aspirent et d'assurer une réelle portée démocratique à la participation citoyenne or, le virage néolibéral des années quatre-vingt ne permet pas aux travailleurs sociaux de pratiquer dans une perspective structurelle car l'organisation des services détermine l'orientation des interventions dans une logique de programmation systématique des activités (Parazelli, 2010).

Dans les années 1980, la nouvelle gestion publique, calquée sur le modèle privé du *new management*, voit le jour et est soutenue par trois objectifs : « l'efficacité socioéconomique, la qualité de service et l'efficacité de gestion » (Huet, Pompignan et Batt, 2013, p.113). La nouvelle gestion publique se veut un modèle d'organisation contractuel de marché qui vise à rationaliser l'administration, à augmenter sa performance économique, notamment en utilisant des outils de

gestion axés sur le résultat et la sous-traitance de biens et de services publics. Par la transposition de normes managériales émanant du privé au public, les distinctions propres à chacune des sphères viennent se brouiller. Ainsi, toute organisation, qu'il s'agisse d'un d'hôpital ou d'une usine, devrait, selon ce principe, être administrée de la même manière et donc guidée par le même calcul cout-bénéfice, tout en s'imposant et se soumettant à des objectifs quantifiables devant être atteints (De Visscher & Varone, 2004).

Le discours et les pratiques de la « nouvelle gestion publique » (NGP)... visent à restreindre le rôle de l'État dans nos sociétés et à mieux utiliser ses ressources en ciblant davantage leur usage et leur contrôle, empruntent des modes de fonctionnement propre au secteur privé et cherchent à revaloriser les droits des citoyens usagers (accessibilité et continuité accrues, imputabilité des prestataires de services, enquête de satisfaction) (Larivière 2005, p.1).

Notons que le passage d'un État-providence fournisseur de services de santé et sociaux à celui d'un État acheteur de services vient ébranler la notion de responsabilité des États. En effet, comment penser le profit des institutions des services sociaux dans un contexte où l'État achète les services et donc devient lui-même client? Pour Parazelli, le profit réside dans l'atteinte des performances statistiques. Il statue ainsi que « le client ne serait donc pas vraiment l'individu à risque, mais l'État qui paie (achète)... en fonction de ce type de résultats » (Parazelli, 2010, p.8). Sous la lentille d'un rapport économique, la satisfaction qui prévaut ici est celle de l'État et non celle du bénéficiaire des services. Cette citation est très éloquente car elle soulève la question de l'orientation des services en fonction des besoins et désirs du client qui ne sont pas ceux des communautés bénéficiaires. Dans cette course à l'efficacité, les programmes d'intervention sociale sont orientés par des « 'experts scientifiques' » qui s'inspirent de l'approche positiviste des sciences naturelles (Parazelli, 2010). Les recherches qui en découlent sont fondées sur des

données probantes qui mettent en lumière les meilleures pratiques à mettre en place. Pour Couturier et Carrier (2003), la pratique des données probantes est ancrée dans une perspective néopositiviste qui cherche à faire l'approximation d'une vérité indépendante de l'expérience des acteurs. La pratique des données probante, dans la nouvelle gestion publique, trouverait ainsi sa légitimité dans le paradigme marchand et son alliance au réductionnisme positiviste.

2.4.1 Le réductionnisme positiviste ou l'instrumentalisation de la participation citoyenne ?

Appliqué aux sciences sociales, le réductionnisme positiviste est une approche simpliste et réductrice des phénomènes sociaux. Le positivisme, dans le social, se limite à l'analyse des comportements individuels observables en vue d'effectuer un « travail de normalisation comportemental » (Parazelli, 2010, p.4). Il est alors plus aisé de cerner et d'intervenir sur des phénomènes quand on réduit ces derniers à un nombre de variables observables limitées pouvant être soumises à des expériences et à des tests de corrélations statistiques notamment (Parazelli, 2010). Dans son essence, le réductionnisme positiviste s'apprête aux exigences d'efficacité du modèle économique dominant en fournissant une vraisemblance de contrôle sur les phénomènes sociaux et le monde de la recherche n'échappe pas à cette réalité. « L'importance accordée à la probabilité statistique en recherche quantitative entraîne un glissement de sens et disqualifie particulièrement l'échantillon qualitatif » (Pires, 1997, p.10). Les différents acteurs (économiques, politiques et universitaires) seront emmenés à privilégier des approches universalistes, celles-ci permettant l'atteinte de « résultats à grandes échelles, sans ambiguïté et qui puissent être aisément répliqués au moyen d'une méthode bien identifiée pouvant être reproduite à moindres coûts » (Le bosse, 2016, p.69). Une approche universaliste, par définition, s'oppose à une offre de service diversifiée au sens où « l'admissibilité et l'accès dépendent simplement du fait de faire partie d'une population donnée » (Centre de collaboration nationale

des déterminants de la santé, en ligne). En identifiant certaines variables (ex. : le groupe d'âge ou le fait d'habiter dans un territoire donné), les approches universalistes font écho au réductionnisme positiviste puisqu'elles ne tiendront pas compte des individus dans leur complexité.

Les interventions tendront ainsi à s'imposer sur les individus étiquetés « à risque » et donc s'inscrivant dans les populations ciblées par les approches universalistes. Ainsi, dans une logique économique axée sur le profit, questionner les causes structurelles et travailler à la réduction des inégalités sociales est bien plus coûteux que le contrôle de la déviance (normaliser les comportements). La société « doit chercher à réduire les risques sociaux et les nuisances qui sont associés aux déviances, sans se pencher trop ou encore moins prendre en charge les causes collectives de ces déviances individuelles » (Senon et coll. 2009, p.721-722). Les programmes institutionnels d'interventions sociales, dominés par l'approche par objectifs et l'imposition des bonnes pratiques, sont maintenant soumis à des exigences d'efficacités qui vont parfois à l'encontre des valeurs fondamentales du travail social.

Il y a une sorte d'alliance opportune entre une forme de pragmatisme pressé, un esprit gestionnaire et un positivisme de l'efficacité qui se pose peu ou pas de questions sur la dimension sociale de la construction des savoirs (Couturier et Carrier, 2003, p.76).

La finalité et l'atteinte des quotas en retour d'un financement proportionnel, prennent le pas sur le bien-être des individus. Étant conduite par des visées de performance et d'efficacité par rapport aux objectifs déjà en places, la survie des organismes en est venue à en dépendre. Pas le temps ou les moyens d'être attentifs aux réalités sociales qui émergent du contexte et qui ne sont pas par conséquent prévus dans les programmes institutionnels. Cette réalité nous mènera à questionner, dans une prochaine section, la capacité des organismes communautaires à assurer la

mise en place des conditions favorables à la participation citoyenne. Les mécanismes de contraintes seront intériorisés par des employés « autonomes » tels que les travailleurs sociaux, sous forme d'objectifs à atteindre. En effet, les contraintes organisationnelles fournissent les balises normatives dans la prise de décision (Parazelli, 2010, p.2). Les décisions ou pratiques qui s'inscriront à l'extérieur des normes dominantes de l'organisation seront cataloguées de déviantes, de mauvaises. La mission des organismes s'insère dans un projet de société où la justice sociale et la démocratie sont au cœur de l'action communautaire (Gaudreau, Parazelli, & Campeau, 2017). En ce sens, il est important que les organismes communautaires puissent jouir d'une indépendance face à l'État et aux bailleurs de fonds dans leurs choix, orientations, approches, politiques et actions, en fonction des croyances et des valeurs dont ils sont porteurs (Gaudreau, Parazelli, & Campeau, 2017). La participation citoyenne se voulant un processus (Chevrier & Panet-Raymond, 2013) et non un projet quantifiable et mesurable, nous relevons l'incompatibilité de cette dernière avec l'approche promue par la nouvelle gestion publique.

2.4.2 L'imposition des bonnes pratiques de la participation

Les bonnes pratiques étant déterminées par des experts scientifiques, il n'y a plus besoin de questionner les causes des difficultés que rencontrent les individus ou les groupes en vue de mettre en place les programmes (ou projets). En étudiant la question de manière objective, les experts ont déterminé les manières les plus efficaces d'atteindre les objectifs ciblés préalablement. Le souci n'est plus tant de vérifier si le programme répond aux besoins des populations, mais plutôt de trouver les moyens d'appliquer le programme sur les populations. La prescription des bonnes pratiques dans l'organisation des services sociaux tend à s'imposer dans un rapport de pouvoir vertical, sans prendre en considération les réalités du terrain qui pourraient venir remettre en question leur bien-fondé. À titre d'exemple, prenons l'adhésion au principe

d'*empowerment* soulevé dans les travaux de Rivest et Moreau (2016), principe qui se veut aujourd'hui une idéologie dominante dans l'organisation des services sociaux. L'*empowerment*, tel que présenté ici, se veut un concept émancipatoire dans le sens qu'il vise la reprise du pouvoir à travers une série d'actions entreprises par un individu, un groupe ou une collectivité en vue de surmonter une situation d'oppression. À travers le temps, ce concept en serait venu à s'imposer dans la gestion des services de santé et sociaux de sorte que les intervenants qui n'intègrent pas ce principe dans leurs plans d'intervention ou activités professionnelles soient reconnus pour ne pas avoir recours aux « bonnes pratiques ». Les auteurs soulèvent le passage d'un concept qui se voulait porteur d'une remise en question des structures et discours dominants, à un outil d'adaptation et de contrôle social devenu moralisant. L'*empowerment* en est venu à être appliqué sans réellement questionner le contexte dans laquelle elle s'inscrira :

L'*empowerment* est ainsi mobilisé de manière prescriptive, voire normative, de façon à ce que les comportements ne s'inscrivant pas dans son paradigme soient vus comme inadéquats (Rivest & Moreau, 2016, p.182).

À l'instar de l'*empowerment*, la participation citoyenne publique, constitue une pratique teintée de normes et lourde dans sa portée idéologique (Kothari, 2001). Que se passe-t-il quand ces pratiques, sous l'effigie des « bonnes pratiques », sont imposées et ne répondent pas aux besoins des individus? Elles s'imposeront aux individus dans une logique moraliste (Couturier et Carrier, 2003). Le contexte dans lequel s'inscrira la participation publique ne sera pas questionné lors de la mise en place du dispositif participatif, puisque le propre d'une finalité morale est d'être bonne et de fonder des valeurs universelles. L'instrumentalisation de la participation aura pour conséquence d'évacuer des questions telles que : l'influence décisionnelle détenue par les participants, la pertinence de la participation ou les opportunités de renforcement des capacités offertes aux individus pour assurer un processus démocratique.

En résumé, nous avons vu que l'avènement de l'État providence et la Seconde Guerre mondiale auront permis de cristalliser une idéologie nouvelle entourant la démocratie dans le discours sociopolitique des États et d'assurer la prise en charge de leurs responsabilités. C'est d'ailleurs sur cette fonction régulatrice que la légitimité de l'intervention publique prendra assise. Par ailleurs, cette même période sera marquée par l'émergence de nombreux mouvements sociaux en quête de justice sociale qui aspireront à plus de pouvoir au sein de l'appareil politique. Toutefois, l'inscription de l'intervention publique dans un projet politico-économique plus large conduira éventuellement à la remise en question de la responsabilité des États face aux difficultés rencontrées par les individus et par le fait même au démantèlement de l'État-providence, au nom de la bonne gouvernance. La gouvernance et ses préceptes, calqués sur le modèle des entreprises privées, dominées par un paradigme positiviste et une idéologie libérale, viendront s'imposer sur la gestion de l'intervention publique et orienter les interventions dans la gestion des services de santé et sociaux. Nous relevons par conséquent l'incompatibilité des principes de la nouvelle gestion publique avec les valeurs les plus fondamentales de la participation citoyenne, soit la justice sociale et le droit à l'autodétermination des populations et des individus.

Partie III - Revue de littérature – la participation Citoyenne

Les documents consultés dans le cadre la présente revue de littérature ont été sélectionnés avec le souci de mettre en lumière une perspective interdisciplinaire. Les articles découlent de revues spécialisées d'une variété de disciplines tels que la sociologie, la psychologie, la politique, l'économie, la géographie, les sciences de la gestion, les sciences de l'environnement et les sciences de la santé et le service social. Les articles sélectionnés sont passés à travers un exercice d'analyse de la pertinence. Pour se faire, les articles choisis devaient avoir été publiés entre 1997 et 2017 et avoir les mots clés recherchés dans le titre et/ou résumé. Par la suite, une analyse plus poussée des textes a été faite pour s'assurer de la présence de certains éléments recherchés. Par le recours à cet exercice, nous avons cherché à cerner les débats qui l'entourent et les facteurs qui favorisent ou limitent une participation citoyenne cohérente à ses objectifs, à savoir une plus grande démocratie. Cette revue de littérature n'a pas la prétention d'être exhaustive, bien au contraire, nous reconnaissons le caractère partiel de celle-ci (Dumez, 2011).

3.1 Définir la participation citoyenne

La Participation Citoyenne se veut intrinsèquement liée à la notion de démocratie et au devoir de citoyenneté. Toutefois, elle est analysée sous l'angle d'une citoyenneté dite active, en opposition à une citoyenneté passive qui renvoie, pour sa part, aux droits civils, politiques et sociaux (Thibault, Lequin & Tremblay, 2000). En endossant une participation « active », le citoyen « ordinaire » est « invité » à participer aux orientations et activités de la sphère politique et publique.

La participation citoyenne est un processus d'engagement qui se veut obligatoire ou volontaire, de personnes agissantes seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté et dont l'objet réside dans le partage du pouvoir entre des savoirs différents. Pour Arnstein (1969), qui fait figure de pionnière

dans le domaine, il s'agit d'un exercice qui appelle un octroi de pouvoirs à des personnes, plus particulièrement des citoyens, qui sont généralement éloignées des pôles décisionnels. C'est notamment cette redistribution du pouvoir qui permettra d'inclure les citoyens exclus des processus politiques et économiques. La stratégie d'empowerment de la participation valorisera par conséquent la place de citoyens qui sont conscients de leurs droits et responsabilités.

Nous distinguons 3 types de Participation Citoyenne (Panet-Raymond, 2008). Tout d'abord, la participation publique qui permet l'exercice du pouvoir direct ou indirect de décision dans l'espace public. La seconde forme, la participation citoyenne politique revoient à la prise de parole dans le débat public entourant les enjeux économiques, politiques et sociaux. Finalement, la Participation Citoyenne sociale sera employée en référence à l'engagement des individus au niveau des associations, organismes communautaires et mouvements plus ou moins organisés qui luttent pour le changement social. Si nous présentons ces trois formes de participation, il est important de préciser que nous reconnaissons le caractère dynamique de la participation et que ces trois formes seront emmenées à se chevaucher (Panet-Raymond, 2008). Nous ne pouvons, par conséquent, dissocier la participation citoyenne publique, par exemple, des autres niveaux d'implications, ces derniers pouvant assurer la mise en place des conditions favorables, telles que le transfert de compétences requis pour intégrer les dispositifs participatifs plus formels. Ainsi, une participation citoyenne sociale aux activités concrètes et aux décisions d'un groupe, conjuguées à la reconnaissance des pairs, permettra l'acquisition des compétences requises à une participation citoyenne politique et publique et le début d'une conscience collective et critique.

3.2 Les Facteurs facilitants de la participation

Lachapelle & Bourque (2008), par le recours à un cadre conceptuel de l'approche socio-institutionnelle, identifient des pratiques qui favorisent la participation citoyenne en santé des

milieus et qui visent les organisations communautaires et les programmes de santé publique. Dans un autre registre, Flon (2014), suggère des pistes de solution basées sur l'expérience de l'institut du Nouveau Monde (organisation dédiée à la Participation citoyenne) en vue de valoriser le savoir pratique des citoyens.

Lachapelle & Bourque (2008)

Flon (2014)

A. établir un dialogue entre l'expertise de la santé publique et celle des Organismes communautaires	A. donner aux experts un rôle d'éducation et d'accompagnement dans le cadre de ces processus
B. Maintenir un soutien local et régional aux interventions socio-institutionnelles en santé publique	B. attribuer un rôle aux groupes d'intérêt qui peut s'apparenter à celui d'experts
C. Poursuivre la recherche sur les plans quantitatif et qualitatif	C. Proposer des procédures conviviales et ludiques qui font place au plaisir
D. Renforcer la participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de santé publique	D. Tenir les rencontres dans l'environnement choisi par les citoyens
E. Mobiliser des acteurs selon des choix stratégiques et non seulement techniques pour s'assurer de la pertinence du choix desdits acteurs	E. trouver un équilibre entre le temps réclamé par les participants et les échéanciers d'une prise de décision

F. La pertinence sociale du programme	F. rendre l'information disponible sur des supports diversifiés en fonction des publics
G. La flexibilité et l'ouverture du promoteur	G. prévoir plusieurs modalités de participation adaptées aux différents publics
H. La constance du soutien organisationnel et professionnel.	

Cette liste nous informe sur le besoin d'un travail impliquant une multitude d'acteurs aux intérêts divergents, une concertation continue dans le temps et un financement pour le développement et l'évaluation de pratiques favorables à une participation démocratique (Lachapelle & Bourque, 2008). De plus, la valorisation du savoir citoyen requiert l'inclusion de ces derniers dans les décisions qui ont trait au dispositif participatif lui – même, au-delà de la simple participation (Guermond, 2011). Nous comprenons que la mise en place de dispositifs participatifs requiert un travail de réflexion en amont avec l'ensemble des acteurs concernés, incluant le citoyen.

Forest & St-Germain (2010) vont dans la lignée des éléments soulevés par ces derniers en insistant sur l'importance d'une démarche bien organisée et coordonnée, la disponibilité d'un financement, un réel pouvoir d'action des acteurs sur une situation problématique et l'accessibilité aux retombées des démarches. De surcroit, Newig & Fritsch (2009) mettent en lumière l'importance du facteur décisionnel que détiennent les acteurs dans les dispositifs participatifs comme étant crucial pour la portée et les retombées de la participation citoyenne. La

valorisation du savoir expérientiel des membres constitue en ce sens un facteur essentiel et déterminant de la participation (Duperré, 2010; Ochocka et coll., 2006).

En vue d'assurer une pérennité et un impact durable sur le développement d'un quartier, l'inscription de la Participation Citoyenne, nous dira-t-on, devrait se faire : a. Dans une structure de concertation; b. Dans la vision des organismes; c. Comme stratégie de mobilisation par des organismes bien enracinés; d. Par des agents de participation/mobilisation citoyenne « compétents », notamment dans les comités citoyens. Ces organismes « porteurs » constituent, dans cette perspective, des tremplins vers d'autres lieux et formes d'implication (Chevrier & Panet-Raymond, 2013) telle que la participation citoyenne publique et une réponse à l'expertisations des dispositifs publics. En effet, nous relevons l'impact de la professionnalisation de la participation publique qui cherchera à assurer une sélection des individus en vue d'intégrer un citoyen « éclairé » et « apte » à participer aux décisions publiques (Thibault, Lequin & Tremblay, 2000). L'action collective permettra par conséquent d'inclure une diversité de populations qui ne pourraient intégrer les dispositifs participatifs publics autrement et ainsi prendre part à la discussion sur l'orientation des politiques et programmes de santé et de services sociaux. Par action collective, nous entendons « toutes les formes d'actions organisées et entreprises par un ensemble d'individus en vue d'atteindre des objectifs communs et d'en partager les profits » (Encyclopédie Universalis, en ligne).

3.3 Conditions et diversité de la Participation citoyenne

Quelques auteurs traitent de la question de la PC sous l'angle de populations plus spécifiques. À titre d'exemple, certains facteurs faciliteraient l'engagement bénévole des femmes dans une instance soit : a. se situer dans un groupe d'âge supérieur à 36 ans. En effet, ces femmes auraient plus de facilité à gérer leur temps, avec en moyenne des enfants âgés de plus de 12 ans et une

carrière bien amorcée. Il est fait mention des difficultés concernant la surcharge de l'horaire qui s'accroît en début de carrière ou le moment venu de fonder une famille et qui rend difficile la participation des plus jeunes; b. Avoir une connaissance approfondie des dossiers traités par l'instance décisionnelle; c. L'aisance financière :

« Les femmes qui participent aux instances décisionnelles jouissent d'un revenu familial assez élevé (comparativement à la moyenne des Montréalaises et des Lavalloises), ce qui leur permet de siéger bénévolement à une instance. Cette situation explique l'exclusion des instances décisionnelles de certaines femmes de classe sociale moins aisée » (Maisonneuve, 2004, p.89).

d. La connaissance des rouages du pouvoir dans l'espace public : En vue d'acquérir cette connaissance, les auteurs misent sur l'offre de la formation à l'école et l'éducation populaire en vue de surmonter cette limite (Lachapelle & Bourque 2008; Maisonneuve, 2004). e. Les habiletés de communication : La difficulté de communiquer efficacement durant les réunions ressort comme un obstacle à leur participation.

Dans une autre perspective, cinq organismes dédiés aux populations aux prises avec des problèmes de santé mentale et qui œuvrent à offrir des services aux personnes âgées à faibles revenus, à briser l'isolement et à offrir des activités et de réinsertion socioprofessionnelle, ont été rencontrés dans le cadre d'une étude sur la participation citoyenne menée par le centre de recherche et d'information et de développements de l'économie solidaire (Duperré, 2010). Ces organismes ont pour mandat de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle de cette population, notamment par l'embauche de personnes avec une expérience de santé mentale. Il en ressort que la confiance dans les capacités des usagers à pouvoir participer, autant chez les gestionnaires, intervenants que chez les usagers eux-mêmes, constitue une variable importante en vue de favoriser la participation citoyenne des usagers dans les entreprises d'économie sociale.

Forest & St-Germain (2010) s'intéressent au point de vue des citoyens impliqués dans 6 démarches d'animation territoriale en vue de déterminer les obstacles à la participation. En premier lieu, des raisons d'ordre personnel telles que les problèmes de santé, le manque de temps (obligation familiale et professionnelle) et l'essoufflement des gens impliqués à plusieurs endroits pourraient expliquer le manque de motivation de certains. Plusieurs facteurs affecteraient la participation des personnes aux prises avec une expérience de santé mentale, entre autres, la maladie et les effets secondaires associés aux médicaments :

Il peut arriver que les personnes vivent des difficultés à se concentrer et rester attentive pendant la durée d'une réunion qui peuvent parfois durer deux heures quand il s'agit d'une réunion d'un CA. Cela montre que les organismes doivent peut-être ajuster certains modes de fonctionnement qui privilégie un certain intellectualisme. (Duperré, 2010, p.44).

Des facteurs en lien avec le dispositif participatif lui-même sont également mis en lumière. La lenteur de la démarche participative constitue un autre facteur explicatif de la réticence de certains à participer. La fréquence des rencontres, le nombre de tâches à effectuer et la division de tâches par comité se conjuguent avec une certaine crainte des citoyens d'être sollicités de manière excessive. Le manque de circulation d'information notamment entre les comités est aussi soulevé.

3.4 Une participation aux résultats mitigés

Plusieurs provinces canadiennes ont pris des mesures législatives afin de permettre une meilleure participation des citoyens au sein des politiques publiques (Mendell, 2006). Résultante d'une demande d'implication des individus et des groupes, la participation citoyenne deviendra rapidement un moyen d'accroître la qualité et la légitimité des décisions et de mise en œuvre efficace des politiques publiques.

Nous relevons la prédominance du concept de Participation citoyenne dans la documentation produite par les différents paliers gouvernementaux qui s'inscrit dans le cadre d'une « bonne gouvernance » pour l'ensemble des pays industrialisés (Diarra & Plane, 2012). Cet effort se matérialise, notamment, dans la multiplication des dispositifs participatifs tels que les conseils de quartier, les budgets participatifs, les assemblées citoyennes, les conférences de consensus, les commissions thématiques permanentes, etc. (Breux, Bherer et Collin, 2004). Dans le domaine de l'évaluation des impacts sur l'environnement (ÉIE), par exemple, la plupart des dispositifs, mis en place par plus d'une centaine de pays et d'organisations, prennent en compte des dispositifs participatifs (Côté & Gagnon, 2006). Les formes consensuelles et participatives de la gouvernance environnementale deviennent de plus en plus importantes, elles sont de plus en plus institutionnalisées et la législation internationale préconise fortement les modes de gouvernance collaborative (Newig & Fritsch, 2009). La participation citoyenne s'impose en règle de bonne pratique dans des domaines variés, tant pour la planification, l'organisation et l'évaluation des services que pour la conduite de recherches environnementales, sociales et cliniques (Gagné, 2009).

S'il semble dominer une indéniable volonté d'inscrire le simple citoyen dans la gouvernance publique, politique et associative, elle ne semble pas toujours se conjuguer avec une Participation Citoyenne efficace, au sens qu'elle atteint les visées d'empowerment et démocratiques qui la caractérisent pourtant :

A large gap still exists between normative positions promoting citizen engagement and the empirical evidence and understanding of what difference citizen engagement makes (or not) to achieving the stated goals (Gaventa & Barrett, 2012, p. 2399).

Les critiques sur les pratiques participatives sont aussi multiples que les angles adoptés pour en apprécier la portée (Pelchat, 2010), les analyses montrant concrètement, les gains et les pertes de tous les partenaires sont plus rares (Coté & Gagnon, 2005) et les questions d'efficacité de la PC pour la démocratie (Hamel, 2002) ou pour l'individu, demeurent floues (Newig & Fritsch, 2009). De surcroît, si les investissements publics des pays membres de l'OCDE, dont le Canada, pour la mise en place de dispositifs de participation sont significatifs, le besoin d'investissements pour les processus d'évaluation, lui, se veut criant (Lacroix & St-Arnaud, 2012).

Quelques auteurs se sont néanmoins intéressés aux mécanismes de la PC en vue de cerner certaines variables qui permettraient d'expliquer l'inadéquation entre les résultats souhaités et obtenus sur le terrain. Nous relevons le contexte organisationnel dans lequel s'inscrivent les organismes porteurs de la participation et qui influence grandement les portées de la participation. Gagné (2009) parlera d'une « dissonance culturelle » pour mettre en lumière les contraintes organisationnelles qui impacteront sur la participation des usagers. Les CSSS, par exemple, se voient imputables dans l'atteinte des objectifs fixés par le MSSS et cela conditionnera leur financement. Dans ces conditions, la participation peut rapidement se transformer en campagne d'information, sans aucun pouvoir d'influence décisionnel. Dans un contexte où les sources de financement ne sont pas garanties, le défi peut devenir de taille pour les organismes porteurs. :

Son financement (public et/ou privé) demeure toujours précaire et non renouvelable. Cela influe certainement sur les capacités des organismes à mener ces projets et groupes de citoyens, et ce, nonobstant leur volonté réelle d'agir. (Chevrier & Panet-Raymond, 2013, p.76).

De plus, l'imposition de programmes et politique des bailleurs de fonds public et privé ne se fait pas toujours dans une logique qui va dans le sens des besoins et souhaits exprimés par les acteurs

de la participation. Ainsi, nous relevons l'existence de barrières qui impacteront sur la capacité de l'action communautaire à promouvoir la participation citoyenne sociale et qui seront traitées dans une autre section du présent travail.

L'étude de cas d'une participation citoyenne publique du méga projet industriel d'Alma au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Alcan), menée par Côté & Gagnon (2005), conclue sur une participation qui n'aurait que trop peu impacté sur l'empowerment de la communauté locale. De surcroit, la PC n'aurait pas influencé significativement les pratiques du promoteur. Plusieurs raisons sont soulevées pour expliquer ces résultats. En premier lieu, l'évaluation d'impact environnemental interviendrait de manière tardive dans le processus décisionnel, soit après que les principales composantes du projet aient été décidées par le promoteur. De plus, la qualité et la pertinence des informations produites par L'ÉIE ne permettent pas la prise de décision éclairée.

Malgré la somme des informations colligées dans l'étude d'impact sur les émissions atmosphériques et les rejets liquides estimés, il est pratiquement impossible de savoir si la réalisation du projet a un effet sur la santé des populations limitrophes ou s'il y a des risques associés (Côté & Gagnon, 2005, p. 66).

L'absence d'une méthode d'intégration des données englobant l'ensemble du processus constitue une autre variable explicative. Des rapports de synthèses distincts découlent de chacune des étapes du processus, rendant une compréhension des enjeux difficile :

En nous basant sur l'information disponible, nous n'avons pas trouvé d'indication, ni chez le promoteur ni dans les comités de suivi, sur la manière dont celles-ci ont été considérées ou incorporées à un moment ou l'autre de l'évaluation et du suivi (côté & Gagnon, 2005, p.67).

Finalement, l'absence de suivi des impacts pouvant résulter de changements non prévus ou de changements qui ont été anticipés, mais mal évalués dans l'étude d'impact est soulevée. Les

auteurs concluent sur une influence artificielle des acteurs de la PC : les préoccupations des participants et enjeux de projet n'ont pas été soulevés de manière réelle. Le cas ALCAN s'inscrirait davantage dans un processus de négociation des « conditions de réalisation du projet » que d'une participation active de collaboration, reléguant le citoyen aux loges d'observateur. Les partenaires ont été emmenés à se plier à des systèmes de gestion, de prise de décision et de représentations dans lesquels les objectifs et le poids des acteurs plus faibles se sont dilués, « coupant court à une décision libre, éclairée et collective ».

La participation a eu pour conséquence une mise en valeur et un contrôle de l'acceptabilité sociale, par les acteurs dominants (la Ville et le promoteur), au détriment des acteurs faibles, plus démunis, moins organisés et non présents (générations futures)... la participation a contribué à renforcer les normes sociales tacites, favorisant ainsi l'autocensure, étant donné l'existence d'un consensus préalable à la participation formelle. (Côté & Gagnon, 2005, p.69).

Les modes de gouvernance collaboratifs semblent effectivement avoir tendance à produire des compromis dilués en raison de différents intérêts sectoriels d'acteurs aux poids décisionnels différents (Newig & Fritsch, 2009). Poirier & Andrew (2003) questionnent justement les relations entre, la participation des citoyens aux comités consultatifs de la ville d'Ottawa et, d'autre part, avec des représentants élus et des fonctionnaires municipaux. Par l'analyse du fonctionnement interne du système politique (les relations entre les comités consultatifs, le conseil municipal et les comités permanents), les auteurs démontrent qu'il existe un écart entre la rhétorique de la Ville, centrée sur la préoccupation citoyenne, et les mécanismes concrets d'élaboration des politiques publiques « dominés par des logiques de pouvoir traditionnelles, hiérarchiques et centralisées » (Poirier & Andrew, 2003, p.34). Dans la même veine, certains

participants affirment avoir quitté une démarche participative car leur opinion n'était tout bonnement pas prise en considération par les porteurs de la participation, à titre d'exemple :

Dans un autre territoire, on souligne qu'au fil des années, s'est installée une proportion plus grande d'élus que de citoyens au sein des comités. Les citoyens disent que cette situation a eu un impact sur le pouvoir d'influence, sur leur participation aux décisions visant le développement de la municipalité. Cela a entraîné une perte d'intérêt à s'engager allant même, pour certains, jusqu'à un retrait complet de la démarche (Forest & St-Germain, 2010, p.61).

Ainsi, Kothari (2001) affirme que la PC s'inscrirait dans une pratique de renforcement du contrôle et du pouvoir détenus par les acteurs dominants. À travers l'auto surveillance, la construction de consensus, la codification, la classification et le contrôle de l'information, il y aurait une aseptisation du débat politique. De ce fait, il avance que la participation citoyenne ne serait tout bonnement pas compatible à la logique même de la planification urbaine, qui est caractérisée par la spécialisation, la rationalité instrumentale, la rapidité et les décisions « efficaces ». Hamel (2002) insiste sur le risque de ne faire entrer dans le système politique local que des spécialistes et des professionnels, au détriment des citoyens « ordinaires ».

Le contexte normatif et législatif dans lequel prend forme la participation citoyenne influencera significativement la forme qu'elle prendra. Dans le cadre d'une recherche comparative qualitative sur le modèle de gouvernance des centres locaux de développement (échantillon de 15 CLD), Simard et Leclerc (2008) font ressortir que la loi 34 portant sur la création du ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche aurait significativement transformé le modèle de gouvernance. Suite à l'adoption de cette loi en 2003, l'ensemble des CLD aurait connu une diminution de la taille de leur conseil d'administration. Les auteurs soulèvent à ce propos que la participation de la société civile aurait été affectée de manière

drastique avec l'arrivée de la loi 34 : diminution de la participation de la société civile au sein de leur conseil d'administration et augmentation de la participation des maires. « Sept CLD réservaient avant 2003, des sièges aux jeunes, aux femmes et, en milieu urbain, aux personnes issues de l'immigration. Ces sept CLD ont abandonné cette pratique » (Simard & Leclerc, 2008, p.623).

Simard (2010) postulera que les instruments de la participation ne sont pas neutres, qu'ils ne peuvent être réduits à de simples techniques et qu'ils contribueraient à distribuer les ressources d'une certaine manière entre les acteurs. Pour en faire la démonstration, l'auteur propose une analyse critique de la procédure des audiences publiques de la Régie de l'énergie du Québec sur la base de critères d'organisation des procédures de participation (intensité, ouverture et qualité) et trois critères de mise en œuvre des procédures (égalité, transparence et clarté des règles). Il conclut sur une expérience de la Régie de l'énergie à l'image d'un cas de « régulation de l'action publique contemporaine ». Par la nature de ses instruments et de ses activités, la régie n'arbore pas dans le sens d'une participation citoyenne démocratique. L'idéal participatif identifié au départ se voit transformé par plusieurs décisions successives qui s'inscrivent davantage dans le cadre de la procédure judiciairisée (témoignage, preuve, contestation, demande d'information, reconnaissance d'expert-conseil, interrogatoire, etc.). De plus, il dénonce une prédominance des acteurs économiques dans la gouvernance : « si l'expertise juridique caractérise la forme, l'expertise économique semble marquer le fond. Elle structure les demandes, trie les possibilités, propose un rapport avec l'objet » (Simard, 2010, p.73)

L'émergence de « discours hégémoniques » et de leaders influents constitue un risque recensé puisqu'il empêche l'expression libre de tous les points de vue (Abelson, Gauvin & Martin, 2011). Assurer l'équilibre entre le rôle des experts et la parole des citoyens aux intérêts et valeurs

divergents, et aux connaissances inégales constitue donc un défi de taille de la participation citoyenne (Flon, 2014). Dans ce contexte, « les citoyens non experts hésitent à formuler une proposition. Ils ne se sentent jamais assez informés ni assez compétents pour prendre le risque de contredire un expert » (Venne, 2011, p.206).

Enfin, Pelchat (2010) de son côté, se préoccupe du risque que la contribution à la réalisation de l'individu et à l'accroissement des capacités personnelles et collectives ne devienne les seuls indicateurs de succès des dispositifs participatifs. Dans la même lignée, une étude sur 10 années, sur les conseils de quartier mis en place à Québec, souligne que la reconnaissance des groupes et de l'action collective demeure l'un des enjeux fondamentaux des processus décisionnels. En effet, la PC permettrait d'ouvrir le système politique aux citoyens, sans toutefois que les groupes soient reconnus.

Les dispositifs participatifs reconnaissent la participation des citoyens mobilisés en général, sans faire de leur organisation une condition sine qua non. Si les groupes ne sont pas rejetés d'emblée dans cette deuxième forme de représentativité, ils ne disposent d'aucun statut explicite (Bheher, 2006, p.27).

Rappelons que la Participation Citoyenne sous-entend un résultat visé et un processus via une implication active et une prise de pouvoir des participants. L'accroissement des capacités personnelles et collectives ne constitue, en ce sens, que des moyens et non une fin en soi, la portée démocratique étant le changement souhaité.

3.5 La capacité des Organismes porteurs de la participation

L'inclusion du Tiers-État, sous l'effigie de la bonne gouvernance, permettra de juxtaposer au monde privé et public, un tiers secteur. Le Tiers- État ou tiers secteur permet de désigner un ensemble d'organisations qui ne relèvent ni du secteur privé lucratif ni du secteur public et qui

seraient nées en réponse aux « échecs du marché à réduire les asymétries informationnelles ainsi que les défaillances de l'État à satisfaire des demandes minoritaires » (Eme & Laville, 1999). Ces organismes ont notamment pour mission d'assurer la mobilisation politique et le développement des communautés en vue d'un changement social.

Les années 1980 marqueront l'investissement des organismes communautaires dans le secteur de la santé et des services sociaux, en réponse à la crise des services publics. Les organismes communautaires se verront confier la responsabilité d'assurer le soutien à la participation citoyenne par la création d'espaces où les gens ont l'opportunité d'accroître leurs capacités d'agir et de collectiviser leurs besoins. Les années 1990 seront marquées par la reconfiguration de la place et du rôle joué par les organismes et le début d'un mouvement d'institutionnalisation de l'action communautaire.

Les travaux de Lipsky et Smith (1993) nous permettent en effet de resituer l'effort de définition du Tiers-État dans un projet politique canadien plus large, à une époque de restructurations néolibérales, pour le confiner dans le discours du secteur public. Aujourd'hui, le terme tiers-secteur est utilisé pour désigner les organisations qui ne sont ni publiques ni privées, mais qui jouent un rôle dans la production de services publics. Si le tiers secteur trouve ses fondements dans sa dissociation au secteur public, il se voit rapidement amputé de sa fonction politique et revendicatrice pour devenir un moyen de déresponsabiliser l'État dans la mise en place de services publics. À l'instar du Québec, le cas de l'Ontario ne fait pas exception, et les organismes se voient conférer un rôle de suppléance face à l'intervention publique.

De fait, la décentralisation et la désinstitutionnalisation des services du réseau public affligent l'autonomie des communautés et organismes communautaires, en déversant un certain nombre

de responsabilités qui étaient jusqu'ici, assumées par l'État (St-Germain, Grenier, Bourque et Pelland, 2017).

À partir des années 1990, les politiciens, les militants et les universitaires au Canada anglais, comme au Québec, commencent à s'intéresser beaucoup plus aux secteurs associatifs et coopératifs, au bénévolat et au développement économique communautaire. Ce regain d'intérêt se manifeste de diverses façons (recherches universitaires, politiques fiscales et sociales, rhétorique politique) (Leduc-Brown, 1999, p.147.)

Leduc-Brown (1999) nous éclaire sur une période marquée par la montée du bénévolat, de la coopération, des œuvres de charité et du développement communautaire dans le Canada anglais, qu'il associe à une perte du pouvoir politique pour les organismes du Tiers-État, à travers la notion de corporatisme d'État. La période de transition de l'État-providence à son effritement sera marquée par une montée en puissance du Tiers-État, représenté par les organismes communautaires, OSBL et d'œuvres de charité : « le nombre d'organismes charitables enregistrés par Revenu Canada est passé de 22 500 en 1967 à 44 000 en 1980, à 54 000 en 1985, à 63 000 en 1990 et à plus de 75 000 en 1998 » (Leduc-Brown, 1999, p.145). Si, à priori, la multiplication des associations pouvait sembler s'apparenter à une montée du pouvoir du Tiers-État, l'auteur situe ce phénomène comme étant la résultante d'une orientation corporatiste de l'État et une perte de pouvoir politique pour les groupes d'intérêts. Le corporatisme peut être pensé comme « un système de représentation des intérêts où les divers secteurs socio-économiques nationaux sont organisés verticalement et de façon à être complémentaires les uns des autres en raison de leur interdépendance mutuelle, par exemple : le patronat et les syndicats » (Benoit, 2012, p.220). Les années 1950-1960 étant marquées par une multiplication de groupes en concurrence aux intérêts divergents dans les États démocratiques libéraux, ce dispositif permit d'assurer un contrôle de l'État sur l'émergence des groupes et une représentation non

compétitive (Benoit, 2012). Les organismes sans but lucratif (OSBL) dont la fonction consiste à représenter des groupes ou des communautés spécifiques (par exemple, les groupes de femmes, l'Organisation nationale anti-pauvreté, etc.), plutôt que de fournir des services sociaux, se verront pénalisés (Leduc-Brown, 1999). Force de constater que si la mobilisation et les revendications des groupes organisés des années 1950-1960 ont permis d'accéder à une place au sein des décisions publiques, la récupération politique qui en sera faite, dans un contexte néolibéral porté par des concepts tels que la bonne gouvernance et de la nouvelle gestion publique, semble affecter la portée politique de ces derniers.

Si la participation collective des usagers demeure formellement préconisée dans le discours de la NGP (comité des usagers, représentation symbolique au conseil d'administration), la mobilisation citoyenne typique des organismes communautaires et des mouvements sociaux post-68 n'a plus sa place (Larivière, 2005, p.1).

En réponse, diverses formes de résistance associatives et coopératives voient le jour dans les années 1990, la société civile s'unit en réponse à l'hégémonie des gouvernements et du monde privé dans la gouvernance publique (Kérisit & St-Amand 1997).

En Ontario, depuis trois ans, une série de « journées d'action » a mobilisé les forces populaires dans une douzaine de grandes villes de la province. Dans chaque cas, une alliance de syndicats, de mouvements populaires et de réseaux communautaires a lancé des grèves, des manifestations et une foule d'activités politiques et culturelles dans le but d'organiser la résistance populaire au saccage à la fois des services publics et de la « société civile », c'est-à-dire de l'ensemble d'institutions, d'organismes et de mouvements non gouvernementaux qui représentent les organes de mobilisation des intérêts et des identités populaires face aux gouvernements et au milieu d'affaires (Leduc-Brown, 1999, p.151).

Bref, nous comprenons que la volonté politique des mouvements sociaux et du tiers secteur est indissociable d'une exigence d'intégrer l'appareil politique de sorte à exercer un réel pouvoir

dans la gestion des affaires politiques et publiques. Par conséquent, nous ne pouvons associer le démantèlement de l'État-providence à un désintérêt de la société pour les questions de justice sociale, tel que suggéré par Rosanvallon (1981). Toutefois, son instrumentalisation, dans un cadre de collaborations spécifiques, à travers des politiques publiques, définies et orientées par l'État, sous l'effigie de la bonne gouvernance, semble avoir aseptisé le tiers secteur de toute idéologie revendicatrice, pour en faire de simples collaborateurs.

3.6. Ce que nous retenons de la recension de littérature

À la lumière de la trentaine d'articles analysés, nous pouvons relever quelques conclusions. Tout d'abord, la définition de la PC se veut un concept polysémique de par la multitude de champ de pratique et domaine de recherche qui l'animent. Cette interdisciplinarité de la participation donne naissance à autant d'angles et d'analyses (avec des objectifs divers) pour en observer la portée. Toutefois, il ne semble pas y avoir d'espace commun permettant d'harmoniser ces diverses visions. L'évaluation des activités de participation citoyenne est soulevée dans de nombreux articles. Si cette évaluation est parfois faite, elle ne l'est pas toujours jusqu'au bout ni de manière efficace. Les retombées concrètes ne sont donc pas toujours connues alors que la participation demeure omni présente dans les discours politiques.

Cette instrumentalisation de la Participation citoyenne dans le discours publics et des élites politiques constitue un autre élément soulevé par quelques auteurs dénonçant l'élaboration de politiques qui inscrivent leur légitimité par le recours à une participation citoyenne « en apparence » et sans retombées concrètes pour les participants.

Dans le cadre des expériences positives de participation recensées, la reconnaissance des capacités des individus et du savoir profane, le pouvoir décisionnel sur des enjeux concrets, des

moments d'échanges d'opinions et des espaces d'éducation et de formation semblent des ingrédients incontournables à une participation favorable aux principes d'égalité et de coopération. L'absence des éléments précédemment énumérés sont soulevés par certains auteurs dénonçant la résistance d'une culture politique, une prédominance des groupes d'intérêts et une hégémonie d'un savoir expert pour expliquer la difficulté vécue sur le terrain lorsque vient le temps d'instaurer ces fameux principes d'égalité de coopération dont se veut porteuse la participation citoyenne.

Enfin, n'oublions pas que la participation citoyenne peut être de diverses natures et ne s'inscrit pas toujours dans des initiatives promues par les décideurs. Une aseptisation de la participation citoyenne semble s'être effectuée dans cette récupération des mouvements sociaux (à l'origine de la PC) par les discours politiques. Partie d'un mouvement de revendications et de changements radicaux, la Participation citoyenne publique semble aujourd'hui un moyen de collaborer avec les structures de domination plutôt qu'un moyen de les contester. De surcroît, les dispositifs participatifs publics semblent marqués d'un profond individualisme méthodologique qui nous emmène à questionner la portée démocratique de ces derniers.

Cette revue de littérature nous aura permis de faire ressortir l'importance qu'occupe, jusqu'à aujourd'hui, le Tiers-État dans la promotion et la mise en place des conditions favorables à une participation citoyenne démocratique, qu'elle soit publique, politique ou sociale. Toutefois, le confinement du Tiers-État dans l'espace public et le rôle de suppléance qui l'afflige nous emmène à interroger le potentiel d'action des organismes communautaires à influencer les institutions publiques en vue faire valoir les besoins et aspirations des personnes les plus vulnérabilisées par nos sociétés. En d'autres mots, nous questionnons la capacité de l'action communautaire à promouvoir la participation citoyenne.

Partie IV – Pertinence du projet de recherche

4.1 La Participation Citoyenne, au-delà de l'individu, une prérogative pour la santé des populations

La représentativité, comme unique mécanisme pour faire valoir sa voix ne permet pas au simple citoyen de se prononcer sur des enjeux qui le touchent pourtant directement :

Les électeurs se prononcent sur des programmes de partis contenant des idées sur tous types de questions, les élections révèlent rarement les préférences des électeurs au sujet de questions bien particulières (Michels, 2011, p.277).

Dahl (1956) insistera sur l'importance, dans ce contexte, de mettre en place un maximum de conditions pour favoriser un maximum de démocratie. À titre de travailleuse sociale, je pense qu'il est de notre mission de travailler activement à accroître le pouvoir décisionnel des populations marginalisées en ce qui a trait aux décisions politiques et publiques. En ce sens, les déterminants sociaux de la santé reconnaissent la participation citoyenne comme élément fondamental en vue d'assurer la santé des populations (Abelson & Coll, 2007). Au-delà des facteurs individuels (génétiques, habitudes de vies et comportements), les déterminants sociaux de la santé reconnaissent, à l'instar de la charte d'Ottawa (1986), que la santé des individus est tributaire des contextes sociaux, économiques et environnementaux et en ce sens, ils s'inscrivent dans la reconnaissance de la responsabilité des États dans la santé des populations (Lalonde, 1974). Les déterminants sociaux de la santé miseront sur la participation citoyenne pour confronter les normes dominantes et assurer que les décisions qui sont prises soient en accord avec une diversité de besoins que rencontre la population. Les valeurs et normes dominantes dans notre société se matérialisent dans les décisions qui sont prises, prennent vie dans les différents systèmes de santé et des services sociaux, d'éducation et de services de garde d'enfant, l'aménagement des territoires, la forme du soutien à l'emploi, etc., orientent la nature et l'offre

des services publics dans les milieux de vie et impactent ultimement sur la santé mentale, physique et psychosociale des individus.

Dans une perspective de la promotion de la santé, la charte d'Ottawa (1986) rappelle aux professionnels que l'amélioration de la santé des populations exige une action sur les politiques publiques et sociales par l'entremise de la mobilisation et de la participation des citoyens pour que les personnes les plus vulnérabilisées par nos systèmes puissent obtenir les conditions nécessaires. Dans un rapport de la commission sur l'avenir des soins au Canada, nous pouvons lire que la participation dans le système de santé vise à : a. améliorer la qualité de l'information concernant les besoins et les préférences de la population; b. encourager le débat public sur les orientations fondamentales du système de santé; c. assurer la reddition de comptes à la population concernant les processus internes et les résultats du système; d. protéger l'intérêt public (Abelson & Eyles, 2002).

De fait, en vue de faire valoir les besoins des personnes les plus vulnérabilisées, une mobilisation à travers une action collective s'imposera et pourrait constituer une réponse à l'hégémonie des savoirs et des pouvoirs dans la participation citoyenne en santé (Pelchat, 2010). Les dispositifs participatifs, en misant sur des indicateurs individuels, reproduisent des inégalités sociales de santé. En effet, les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables de notre société sont les personnes les moins représentées dans les dispositifs participatifs (Maisonnette, 2004). Cette réalité donnera lieu à une participation où les individus de classe moyenne et éduqués seront majoritaires et par conséquent, les retombées, aussi majeures soient-elles, ne reflèteront que ceux des acteurs présents. Les auteurs insistent par conséquent sur la place qui doit être laissée aux acteurs collectifs, au-delà de la participation du simple citoyen, pour que les besoins de la société civile soient réellement pris en considération et que le dispositif reflète les besoins locaux ou

nationaux dans une réelle perspective démocratique. Toutefois, il semblerait que le nombre de personnes associées représente une part relativement réduite de la population et certains groupes sont souvent sous-représentés (Bheher, 2006). La participation citoyenne a un certain nombre d'incidences positives pour ceux qui participent : Elle encourage les compétences et les vertus civiques, renforce la légitimité des décisions, et elle encourage la délibération ou permet aux citoyens d'influer sur la politique. Cependant, tant que de vastes groupes seront écartés de la participation, des doutes subsisteront quant à ses avantages pour la démocratie dans son ensemble (Michels, 2011, p.294).

Le présent projet de recherche priorisera donc l'étude d'une participation portée par une diversité d'acteurs institutionnels, d'organismes du Tiers-État et des résidents de la ville d'Ottawa (action collective), en vue de questionner la portée démocratique de celle-ci.

4.2 Orientations du projet de recherche

Dans une gestion publique dominée par des valeurs de logiques marchandes et positivistes, une participation citoyenne démocratique est fondamentale pour diversifier les discours et assurer une orientation du système de santé et services sociaux en cohérence avec les besoins réels de la population, notamment ceux des personnes les plus vulnérabilisées par le système. La portée démocratique d'un dispositif s'entend ici au sens où ce dispositif œuvre dans une perspective de justice sociale à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans nos sociétés.

Pourtant, les articles recensés mettent en lumière le besoin criant de données empiriques sur la portée des dispositifs participatifs (Lacroix & St-Arnaud, 2012) et plus précisément sur l'influence concrète des participants dans lesdits dispositifs (Newig & Fritsch, 2009). Face à la multitude d'obstacles liés à la participation, certains se montreront d'un profond cynisme quant à

une réelle réappropriation du pouvoir par les acteurs de la participation, dénonçant notamment, une gestion publique caractérisée par une culture d'hégémonie des savoirs, des groupes d'intérêts et une culture politique hostile à la participation du citoyen moyen (Abelson, Gauvin & Martin, 2011), laissant ainsi place à un pouvoir d'influence moindre pour le citoyen (Kothari, 2001). De surcroît, l'individualisme méthodologique est dénoncé, pour mettre en lumière une participation qui tend davantage à morceler les voix de l'action collective à travers ses dispositifs (Bheher, 2006).

Dans le présent projet de recherche, c'est inspiré de cet extrait de Molino (1993) que nous concevons la portée démocratique de l'action collective dans la gestion publique :

La démocratie n'est ni une essence ni un destin : c'est un mixte en perpétuelle évolution, dont la nature et la valeur ne peuvent apparaître que si les régimes démocratiques sont analysés sans complaisance et si on n'hésite pas à faire preuve de la même inventivité théorique et pratique qui leur a permis de s'instaurer puis de se maintenir. (Molino, 1993, p.42)

Nous jouissons aujourd'hui, par l'entremise d'un complexe héritage sociohistorique et politique, d'une reconnaissance des institutions d'États face à leur responsabilité sociale et du droit des citoyens de prendre part aux décisions, de surcroît, cette dynamique devient le socle de la légitimité des décisions publiques. Si la participation citoyenne incarne ici cette inventivité théorique, dont l'objet a souvent été instrumentalisé, elle permet de donner place à la voix du citoyen, en pratique. La participation citoyenne des groupes viendra s'inscrire dans cette quête populaire d'un idéal démocratique, elle incarne aujourd'hui cette porte d'entrée aux politiques publiques en vue de faire valoir les valeurs, les besoins, mais aussi les craintes et aspirations des populations éloignées des pôles décisionnels. L'action collective permettra d'inclure diverses populations marginalisées qui ne pourraient intégrer les dispositifs participatifs publics autrement

en vue de prendre part à la discussion sur l'orientation des politiques publiques (Chevrier & Panet-Raymond, 2013).

Dans le présent projet de recherche, nous questionnons le potentiel d'une action collective à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans notre société en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations.

Ainsi, notre question de recherche est la suivante : dans quelle mesure la participation citoyenne s'inscrivant dans une action collective permet de rééquilibrer les rapports de force à l'œuvre dans les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations? Nous émettons l'hypothèse que la participation citoyenne dans les actions collectives permettrait de contrer l'individualisme méthodologique qui marque les dispositifs participatifs publics et de renforcer le pouvoir de l'action communautaire, en vue d'accroître la portée démocratique de la participation citoyenne.

En 2017, les membres du Transit Working Group (TWG), supportés par la Civic Engagement Table (CET), célébraient, après deux années de travail acharné, le passage du programme EquiPass, un laissez-passer mensuel à 57 \$, soit la moitié du coût du laissez-passer normal, pour les personnes vivantes en situation de faible revenu. Un peu plus tard en 2018, les conseillers approuvaient la proposition contenue dans le projet de budget 2018 de créer un tarif réduit pour un seul voyage, soit l'EquiTarif, fixé à 1,75 \$ par voyage. Dans cette section, nous tenterons d'établir un portrait des acteurs du dispositif participatif.

4.3 Description du mécanisme

La **Civic Engagement Table** (CET), portée par le projet **Making votes count**, œuvre dans une perspective de développement communautaire, se pratiquant généralement autour d'une

problématique, nous parlerons donc d'une communauté d'intérêts (Bourque, 2012). **Partenaires de la communauté et résidents** de différents quartiers de la ville d'Ottawa travaillent, collectivement, à accroître la qualité de vie des communautés marginalisées, constituant la cible principale des interventions. Les auteurs nous rappellent que, même si le développement communautaire n'est pas nouveau, il s'impose de plus en plus « comme un élément majeur des stratégies d'intervention prenant en compte les déterminants de la santé, dont la cohésion sociale et les conditions de vie des communautés » (Mercier, Bourque et St — Germain, 2009, p.14). Ainsi, en réponse aux difficultés rencontrées par les populations, les membres de la CET travaillent de concert à renforcer la capacité des communautés à faire entendre leurs voix dans le processus électoral et à accroître l'influence décisionnelle qu'ils détiennent au niveau municipal.

S'il est vrai que les agents de développements sont essentiellement des agents de liaison qui œuvrent à la jonction des institutions et communautés, ces derniers n'entretiennent pas de relations individuelles avec les agents publics et n'ont pas de statut distinct en tant que représentants de la communauté dans les comités consultatifs municipaux. En ce sens, le travail en partenariat et en réseau revêt une condition *sine qua non* pour assurer le meilleur intérêt des communautés. En réponse, le **réseau des agents de développement communautaire** d'Ottawa a vu le jour. Comme les agents de développement communautaire des centres de santé communautaires sont des employés de la Ville d'Ottawa, travailler en partenariat à collectiviser les besoins permet aux professionnels d'exercer des pressions sur les institutions, comme la ville d'Ottawa, sans entrer en conflit d'intérêts avec leurs employeurs.

De plus, l'engagement des résidents est une pratique de développement communautaire qui nécessite beaucoup de ressources puisqu'elle exigera la création de partenariats et le maintien d'une communication ouverte. Cette réalité n'est pas assimilée par l'ensemble des acteurs

porteurs des actions collectives qui sont parfois emmenés à traiter l'engagement civique comme un projet ponctuel plutôt que comme un processus dans le temps. L'impossibilité de rendre adéquatement compte des actions de l'organisme communautaire, de manière qualitative, met les organismes sous tension.

L'engagement civique se voulant essentiellement un processus, les indicateurs, essentiellement quantitatifs, ne permettent pas de rendre de compte de l'action de manière exhaustive, incluant la mobilisation des milieux et les trajectoires des personnes (St-Germain, Grenier, Bourque et Pelland, 2017). Notons que les exigences de plusieurs bailleurs de fonds, ayant souvent leurs propres critères en termes de reddition de comptes, impactent sur la construction de sens et la cohérence de l'action, en plus d'alourdir la tâche des OC (Martuccelli, 2010). En effet, politiciens, fonctionnaires, gestionnaires, fournisseurs de services, professionnels et bailleurs de fonds ne sont pas toujours conscients de l'ampleur des ressources qu'implique l'engagement des résidents dans les projets de développement communautaire. En vue de limiter l'énergie et les ressources qui seront allouées à la promotion de leur rôle, le réseau des agents de développement communautaire d'Ottawa, avec l'appui **du CDF (community development framework)**, s'est doté d'un cadre de référence de l'agent de développement. Cette action aura permis d'harmoniser la vision du développement communautaire et de doter la CET d'un outil de sensibilisation auprès des différents acteurs stratégiques et porteurs d'actions collectives.

Depuis 2008, les communautés bénéficiaires des fonds du CDF ont pour mission de mettre sur pied un comité de quartier qui regroupe **représentants d'organismes et d'institutions** œuvrant dans la communauté, des **associations de résidents** et un **agent de développement communautaire** d'un centre de ressources et de santé communautaire du secteur. La

coordonnatrice du CDF assiste aux réunions des comités qui prennent ainsi forme à travers la ville d'Ottawa.

La **Coalition des centres de ressources et de santé communautaires** est la principale responsable de la coordination du CDF et du personnel (une coordonnatrice, un secrétaire et une facilitatrice des formations). Le **CDF est piloté par un comité (Project manager Commette)** qui se réunit sur une base trimestrielle. Le *project management commettee* réuni les **directeurs généraux des centres de la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa**, des **cadres d'organismes de développement communautaire** et des **représentants des principaux organismes et institutions** qui financent le CDF (**la ville d'Ottawa, Centraide et la Fondation communautaire d'Ottawa**). Ce comité assure la mise en œuvre du CDF en fournissant un leadership stratégique, en mobilisant des ressources et en contribuant à la prise de décisions éclairées. Ce comité pilote supervise également des groupes de travail dont le but est de se pencher sur les thèmes et enjeux soulevés dans le cadre des rencontres du CDF dans les quartiers qu'il soutient. Voici des exemples de groupes de travail supervisés par ce même comité : le groupe de travail sur la sécurité communautaire, le groupe de travail sur la répartition des ressources dans les quartiers ou le groupe de travail sur le renforcement des capacités et l'engagement civique sont des exemples de groupes supervisés par ce comité. En plus des principaux bailleurs de fonds, de nombreux **partenaires communautaires** soutiennent activement les initiatives des communautés locales et contribuent à renforcer l'approche du CDF en mobilisant des fonds et des ressources additionnelles. Le CDF travaille également en étroite collaboration avec le **Forum sur le capital social des quartiers d'Ottawa (FCSQO)** pour soutenir les communautés locales et évaluer les initiatives de développement communautaire.

Un travail de collaboration a permis de mener, en 2010, à l'élaboration de ressources et de matériel de formation pour des ateliers animés dans les quartiers par des travailleurs et leaders communautaires (résidents). Le comité de renforcement des capacités et de l'engagement civique du CDF est alors coordonné par Centraide Ottawa et les membres proviennent de la Ville d'Ottawa, du Réseau des agents(e) s de développement communautaire, de Bénévoles Ottawa, de Leadership Ottawa, de CAWI et du Centre de santé communautaire Pinecrest-Queensway. En vue de renforcer les capacités des résidents et des travailleurs communautaires œuvrant dans une perspective de changement, le guide *créons le changement que nous souhaitons* voit le jour et une agente, financée par le CDF, est assignée à la facilitation de la formation des leaders résidents. Ce guide est aujourd'hui utilisé dans l'ensemble des communautés bénéficiaires du CDF.

Making votes counts est un projet financé par **community foundation of Ottawa; the Catherine Donnelly foundation** et the **Ontario Trillium Fondation** et est coparrainé par la **Coalition des centres de ressources de santé communautaire** et **CAWI** (a city for all women initiative). Tous œuvrent, collectivement, à augmenter l'engagement civique au niveau municipal, à long terme, dans les quartiers à faible revenu et parmi les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques précaires. Forte de ses **13 centres de ressources et de santé communautaire**, la coalition des centres de ressources de santé communautaire a pour mission de desservir les membres des communautés marginalisées. CAWI est une organisation de femmes provenant d'une diversité de communautés, **d'organisations** et du **milieu universitaire**, qui travaillent dans un rapport de collaboration avec les **décideurs municipaux** et les **leaders des communautés** en vue du changement social.

La CET bénéficie d'un grand éventail de partenariat, ce qui permet la mis en commun d'un large bassin de ressources (ressources organisationnelles, humaines, matérielles, réseaux, etc.) : 1. **The ACORN Canada** (UNITING COMMUNITIES FOR JUSTICE) ; 2. **Le Réseau pour la réduction de la pauvreté d'Ottawa**; 3. **The Alliance to End Homelessness** ; 4. **Le Groupe de travail sur la pauvreté et la faim**; 5. **L'Académie des citoyennes et citoyens**; 6. **LE Centre d'éducation financière**; 7. **Le Cadre de développement communautaire (CDF)**; 8. **le Réseau des agentes de développement communautaire**; 9. **La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**; 10. **The Healthy Transportation Coalition** ; 11. **Logement communautaire d'Ottawa**; 12. **Le Centre de ressources communautaires** Orléans-Cumberland; 13. **Le Centre de santé communautaire** Pinecrest-Queensway; 14. **Le Centre de santé communautaire** Somerset Ouest; 15. **Le Centre de santé communautaire** du sud-est d'Ottawa; 16. **CUPE 2204** (The Child Care Workers of Eastern Ontario); 17. **Dalhousie Parents Day Care**; 18. **Gignul Non-profit Housing Corporation**.

Partie V – Méthodologie de recherche

Au cours des prochaines pages, nous présenterons l'approche méthodologique privilégiée, la méthode de collecte de données et la technique d'analyse des données.

Tel que présenté dans le chapitre précédent, le but de ce projet de mémoire est d'explorer l'impact d'une action collective, dans notre cas, la Civic Engagement Table (CET) sur les décisions publiques qui sont prises, et plus précisément à la ville d'Ottawa. Ainsi, notre question de recherche est la suivante : dans quelle mesure une action collective permet-elle de rééquilibrer les rapports de force qui marquent les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations? Nous tentons d'y répondre par la présente recherche.

5.1 Les Paramètres de l'étude

L'objet de l'étude : La portée démocratique d'une action collective.

Question de recherche : Dans quelle mesure une action collective permet-elle de rééquilibrer les rapports de force à l'œuvre dans les dispositifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations?

Hypothèse de départ : L'action collective permettrait de contrer l'individualisme méthodologique qui marque les dispositifs participatifs publics et de renforcer le pouvoir de l'action communautaire, en vue d'accroître la portée démocratique de la participation citoyenne.

Les objectifs de la recherche :

- favoriser la réflexion dans les milieux de pratiques sur la mise en place des dispositifs participatifs : questionner les mécanismes retenus pour encadrer la participation citoyenne, le niveau d'influence qu'auront les participants sur ces mécanismes et leur pertinence considérant la capacité réelle des citoyens participants à l'action collective d'influencer les décisions prises par les instances décisionnelles formelles.

• Faire ressortir les variables non quantifiables et non capturées par les méta-analyses, données probantes et recherches quantitatives.

- Documenter la perception entretenue par les participants du rapport institution-communauté qui prime.
- Déterminer la nature du dispositif participatif porté par la table d'engagement civique.
- Déterminer le degré d'influence décisionnelle perçue par les participants.
- Faire ressortir les retombées pour les individus et les acteurs collectifs.

Les réponses aux questions précédentes ont permis de statuer sur la méthodologie de recherche, le cadre théorique, la construction du guide d'entrevue et l'orientation de l'analyse des données qui en découlera. La clarté de ces éléments permet d'assurer la pertinence des données qui seront recueillies, en plus de permettre la justification du choix et la définition des thèmes qui ressortiront (Gagnon, 2005).

5.2 Le qualitatif en méthodologie de recherche

La participation citoyenne est un sujet d'actualité et très politisé : « CP is being increasingly adopted, given the central place it takes in the development agendas both locally and internationally » (Marzouki, Mellouli & Daniel, 2017, p.210). Un peu repris à toutes les sauces dans les politiques publiques, la participation citoyenne semble aujourd'hui s'imposer en sa qualité de puissant artefact de la démocratie. Pourtant, très peu de données existent sur la perception qu'ont les acteurs de leur influence au niveau de la gouvernance dans les dispositifs participatifs institués.

En tant qu'universitaire qui se réclame de la pratique anti-oppressive, je crois à un réel pouvoir d'action et d'influence des personnes vivant en situation d'oppression. La pratique anti

oppressive, en redonnant la place qui incombe au sujet, soit oppresseur et opprimé, reconnaît son pouvoir d'action (Mullaly, 2010). Un des principes centraux à la pratique anti-oppressive s'inscrit dans la création de coalitions entre les différents acteurs en vue d'effectuer un changement social. L'alliance de la connaissance théorique (issue de la littérature) et celle du terrain est une condition sine qua non en vue de raffiner notre compréhension des phénomènes sociaux et éviter le piège d'un positivisme méthodologique.

Dans le cadre du présent travail de recherche, nous avons opté pour une méthodologie qualitative, en cohérence avec les orientations du projet de recherche. Les systèmes sociaux se voulant d'une grande complexité, le recours à une méthodologie qualitative nous a permis d'approcher l'objet d'étude de sorte à cerner un maximum d'informations sur le phénomène, aspirant ainsi à une vision plus holistique de l'expérience vécue dans les dispositifs participatifs.

5.3 La Méthode de collecte de donnée : L'entretien semi-direct

Nous avons retenu les entrevues semi-dirigées avec des personnes engagées dans le mouvement collectif The Civic engagement Table comme méthode de collecte de données.

Pour sortir des sentiers battus et discours spéculatifs, il est important de puiser à même la perception des sujets quant au pouvoir d'influence perçu sur les décisions prises à la ville d'Ottawa. L'entretien semi-directif est un outil pertinent, en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert ni entièrement fermé, en plus de favoriser l'établissement d'une relation de confiance (Charron, 2004). Ainsi, il incarne cette liberté empirique où il est admis que le chercheur laisse l'interviewé parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. De surcroît, les entrevues semi-dirigées ont permis d'avoir accès à un contenu très riche livré par un sujet, en plus de donner l'espace pour approfondir des notions qui ont émergé dans le cadre de

l'entretien, ce qui nous a permis de laisser un maximum d'espace à la co construction du savoir. Un guide d'entrevue a permis de tracer la ligne directrice des thèmes abordés, sans conférer un ordre précis (Annexe A). Ont été abordés, entre autres : la motivation à participer, le rôle des institutions publiques; la nature et finalité du dispositif participatif; et les retombées perçues par les participants.

Dans le cadre des entrevues, j'ai davantage endossé un rôle qui visait à recentrer l'entretien sur les thèmes préétablis quand l'entretien s'en écartait, à poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, clarifier des questions et relancer la discussion sur des thèmes émergeant (Charron, 2004). De plus, j'ai préalablement informé, par voie téléphonique ou courriel, les participants du déroulement de l'entrevue, sa durée, les grandes questions qui seraient demandées et du fait que le tout sera enregistré.

Nous reconnaissons que l'instrument, soit l'entretien semi-dirigé, fait écho au rapport de pouvoir sujet-chercheur. L'objet de notre recherche implique la collaboration avec une population vulnérable victime de dynamiques de pouvoir complexes. Nous sommes par conséquent conscients de la reproduction des rapports sociaux de pouvoir au sein même de notre laboratoire et pour lesquels nous avons émis des considérations éthiques.

5.4 L'analyse du contenu

L'analyse de contenu thématique a été utilisée comme méthode d'analyse qualitative des données. Les documents produits par les organismes et institutions porteurs de la participation citoyenne et les verbatim des entretiens semi-dirigés passés auprès d'acteurs de la participation citoyenne, ont constitué le corpus de données qui a été soumis à l'analyse thématique. Cette méthodologie se veut un procédé de réduction des données qui nous a permis de mettre en

lumière l'ensemble des thèmes soulevés, de relever leurs similarités, divergences, oppositions, fréquences, etc. L'analyse thématique permet donc de repérer des thèmes, de faire des liens entre eux, en plus de questionner la nature même de ces liens : « comment ils se recourent, rejoignent, contredisent » (Paillé & Mucchielli, 2012, p.232).

Suite aux entrevues, l'intégralité des enregistrements a été transcrite sous forme de verbatim. Par la suite, une première lecture du corpus de données a permis de faire ressortir différentes catégories qui ont par la suite été regroupées sous forme de thématiques plus larges et englobantes, résumant les différents sujets abordés, au regard des entrevues et documents répertoriés. On appelle ce processus la codification thématique (Fortin, 2006). Au final, des dizaines de pages de données brutes de discussion deviennent une masse plus infime de données significatives. Celles-ci seront d'ailleurs présentées dans le prochain chapitre de présentation des résultats.

5.5 Considérations éthiques

Lalande et Crête (2015) distinguent 3 enjeux propres à la double posture intervenant-chercheur dans la profession du service social et qui sont à la racine de nombreux malaises : l'hétérogénéité des univers; la multiplicité des identités; les questions éthiques. Si nous considérons tous ces aspects importants dans le cadre de futures réflexions, l'accent est ici mis sur la question éthique. Mcrcystal (2010) soutient qu'une recherche éthique en service social se veut compatible avec les valeurs de la profession. Dans cette perspective, il s'agirait d'avoir recours au processus de recherche en vue de favoriser l'empowerment des personnes aux prises dans des dynamiques de pouvoir complexes en vue de remettre en question les pouvoirs dominants. Le niveau des macro-éthiques renvoie aux enjeux et défis de la place et de l'usage des savoirs de la recherche dans la

société (Martineau, 2007). C'est à ce niveau qu'il incombe au chercheur de penser le rôle social et d'assumer la dimension normative, à savoir porteuse d'un discours de changement.

Si le recours à des entrevues semi-dirigé nous permet de ramener la voix des sujets, nous reconnaissons que les instruments auxquels nous aurons recours peuvent facilement devenir des artefacts faisant écho au rapport de pouvoir sujet-chercheur. Le chercheur doit par conséquent faire preuve de conscience éthique dans le choix des approches et instruments utilisés dans la collecte des données. Le devoir de confidentialité inclut l'obligation de protéger les données contre l'accès, l'utilisation, la divulgation et la modification non autorisés. Étant donné que l'ensemble de nos questions se limitait à leur expérience dans les dispositifs participatifs, les participantes avaient le choix de s'identifier, ce à quoi, toutes ont consenti à ce que leur identité soit révélée.

Le consentement libre et éclairé signifie que les personnes acceptent de participer à la recherche de manière volontaire et que chaque participant comprend, autant qu'il est possible, l'objet de la recherche, ce que l'on attend de lui, ainsi que les risques et les bénéfices possibles. Le bassin de participants recrutés comportant des francophones et des anglophones, nous avons assuré que les formulaires de consentement soient disponibles en français et en anglais, afin de garantir le même niveau de compréhension quant aux implications de l'étude. Au moment du premier contact, lorsqu'ils m'ont contacté pour mentionner leur intérêt, je les ai informés de la participation libre et volontaire, en ce sens qu'ils pouvaient décider d'arrêter de participer à tout moment et que toutes les données relatives à eux seraient immédiatement détruites et ne seraient pas utilisées pour le mémoire.

Je me suis présentée à la rencontre avec 2 copies du formulaire de consentement, une que j'ai conservée et une autre que j'ai donné au participant. Nous avons lu le formulaire de consentement ensemble, avant l'entrevue. Il est clairement mentionné, dans ce formulaire, qu'il s'agit d'une participation libre et des mesures prises pour conserver l'anonymat des participants, à moins que la personne manifeste le désir d'être identifiée. À ce moment, j'ai expliqué le caractère volontaire et la possibilité de reprendre son anonymat à tout moment dans le processus. Les formulaires ont été signés par les deux partis (chercheur — participant).

La partie de l'analyse est aussi un moment délicat dans la recherche qualitative, encore une fois, la dérive interprétative doit constituer un souci constant. Nous avons, par conséquent, tenté de limiter la reproduction des rapports de pouvoir au sein même de notre relation en endossant des principes et l'objectif principal d'une recherche-action, soit l'influence directe sur la pratique. D'une part, nous avons tendu, le plus possible, vers l'égalité : nous avons laissé un maximum d'espace aux sujets et effectué un recrutement volontaire (ils ont décidé de venir ou pas). De plus, nous avons rencontré des sujets mobilisés qui ont confirmé le besoin d'une recherche en vue de cerner les retombées de cette participation. Le besoin social est donc réel et est partagé par le terrain. La diffusion de la connaissance n'est pas encore clairement établie, toutefois, nous miserons sur un maximum de visibilité pour les acteurs de la mobilisation que nous inviterons à parler des résultats.

Cette recherche, en s'intéressant à leur voix, permet de valider la pertinence et l'importance de leur engagement. Aussi, ils pourront directement contribuer à l'avancée des connaissances sur un sujet qui se veut plus que jamais d'actualité et fortement mitigé dans la littérature (Flon, 2013). En allouant de l'espace aux acteurs pour identifier les lacunes dans les dispositifs participatifs, il

y a un potentiel de renforcement de l'influence décisionnel dans lesdits dispositifs qui se créent (tout de même dépendant de la volonté de l'ensemble des acteurs du terrain). Ce potentiel pourrait mener à une action concrète de changements au niveau des dispositifs participatifs (qui impacterait de manière positive et directe sur le groupe), mais plus important encore, il pourrait constituer un levier de changement en vue d'actions ultérieures et donc avoir un impact positif de manière indirecte.

Certains associeront la faible participation citoyenne à un simple manque d'intérêt des personnes pour les politiques publiques (Tremblay, 2004). Le discours que promouvra cette compréhension tournera autour de l'objectif d'augmenter la Participation Citoyenne. Or, la participation n'est pas toujours synonyme de pouvoir décisionnel pour les citoyens participants (Kothari, 2001). Maintenir une visée d'accroissement de la participation c'est, en quelque sorte, faire fit du problème et responsabiliser les citoyens sans questionner les mécanismes et structures à l'œuvre. En situant au cœur de cette recherche la question du pouvoir décisionnel, nous nous attaquons à ce discours d'un cynisme populiste pour resituer le problème, soit le besoin d'augmenter l'influence décisionnelle des citoyens dans les dispositifs.

5.6 Présentation des participantes

Lisa et Chantal sont des membres très actives de leurs communautés respectives et siègent toutes deux sur le conseil d'administration de leur logement communautaire. Ces récipiendaires de nombreux prix visant à reconnaître leur engagement œuvrent, depuis plusieurs années maintenant, à accroître les ressources et subventions dont bénéficient les résidents des Ottawa Community Houses et à améliorer la qualité de vie dans leur communauté.

Ces ambassadrices du changement sont aujourd'hui de vrais piliers pour leur milieu, assurant un rôle de liaison permettant d'accroître le flux d'informations sur les services publics et communautaires disponibles pour les résidents, mais également un rôle de conscientisation auprès des acteurs stratégiques sur la réalité des personnes vivant en situation de précarité socioéconomique. Leur désir de faire valoir les besoins et aspirations des populations marginalisées les mènera à rejoindre *Making Voices Count* et à investir d'innombrables heures dans la participation aux rencontres de la *Civic Engagement Table* (CET) en vue d'influencer sur les décisions de la ville d'Ottawa. Toutes deux ont suivi la formation *créons le changement que nous souhaitons* portée par le *Community Development Framework* et activement travaillé à renforcer leur capacité en vue d'assurer un rôle de leadership dans leurs communautés. Lisa se joindra éventuellement à un groupe de travail de la CET, le *Transit Working Group*, et travaillera intensément, pendant deux années, à accroître l'accessibilité au transport en commun pour les personnes vivant en situation de faible revenu.

En 2008, alors mère au foyer, Tong s'est retrouvée connectée à *City for All Women Initiative* où elle a reçu une formation sur la participation civique destinée aux femmes. En 2010, elle agira à titre de membre du conseil d'administration du Centre de santé communautaire du centre-ville d'Ottawa, où elle siègera pour six années consécutives. En 2012 elle occupera un premier poste professionnel au sein d'un Centre de santé communautaire de la ville d'Ottawa. Si cette dernière a débuté son parcours d'engagement civique à titre de bénévole, elle allie aujourd'hui vocation et profession pour endosser le rôle de coordinatrice de la *Civic Engagement Table*. Ces trois personnes, engagées dans un large continuum de participation, depuis plusieurs années maintenant, ont généreusement accepté de nous faire part de leurs expériences dans les dispositifs participatifs de la CET.

Partie VI – Présentation des résultats

Dans le présent projet de recherche, nous questionnons le potentiel d'une action collective à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans les dispositifs participatifs publics en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions et les besoins réels des populations. Ainsi, notre question de recherche est la suivante : dans quelle mesure la participation citoyenne s'inscrivant dans une action collective permet de rééquilibrer les rapports de force à l'œuvre dans les dispositifs publics, en vue d'assurer la cohérence entre l'offre de service des institutions publiques et les besoins réels des populations?

Nous émettons l'hypothèse que la participation citoyenne dans les actions collectives permettrait de contrer l'individualisme méthodologique qui marque les dispositifs participatifs publics et de renforcer le pouvoir de l'action communautaire, en vue d'accroître la portée démocratique de la participation citoyenne.

Pour répondre à notre question de recherche, nous nous intéressons à l'expérience des participants à l'intérieur de ce dispositif. Dans le cadre de cette étude, nous avons un guide d'entrevue avec des questions préparées à l'avance (Annexe A). Dans ce chapitre, nous présentons donc les résultats obtenus de l'analyse d'entrevues individuelles réalisées auprès de trois participantes de la table d'engagement civique d'Ottawa et plus spécifiquement, les thèmes majeurs ressortis. Les questions nous ont permis de cerner 4 axes majeurs en vue de répondre à notre question, soit 1. La motivation des personnes vis-à-vis de l'engagement communautaire; 2. Le rôle des institutions publiques; 3. La nature du dispositif participatif du Transit Working Group (TWG); 4. Les retombées de la participation citoyenne.

6.1.a motivation des participants à s'engager dans leurs communautés

Un des objectifs de notre étude était de comprendre ce qui motivait les personnes à offrir, volontairement, leur temps, énergie et compétences, sur une base bénévole. Pour se faire, nous leur avons demandé ce qui les avait motivés à s'engager dans leur communauté respective. Selon le Petit Robert, la motivation est « la relation d'un acte aux motifs qui l'expliquent ou le justifient ». Ainsi, cette question nous aura permis de mieux comprendre la relation entre l'acte de l'engagement civique et la justification que se sont donné les participantes.

Pour Clary et ses collaborateurs (1996), l'acte bénévole serait porté par différentes catégories de motivations. Nous distinguons : a. les éléments liés aux valeurs (l'altruisme, l'aide, le partage et la Solidarité); b. Les éléments de carrière, ces motivations découleraient de la volonté de mettre son savoir-faire, ses habiletés et ses connaissances à contribution ainsi que le désir d'acquérir ou d'enrichir son expérience professionnelle; c. les éléments d'ordre personnel se veulent en référence au développement des capacités personnelles tel que l'accroissement de l'estime de soi; d. les *éléments sociaux*, pour leur part, renvoient à la reconnaissance et au gain du respect des autres; e. Finalement, les éléments de protection sont employés en référence au potentiel qu'offre l'engagement bénévole d'agir sur ses propres problèmes et d'accroître le contrôle relatif à son environnement.

Inspirés de la typologie motivationnelle développée par Clary et coll. (1996), nous l'avons adapté à la lumière de nos résultats. L'accès à des ressources matérielles et humaines institutionnelles et communautaires constitue toutefois une variable nouvelle et la plus significative permettant d'expliquer la motivation des participants face à l'engagement civique. De plus, il ressort de nos entrevues que la volonté de mettre son savoir-faire, ses habiletés et ses connaissances à la disponibilité de la communauté ressort davantage comme une opportunité de

jouer un rôle socialement valorisé, favorisant l'expression d'une citoyenneté active et allant jusqu'à parfois s'opposer au secteur de l'emploi rémunéré. Comme nous le verrons dans la section des retombées, la participation permet d'accéder à des gains de nature professionnelle qui font clairement référence aux éléments de carrière, mais ne s'inscrivent pas dans les motivations qui ont poussé nos trois participantes à s'engager dans leur communauté. Afin de rester fidèles au discours des personnes rencontrées dans le cadre de ce projet de recherche, nous nommerons cette catégorie *expression de la citoyenneté*. Le désir de travailler à l'amélioration de son environnement (élément de protection) et les valeurs de solidarité et de justice sociale (les éléments de valeurs) constituent toutefois des thèmes soulevés par les participantes.

6.1.a-1 Les ressources matérielles et humaines

Pour les trois participantes rencontrées, leur motivation est fortement associée aux ressources publiques et communautaires existantes. Ces services et programmes, tel que nous l'explique P1 dans le prochain extrait, permettent d'attiser la curiosité des populations qui se trouvent généralement à distance des pôles décisionnels, pour les affaires de la ville :

« J'avais **besoin** des bas anti emboliques, puis il y un autre **programme** qui a couvert le coût de ces bas qui étaient 200 \$... Faique j'ai fait hein!! La ville a **des programmes** comme ça! (...) Quand j'ai su qu'il y avait des **fonds alloués** aux personnes avec des problèmes de santé, ça m'a surprise, puis j'ai décidé de voir... OK il y a des affaires (...) une ville qui est là pour aider les gens qui sont défavorisés, c'est surprenant! Puis j'étais jeune donc dans ce temps-là, tu ne connais pas ta ville tant que ça » P1.

Nous voyons clairement que pour cette femme, la réponse à un besoin qu'elle avait, sous la forme d'un programme d'accessibilité à du matériel médical, a permis d'articuler sa compréhension du rôle des institutions, telles que la ville, en vue d'un éventuel engagement civique. Dans le même sens, la même participante poursuit :

« Avec logement communautaire d'Ottawa, j'ai vu qu'il y avait une **cuisine** qui ne faisait absolument rien, personne, il n'y avait pas d'activités. Puis y'avait une **travailleuse sociale avec Options by Town** dans le building qui m'a dit : 'hey écoute, j'ai de **l'argent**, j'aimerais ça faire un repas des fêtes, ça te tentes-tu d'embarquer?' Là j'ai dit "hey oui ça me tente"! Ça a commencé mon aventure » P1.

Ainsi, l'accès à des ressources matérielles et humaines des institutions, dans le cas présent, des **Ottawa community Housing** (OCH) permet de justifier et d'encourager l'implication des personnes dans leurs communautés. Cette participante nous rappelle, au-delà des motivations personnelles de l'engagement, l'importance pour les institutions et organismes de mettre en place les ressources nécessaires en vue de permettre l'acte d'engagement chez les populations marginalisées : « I wanna volunteer and all the organizations relies on volunteers. If you are low income and you can't afford and you have to pay for the bus... make **it affordable for us to get involved...** To get out! » P2.

De plus, la présence de groupes dans la communauté, supportés par des agents de développement communautaire et financés par la ville d'Ottawa, permet de renforcer la capacité des personnes désirant s'engager, comme nous l'indique clairement cet extrait d'entrevue : « Rideau Rocklife (**Centre de ressources communautaire**), c'est eux autres qui s'impliquaient à nous aider à faire la **demande de fonds** avec le CDF (Community development Framework) » p1. C'est aussi le cas pour les deux autres participantes :

« I had the opportunity **to connect with one of the community centers** in Ottawa. At the time, they had **training** to women, particular focused on civic participation. And From there, it kind inspires my enthusiasm in the civic engagement peace of work » p3.

« I just talked about it to Dominique (**CDF facilitator trainings**) who invited me to **making voices count** ...they were getting ready for the vote at that time. I went in, and I loved it and I said how do I sign up for this? » p2.

6.1.a-2 Assurer l'expression d'une citoyenneté active

Pour l'ensemble des participantes, l'engagement communautaire constituait avant tout un « devoir civique » (Michaud 2000), un moyen d'endosser une citoyenneté « active », lorsque l'emploi rémunéré n'était pas envisageable et ainsi prendre part aux affaires de la « cité ». Le prochain extrait, évoque cette réalité très clairement : « **je ne peux peut-être pas travailler** en tant que carrière professionnelle, mais c'est une façon de **pouvoir m'engager et d'avoir de l'importance** » P1. Ou encore cet autre extrait d'entretien : « I was **not ready to go back to work** to where I work... someone was at the community house and ask me if I want to go to a poverty sommet and I went to the poverty sommet » p2. Ces propos raisonnent dans les propos de la troisième participante: « I was **home with two kids** so through that center, I **got connected with CAWI' s work**, which is really civic participation » P3.

6.1.a-3 L'amélioration de son environnement (élément de protection)

Pour deux participantes, l'engagement communautaire constituait un moyen de travailler à l'amélioration de leur environnement :

« **Je voulais me sentir en sécurité** dans mon milieu. C'est un milieu qui est violent, qui a beaucoup d'alcoolisme, de problèmes de drogue, prostitution, bon... puis je me sentais mal là-dedans. Je ne peux pas changer ça, mais je peux, par exemple, **créer une boule de sécurité**, puis autour de la bouffe. Faique c'est **une façon de me défendre** contre ça, puis **aller chercher le respect, puis ouvrir la communication** dans le building » p1.

Ou encore cet extrait de la participante 2 :

« **You are making minimum wage and you can't afford bus fares**, and specially now when **price went up to 113 \$**, it was ridiculous. So, when they start talking about making it cheaper for people who are low income I thought: this is a great idea, **it got to be done** » p2.

6.1.a-4 La justice sociale (élément de valeurs)

Une seule participante a soulevé des motivations de nature altruiste comme source de motivation de son engagement : «I decided I wanted to **do more for people living in low income**(...)if you think something needs to be done, you need to **fight for it** too.» P2

6.1.b La motivation dans le temps

En vue d'approfondir notre compréhension du lien entre l'acte de l'engagement citoyen et sa justification, nous avons demandé aux participantes de se remémorer une expérience de participation citoyenne qui les a marqués et pourquoi. À la différence des raisons qui les ont emmenés à s'engager, cette question nous a permis de cerner l'évolution de leur motivation dans le temps, soit après s'être engagés. Il ressort des entrevues que cette motivation est fortement associée au constat du changement social qu'ont permis ces expériences de participation.

Il ressort de nos entrevues que les activités de participation se veulent des plateformes rassemblant les personnes engagées et collectivisant les expériences vécues dans leurs communautés. La participante 1 évoque son émerveillement face au changement social que permet l'implication citoyenne, constat qu'elle émet par rapport au *Learning forum* organisé à la ville d'Ottawa et qui regroupe une fois par année les "leaders" engagés des diverses communautés à travers la ville : « la créativité des gens qui ont utilisé comme force pour **pouvoir répondre à leurs besoins** dans la communauté » p1. Dans la même veine, la participante 3 poursuit, en référence au passage de l'EquiPass par la ville d'Ottawa pour les personnes vivantes en situation de faible revenu : « that moment really makes me feel, by working together and helping people building their capacity to gain skills to do advocacy work, **actually can change something positively** » p3. Tel que démontré dans les prochains extraits d'entrevue, ces activités permettent d'accroître la reconnaissance de la valeur associée à

l'engagement civique aux yeux des participants, qui y voient un potentiel de transformation de la société et donc une source de motivation:

« this is what I learned from making voices count, what I have to say matters and it struck me that **I wanna make sure that other people know, that their voice matters too** (...) when I get more involved, I realized I **want to get more involve** and that's what **led to civic engagement table, to making voices count** and that's what **led to me starting talking about low income bus passes** »P2.

« oh bonté divine, y'a donc bin du monde qui s'implique (...) après une expérience comme ça, **on se sent moins isolé...OK bin je ne suis pas toute seule, je ne suis pas isolée. Ça vaut peut-être la peine que j'investisse plus de temps** » p1.

Si ces derniers extraits permettent de relever le potentiel de changement que perçoivent les individus face à leur engagement propre, le prochain extrait fait état d'une reconnaissance de la valeur de l'engagement des institutions porteuses de la participation qui va dans le même sens :

« Logement communautaire d'Ottawa ont peut-être des lacunes, mais une de leur force, c'est d'essayer de rassembler les rassembleurs. Puis, gratifier cet engagement parce qu'ils **le savent que si on s'implique puis qu'on répond aux besoins de base, que la sécurité augmente** » P1.

Il est intéressant de constater que si le potentiel de changement social qu'apporte l'engagement civique ne semblait pas une source de motivation à prime à bord, il ressort comme élément central de la motivation dans un temps subséquent à l'intégration des dispositifs participatifs. À ce titre, nous émettons l'hypothèse que l'inscription des participants dans un large continuum de participation tendra à rapprocher la justification de l'acte de l'engagement d'un discours de justice sociale (éléments de valeurs).

Après avoir mieux compris ce qui motivait l'engagement civique des participants, nous avons posé des questions sur le rôle des institutions publiques.

6.2 Le rôle perçu des institutions publiques

En vue de cerner la perception qu'ont les participantes de la nature des liens qui devraient être entretenus entre les institutions publiques telle que la ville d'Ottawa et leur communauté, nous leur avons demandé le rôle que devraient jouer ces institutions. Ces données nous permettront de cerner la perception qu'entretiennent les participants d'un rapport de collaboration institution-communauté favorable à une participation citoyenne démocratique. Il ressort de nos entrevue deux rôles majeurs que devraient jouer les institutions, soit contribuer à la réduction des inégalités et travailler activement à renforcer les liens avec la communauté (être près de la communauté). En ce sens, les participants soulèvent l'importance pour les institutions publiques d'œuvrer dans un rapport 'avec autrui' et selon un schème relationnel symétrique.

6.2.1 Contribuer à la réduction des inégalités

Les participants confèrent aux institutions le rôle d'œuvrer dans une perspective de justice sociale afin de contribuer à la réduction des inégalités. Le recours au concept de justice sociale, dans le monde contemporain, renverrait de fait à :

L'élimination de toutes les formes que prend l'inégalité entre les êtres humains (...) On pense donc à l'égalité d'accès aux ressources (économiques, naturelles, du savoir, etc.), l'égalité du revenu, l'égalité du niveau et de la qualité de vie, l'égalité dans l'accès à l'éducation, à la santé, aux loisirs, etc... (...) la justice sociale est donc ce qui, le plus souvent, échappe à la justice tout court (tribunaux, lois, etc.) mais tombe sous le politique, puisqu'elle soulève de nombreux débats de société et, notamment, la question de l'intervention de l'État. (Boudreau et Perron, 2002, p. 103)

Pour se faire, l'institution identifiera les populations à desservir par leur caractère marginal ou leurs écarts aux normes capacitaires (travailler, se comporter correctement en société, réfléchir normalement, se déplacer, être en bonne santé...) (Laforgue, 2009). Ainsi cette vision du rôle des institutions est partagée par l'ensemble des participants, tel que nous le démontre un extrait d'entrevue :

Being more **proactive**, not only serving people but **being more attentive to what are the real causes** to see what we could do collectively as institutions, together, to **solve some of the causes of poverty and challenges** (...)I think they need to **play bigger role in terms of advocate** for people **who don't have voices**, in terms of their **day to day life challenges** and **support** them. P3

Ou encore cet extrait: « Working **for everybody, making it fair**, making it **even**, making it **easier**, because if you can afford to go to work, you gonna go to work »P2 ou cette autre participante, en référence à la responsabilité des institutions publiques face aux inégalités sociales de santé: «garder un **équilibre** pour que la population reste en **santé** » P1.

6.2.2 Des institutions près de la communauté

Traditionnellement, c'est l'institution qui définissait, dans un rapport « sur autrui », le bien commun à l'attention de l'individu et œuvrait à normaliser les populations (appliquer une règle impersonnelle et prédéfinie garante de l'intérêt général et de l'égalité de traitement) (Dubet, 2002). Laforgue (2009) parlera d'un « déclin du programme institutionnel » en référence au nouveau schème relationnel (avec autrui) qui s'instaure dans l'institution, sur la base de la reconnaissance de la capacité des personnes qu'elle a à sa charge :

Cette forme de travail s'instaure lorsque l'institution considère l'individu comme d'emblée capable de participer à la définition et à la résolution du problème qui l'a conduit

en ce lieu institutionnel. Il s'agit donc d'une forme de travail institutionnel qui partage avec le travail sur autrui le schème capacitaire, mais qui s'en distingue en activant un autre schème relationnel (symétrique) : l'agent institutionnel considère autrui comme aussi capable que lui (Laforgue, 2009, p.6).

L'ensemble des participantes rencontrées pense important que les institutions publiques œuvrent dans un rapport « avec autrui » et selon un schème relationnel symétrique (Laforgue, 2009) en vue d'assurer la cohérence entre les besoins des communautés et l'offre de service desdites institutions. À ce titre, cette participante déplore l'existence d'un fossé idéologique qui sépare les élus et fonctionnaires de la réalité des individus qu'ils ont pour mission de desservir : « I feel that the way it's with the city, with the mayor, I **don't think he get's what it's like for low income people** » P2. À cet effet P3 met l'accent sur l'importance que revêt un travail collectif, impliquant les agents institutionnels pour intervenir sur ces besoins de manière efficace : « **working more collectively** to address some of the real causes to some of the challenges people are facing» P3. Dans la même lignée, P2 évoque la responsabilité des institutions d'œuvrer dans un rapport de proximité avec les communautés en vue de favoriser la cohésion sociale et la création d'environnements sécuritaires :

«They would **all work together** to make communities better and **help communities become one** (...) at one time they had community police offices that come to our communities and just hang out with the kids, **be part of the community... building a report** between communities and the police is very important, especially in neighborhoods like mine » P2.

Ainsi, la présence des institutions et de ses agents (politiciens, fonctionnaires et professionnels) dans la communauté est perçue comme ayant un impact positif sur l'environnement des

individus, tel que le confirme P1, en référence à la participation des représentants politiques aux activités sociales de son logement communautaire :

« Dans mon quartier c'est nasval, puis **il vient régulièrement à nos affaires, si on l'invite il vient**. Donc **il est venu parler** au dîner-causerie, il vient une fois par année parler au dîner-causerie. Et puis les autres fois, **bin quand on l'invite pour le repas de Noël, il vient, il vient aider**. Il vient prendre une demi-heure, une heure, **il vient aider**, il sert le repas, ou nettoie les tables. **Si ce n'est pas lui, c'est son adjoint (...)** c'est le **fun de voir** qu'il y a aussi Mathieu Fleury qui est le **président du conseil d'administration des logements communautaire d'Ottawa**. Mais ça aussi, c'est le fun de voir qu'il y a comme euhh des **intérêts face aux gens** qui vivent ... on n'est pas ... (rire), mais il **s'intéresse quand même à ce qu'on ait la meilleure qualité de vie** » P1.

Le travail « avec autrui » a transformé la nature des liens entretenus entre l'institution moderne et les populations qu'elle dessert : « il ne s'agit plus pour l'agent institutionnel de rester à distance de l'utilisateur, mais de s'en rapprocher, pour si besoin personnaliser l'action institutionnelle » (Laforgue, 2009, p. 6).

6.3 La nature du dispositif participatif

La portée démocratique d'un dispositif s'entend ici au sens où ce dispositif œuvre dans une perspective de justice sociale à rééquilibrer les rapports de force qui prévalent dans nos sociétés. Dans la lignée des recommandations formulées par Michels (2011) et la Charte d'Ottawa (1986), nous situons l'influence des participants sur les décisions comme indicateur central de la portée démocratique de la participation. Dans cette section, nous tenterons d'approfondir notre compréhension de la nature du dispositif participatif de la CET et par le fait même, nous tenterons de mettre la lumière sur les moyens qui ont permis d'accroître l'influence décisionnelle détenue par les acteurs de l'action collective et qui aura mené à la création du programme

Equipass. En ce sens, nous avons, dans un premier temps, questionné : A. La gouvernance dudit dispositif et B. la vision portée par le dispositif participatif (mission, valeurs et approches). Dans un second temps, en vue de faire émerger des données relatives à l'influence décisionnelle détenue par les participants, nous nous sommes inspirés de la conception du pouvoir dans les dispositifs participatifs, tel que conçue par Göransson (2010) en vue de questionner les moyens mis en place pour accroître : C. l'autorité détenue par les participants et D. La capacité des participants. Göransson (2010) nous dira que la stratégie d'empowerment de la participation dans les institutions modernes, dans une perspective capacitaire, valorisera la place de citoyens conscients de leurs droits et responsabilités. En ce sens, le pouvoir dans les dispositifs participatifs se comprend à travers le couple autorité - capacité, l'un ne pouvant être dissocié de l'autre. Une pratique d'empowerment misera par conséquent sur « le partage de pouvoir sur les ressources de l'organisation et le transfert de compétence, de connaissance et d'assurance nécessaires pour réussir » (Göransson, 2010, p.14).

L'analyse de la gouvernance du dispositif participatif permet d'établir une relation institution-communauté caractérisée par une hybridation du travail avec et sur autrui. L'analyse de la vision du dispositif aura, pour sa part, permis de mettre en lumière une structure hautement inclusive, qui mise sur une approche consensuelle, la valorisation du savoir des participants et l'harmonisation d'une vision encrée dans un discours de justice sociale entre l'ensemble des participants (institutions et communauté). Il ressort que le TWG est un groupe politisé qui travaille à maintenir des relations positives avec les agents institutionnels. En vue de demeurer dans un rapport de collaboration, le dispositif mise sur des stratégies telles qu'a mise en récit de soi, l'appui de la population et l'utilisation de divers médiums de communication. Par ailleurs, la structure de la CET et le large éventail de partenaires qui lui insufflent vie est propice à la mise

en commun de ressources significatives entre les différentes agences et organisations qui ont vu leur autorité et capacité s'accroître de manière considérable. Il semble que l'inscription du TWG dans une structure plus large, la CET, a permis d'enrichir le flux d'informations et d'harmoniser la vision des participants. De surcroît, l'accès à des ressources humaines tel que les agents de développements assurant le leadership de la CET et du TWG, auront permis de renforcer l'autorité et la capacité des participants. Nous avons ainsi pu relever une diversité d'activités portées par les membres de la CET à travers la ville d'Ottawa et qui visent à renforcer les capacités individuelles et sociales des participants en vue d'accroître l'influence décisionnelle qu'ils détiennent. La diminution des ressources consacrées au travail de l'agent de développement, dans un contexte d'austérité budgétaire, conjuguée à des attentes accrues en matière d'évaluation des programmes, semble toutefois affecter considérablement la capacité des agents à engager les résidents. Cette réalité semble donner naissance à des tensions entre les agents institutionnels et les communautés. Les limites des mandats et responsabilités des instances impliquées ressortent également comme ayant un impact négatif sur l'autorité détenue par les participants.

6.3.1 La Gouvernance

L'analyse de la gouvernance du dispositif participatif permet d'établir une relation institution-communauté caractérisée par une hybridation du travail avec et sur autrui (Laforgue, 2009). Pour Laforgue (2009), « le "travail avec" les publics des institutions, au demeurant bien réel (existence de réunions, de débats, de discussions) s'articule avec une logique pédagogique, incarnation du "travail sur" (en ce qu'elle met face à face "celui qui sait" et "celui qui ne sait pas et qui apprend"), visant à faire adhérer les populations convoquées aux perspectives de l'institution » (Laforgue, 2009, p.10).

Il ressort de nos entrevues que la première étape de l'engagement n'est pas nécessairement liée à la tenue d'un événement particulier, mais plutôt à un premier contact. Un agent de développement peut avoir plusieurs contacts avec un résident avant que celui-ci ne décide de s'engager dans un projet de développement communautaire. En ce sens, le service de référence et d'accompagnement constitue la phase initiale de l'engagement civique, tel que supporté par nos résultats (motivation des participants), ces services permettent de renforcer le lien entre l'acte de l'engagement et sa justification. Le renforcement des capacités des individus impliquera la création d'opportunités de soutien et de formation pour le développement des compétences et des connaissances des participants. Les agents de développement des centres de ressources de santé communautaires et partenaires de la CET (Civic Engagement Table) travaillent donc activement à recruter des résidents pour des programmes et des projets de renforcement des capacités, pour assister à des événements ou pour participer à des comités : « we have **community developers who actually doing the ground work** in term of grass rooting engagement to engage residents on the ground on the issues » P3. Tel que nous la prochaine participante, ces derniers travailleront activement, sur le terrain, à harmoniser le discours porté par les acteurs de l'action, de sorte à établir un consensus autour des enjeux et stratégies priorités.

« It **helps** to have to work with people who are from the community health and resources centers Too right? (...) it **helped** having community resources helping **developing ideas** of because, they know what, they get so many people in, they have **more a knowledge of what community needs or wants**. And that help **balance our ideas** » P2.

La Table d'Engagement Civique agit au niveau stratégique en vue d'adresser les différents enjeux auxquels sont confrontées les communautés. :

« There are like the **brain** of the project (The Civic Engagement Table), they **strategize** what needs to be done, what are the **issues we identified**, we identify issues that **we all agree** in the group. **Identify** the **activities** that need to help around, moving and **doing the advocacy work** around the issues (...) it depends what appears at the times are the key issues rising, we will form different kind of **committees under the CET** » P3

Le groupe TWG (Transit Working Group) est né en réponse un besoin identifié par la CET, à savoir de travailler à l'amélioration de l'accessibilité au transport commun pour les populations vivantes en situation de faible revenu. Le Transportation Working Group (TWG) se rencontre à raison d'une fois par mois, généralement avant la rencontre du CET, de sorte à assurer une fonction de liaison, comme l'indique cette participante, en référence aux différents groupes de travail de la table d'engagement Civic « We could tell them **what we talked about and what we did** »P2. Nous relevons le caractère fortement structuré des rencontres du TWG :

« We learn that we only have a **limited amount of time**. We started to **get different persons to work together**. Because we were focusing on two not only the low-income bus passes, but also on para transpo, so we had to **divide the time** and we had to be **very scheduled**. we can only talk about that you know, we can only talk about this first, this **amount of time** (...) and then we started to get where they were only **updates**, we will update what we will talk, **how we are working, how things are progressing** (...) it didn't take long before we were really **working together as a team** to get both issues done. So, while they were doing para transpo, they do "you wanna sign this petition for low income bus pass?". So they were doing both things at once (...) they will give us tree dates and then we will do **duddle pull to see how many were available and who ever want to go would go** and talk to the counselors (...)we will **meet on one on one** with the majority of them and talk to them about why(...) We will **meet afterword's and talk about what they said** for those people who were there, who will **take it to CET** and talk about what the councillor had said, to get more input » P2.

La même participante nous fait part de l'existence d'un noyau dur qui a fait preuve de constance dans le temps: « 6 or 8 of us that were **regularly showing** up to every meeting. They were people who drops everyone and while but there was a **small amount of us** who actually showing up to **every meeting** » P2. Le leadership était toutefois assuré par deux professionnels. Le premier, vice-président de la Healthy Transportation Coalition et la seconde, la coordonnatrice de la CET et employée par CAWI, deux organisations community-based qui œuvrent dans une approche grassroots :

« He (coordinator) would ask if anyone would like to **lead** the meeting, but ... most of us didn't want to lead the meetings, so he will do it and he will have someone **take notes** of the meetings and then he would **work up times** » P2.

Si les enjeux à prioriser sont définis au sein de la table d'engagement Civique dans une approche ascendante, l'aspect politique et financier des actions semble demeurer du ressort d'acteurs institutionnels. À ce titre, une participante nous parle de son impuissance face aux critères de financement d'un partenaire de la CET et bailleurs de fonds dont dépendent les projets de participation :

« L'argent doit... il doit y avoir un changement pour le CDF dans leur **choix d'investir dans un programme**. Ce n'est **pas tous les programmes qui sont self efficient** qui réussissent. Donc si je pouvais changer ça ou faire **changer** cette chose... je pense que ça serait **tout un exploit** »

Dans une perspective capacitaire, les institutions modernes cherchent à « accompagner les personnes en difficulté, pour qu'elles trouvent par elles-mêmes, mais en étant soutenues, des solutions pour 's'en sortir » tout en fixant un cadre légal et réglementaire à l'intérieur duquel les acteurs concernés sont libres d'agir » (Laforgue, 2009, p.6). La coordonnatrice de la CET nous explique la structure de gouvernance :

« This is **under a project management committee**. The members from the **project manager committee** is really the **core sponsor of the project making voice count** project which is the **13 community and health resource's centers Coalition and CAWI**. And there is another member from **community development framework** (CDF Coordinator), so that team is really looking over all the **financial** status of the project and the overall operation of the whole project (...) **every decision** that is made during the CET **is going under** the coalition community health resource's centers, to the **executive directors for their approval**. The Executive Directors from community health resource centers have to be ok with these issues, so **we cannot just take it** » P3.

Maintenant que nous avons établi qu'il s'agit d'une structure forte de ses partenariats intersectoriels (communautaire et institutionnels) et qui œuvre à harmoniser le discours porté par les acteurs de la participation en vue d'accroître la portée de leurs actions, la prochaine section nous permettra d'explorer la nature de ce discours et le système de valeur qui le porte.

6.3.2 La Vision du dispositif participatif

Il ressort de nos entrevues que le CET et le TWG sont des espaces_hautement inclusifs qui fonctionnent sur la base du bénévolat et où la reconnaissance du savoir des participants est mis de l'avant dans le processus de recrutement et dans le cadre les rencontres :

« It's people **who wanted** to get involve (...) we got together all was people who put up their hands and **volunteer** ... if we **knew** anybody of who we thought who would **like** to participate, they were **invited** to come » P2.

L'approche consensuelle est mise de l'avant dans le cadre des rencontres de groupes : « we identify issues that we **all agree** at the group (...) generally we are doing some kind of **consensus** after some **intense conversations** yeah » P3. Les participantes reportent un degré d'écoute et d'inclusion des participants : « chaque personne avait le **droit de parler** et était **écoutée** (...) Il y avait **beaucoup d'écoute** des gens » P1.

« I never say something, and they were like well you don't know what you are talking about! it was never ever done like that! They never led a meeting, where ever it was led by CAWI or the transit working group, never, did they ever, say to someone, you know that's ridiculous! » P2.

La participante 3 confère une partie du succès de l'action collective portée par le TGW à la vision commune partagée par l'ensemble des partenaires de la table d'engagement civique : « I think **partnership** had been very great in this project. It's just people come together with. We are having **same value system** you know, just really makes things easier » P3. Bilodeau, Chamberland et White (2002) font l'exercice de formuler les conditions de réussite d'une action collective, à savoir que le processus participatif permette de réduire l'inégalité de pouvoir entre les acteurs la mobilisation; la présence des acteurs pertinents à la question en jeu; que les participants soient en position d'influence et de négociation; et que ces acteurs soient mobilisés sur des choix stratégiques et non seulement techniques ou instrumentaux. Enfin, Desjardins (2010) renchérit cette liste avec deux autres éléments, soit l'efficacité de l'action collective et l'intégration des objectifs issus de l'action collective dans le plan d'action des partenaires concernés. Ces éléments raisonnent dans le discours de la participante 3 lorsqu'elle nous informe de l'existence d'un guide de principes auquel l'ensemble des partenaires et participants adhère lorsque vient le temps d'identifier les enjeux à prioriser :

« For municipal we are really looking at the **issues that have impact on low income people's** life and also which is the issue relate to low income people experience and another criteria is really looking at, **is there any momentum or some work has already been stated** or have been done around these issues or **some momentum has already happen around these issue**. And then look at do we have kind of **alliance from the city counselors that we are able to work with** to move these issues forward. Hum. And also, I look at weather this issues are winnable, weather if it has an **outcome** » P3.

Lorsque nous avons demandé aux participantes d'identifier les enjeux portés par le TWG, nous avons pu relever la prédominance d'un discours à saveur de justice sociale, tel que rapporté dans cet extrait d'entrevue : « we **were getting together to force low income pass and low income bus pass**, whatever you wanna call it and bus tickets » P2 ou celui-ci :

« **Affordable** housing, **affordable** transit, employment, Childcare... Also **access** to social **services**. The **increase**, not just the **access**, but the **increase** of **social services**. (...) we kind of **strategize** what we need to **influence the city**, how in terms of **get the low-income pass implemented** at the city » P3.

Nous comprenons que le TWG est à priori un groupe politisé qui met l'emphasis sur des valeurs de justice sociale et la responsabilité de l'intervention publique. Il ressort de nos entrevues que le dispositif participatif aura permis de renforcer l'imputabilité populaire (Fung, 2011) et de hisser le rôle porté par les acteurs de l'action collective au rang de gardiens de la justice sociale, un rôle reconnu par les agents institutionnels avec qui ils œuvrent dans un rapport de collaboration : « The city counsellors, they think we are the one who **keep them on check, accountable**, city staff as well and they think we are the **driving force** to change the city social policies » P3 Ce groupe se donne pour mandat d'influencer les décisions de la ville en vue d'améliorer la qualité de vie des résidents en situation de précarité socioéconomique : « we **strategize how** are we going to **get** these counsellors **to listen to us**. How are we going to? What are we **asking for**? What do we **want to see** the low-income bus pass look like? » P2. Pour se faire, le groupe cible les acteurs qui détiennent un poids décisionnel en vue d'assurer un changement au niveau du contexte politique et législatif : « **We meanly work with** city counsellors, sometimes mayor and city staff **who actualy have the power to make decisions** » P3. Il est tout de fois intéressant de constater que, contrairement à plusieurs groupes politisés qui œuvrent dans une approche sociopolitique caractérisée par des rapports de nature conflictuelle (Bourque 2012) et exprimé

dans les prochains extraits d'entrevue, le TGW œuvre dans un rapport de collaboration avec les acteurs institutionnels : « The Relationship is very **constructive, and positive**. We are always trying to go with approach, you know, **being positive and do not blaming anybody**»P3.

Le développement des communautés suppose que les partenaires institutionnels, privés et communautaires soient en mesure de négocier leurs contributions sur des bases de réciprocité. Ces rapports de collaboration ne sont toutefois pas sans tensions entre des logiques divergentes (Gourvil, 2011) qui s'inscrivent dans une dynamique paradoxale (Bourque, 2012, p.47)

En réponse à ces tensions, le recours aux notions d'imputabilité et de responsabilité des conseillers municipaux, tel que nous le rappelle cette participante, est une stratégie sur laquelle mise la CET : « We just got to find a way of **keeping them accountable and responsible** for what they are **suppose to do** » P3. Lorsque confronté à une résistance dans le processus décisionnel, le groupe s'est doté de stratégies qui leur permettaient de demeurer dans un rapport de collaboration. Selon certains auteurs, ces stratégies s'apparenteraient à des techniques de responsabilisation. Sur la base des travaux de Foucault (1997; 2004), de Fassin (2005) et de Martucelli (2004), Laforgue (2009) avance que le « travail sur autrui » n'aurait pas disparu et qu'il constituerait toujours une réalité prégnante des relations qu'entretiennent les institutions modernes avec les communautés. Dans une logique capacitaire, les techniques de responsabilisation :

Prendent la forme d'injonctions à la réflexivité faites aux usagers par les agents institutionnels. Les individus sont alors sommés de produire des mises en récit de soi censées tout à la fois renseigner l'institution sur l'intériorité de l'individu et favoriser une prise de conscience de ce dernier quant aux problèmes qu'il rencontre (Laforgue, 2009, p. 5).

Par l'entremise de l'obligation qui est faite aux publics de la « mise à en récit de soi », de la « réflexivité », « d'être responsable et autonome », « d'élaborer des projets et de passer des contrats », les techniques de responsabilisation chercheront à imposer des comportements, des manières de parler, des modes de vie et des aspirations, permettant de maintenir un rapport de collaboration avec les agents institutionnels. En ce sens, un travail de réflexivité, assuré par le coordonnateur du TWG, aurait permis de « négocier leurs contributions sur des bases de réciprocité » (Bourque, 2012) :

« To **research where the money could come from**, like taking some money of the gas, I guess there is money that comes from the gas (...) one of the other **options**, that was to ask province to cut half and half with you or ask the federal government would go half and half on low income pass (...) a lot of what he did was **to look what Calgary did** and then try to make it into what we could to » P2.

Il ressort de nos entrevues que la démarche de participation citoyenne, surtout dans le contexte de rencontre avec des représentants officiels d'institutions, implique que les personnes doivent souvent dévoiler une partie de leur vécu, de leur réalité, d'eux-mêmes, ce qui peut être vulnérabilisant. Ainsi, nous émettons l'hypothèse que des techniques de responsabilisation pourraient être à l'œuvre le dispositif participatif. La mise en récit de soi est ici perçue comme un moyen de conscientiser l'institution face aux enjeux rencontrés par les communautés. : « **C'est toi qui vis tous les jours**, tu vis dans le **quotidien des problèmes**, bin qui mieux que **la voix de quelqu'un dans le quotidien** pour aller **parler aux politiciens** qui eux prennent des **décisions** à la journée longue au conseil » P1. Voici un autre extrait d'entrevue qui fait écho à la réalité de ces ambassadeurs du changement qui portent la responsabilité de se mettre à nue pour se faire écouter.

« **They rely on people like me** to come in and give their **personal story** (,,,) **Having our faces out** there is what **make people look at you** and say ow ok! **It's a real person**. This isn't a community center saying, well people...what people? Who? Who are you talking about? So **going to city hall** and **speaking** and **getting your voice out there** and **going to press** and **saying** hey **I want to talk to you** about it (...) we trying to have a well around amount of people who would go, we **met with every single counselor** (...) Tong and Trevor would go but **we need residents to go** because **that's who they are going to listen to!** (...) it spread that it was **Metro news, CBC news** (...) **all wanting interviews** because they want to talk about it (...): It is, and it's **hard because you have to put your personal life in the press** » P2.

À ce titre, les agents de développement œuvrent à construire une harmonie dans la mise en récit des participants, tel que nous l'explique cette participante :

« Providing trainings to **train residents how do you do a deputation** on this issue, **how do you talk to your city counselor** about this issue, what are the somethings you should be saying, **what kind of stories you should be telling** » P3

Comme souligné dans le prochain extrait, la responsabilité de sensibiliser l'ensemble de la population face aux enjeux portés par le groupe incombait aux participants :

« **We decided we will do a petition**. Go out with petitions and ask, what several of us did was to go out... O my gosh! I went with the coordinator to so many different places asking people to sign... (...) I will share on my **fb page** and we will **share on MVC on tweeter** » P2.

Si le recours à l'influence de la population est une stratégie qui a été adoptée par le TWG, collectivement, les participants ont dû faire preuve de réflexivité en vue d'adapter leur message aux discours dominants. Ainsi, en vue d'accroître la portée de leur action, cette participante admet avoir été contrainte de renoncer à travailler sur les préjugés entretenus par la population en générale à l'égard des populations vulnérables. : « the minute **we said it was to help people to**

get to work, more people were willing to sign petition than if you say it's for help low income people » P2. Comme nous l'explique cette même participante, le recours à la population a constitué un autre moyen de ne pas dévier dans un rapport conflictuel avec la ville d'Ottawa :

« I actually had conversation with the Mayor about it and he told me it was never going to happen and to **let it go**. So, I went back to CET and say this is what he told me and we **fight harder**. We are going **to get more people behind us** and that is what we did. **We got all those signatures and we went back to city hall** » P2.

Si les actions portées par la CET sont de nature politique, nous avons été surpris de constater, lors de nos entretiens, la présence d'un discours qui dissociait l'engagement civique du monde politique :

« **Je ne veux pas ce genre d'engagement**, c'est trop! Je suis capable de m'engager un petit peu partout, mais pour que **ça devienne plus politique...** c'est un petit peu **trop d'engagement pour moi** (...) Ils vivent dans un monde politique et puis, **ils ne nous disent pas tous les politiciens!** Il y a des **jeux de pouvoir** là-dedans! » P1.

Les travaux de parenteau (2010) nous éclairement sur ce qui s'apparenterait à une nouvelle forme de militantisme marquée par une « domination de l'individualisme libéral » : le citoyennisme. Ayant perdu foi dans la capacité des politiciens et des représentants de l'État en général à répondre de manière efficace aux enjeux actuels de société, ce militantisme investirait plutôt dans le pouvoir dont jouissent les individus libres, autonomes, responsables, éclairés et « dépositaires à titre individuel de la souveraineté politique », pour réaffirmer les principes de la démocratie et des droits humains. Critiques face au capitalisme, sans chercher à rompre avec celui-ci, les citoyennistes travailleront à humaniser la mondialisation économique, tout en demeurant dans un rapport de collaboration avec les agents institutionnels. Cette dimension

idéologique de la participation citoyenne mériterait d'être explorée plus en profondeur dans le cadre de travaux futurs.

6.3.3 L'Autorité des participants dans le dispositif participatif

L'accès aux ressources organisationnelles, soit les moyens financiers et les ressources humaines mis à la disposition des participants, permettront de renforcer l'autorité détenue par ces derniers (Göransson, 2010). « **We got 5 counselors behind us** right away, they told us that they were behind us » P2. À la lumière de ce dernier extrait d'entrevue, nous comprenons aisément que l'appui des conseillers, ressources humaines de la municipalité détenant un pouvoir décisionnel concret, aura permis d'accroître l'autorité détenue par les participants. Dans cette section, nous questionnons les moyens mis en place pour accroître l'autorité des participants.

Le manque d'expertise et de compétences pour élaborer un projet, démontrer sa pertinence et accéder au financement constitue un obstacle de taille à la mise en œuvre des projets et une source de démotivation de la participation citoyenne (Forest & St-Germain, 2010). Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons pu relever que l'accès à des ressources humaines tel que les agents de développements assurant le leadership de la CET et du TWG, comme un élément qui aura permis de renforcer l'autorité et la capacité des participants : « having someone who leads the meetings, **facilitate the meetings**, who can : Ok this is, you're gonna have to stop now, so that's how, the coordinator, **usually has to say ok now we have to move on** » P2. Rappelons que les agents de développement communautaire ont pour mandat d'organiser et soutenir « la participation et l'organisation des personnes et des groupes en favorisant l'expression des savoirs, des compétences, des expertises et des intérêts citoyens » (Bourque, 2012, p.44). Ce mandat porté par les agents de développement nous a d'ailleurs été expliqué plus en détail par P3, lorsque nous l'avons interrogé sur son rôle de coordonnatrice de la CET :

« **Convene** people to **be together**, to have a **constructive conversation**, issues and I'll make sure the conversations are **very focused** and make sure we have very **clear directions**, clear asks and which the **consensus around based** on you know, commune **values in the issues** we really care about. From there **form a group, strategize**, what **actions** needs to be taken, **how we implement these actions** and the **maintaining** basically the **relationships between residents** » P3.

Faisant partie intégrante de nombreux réseaux œuvrant au changement, les agents de développement communautaire constituent des acteurs stratégiques lorsque vient le temps de mobiliser les communautés autour d'enjeux spécifiques :

« They mobilize communities to go to these key moments (...) **community developers** from community health centers will **recruit team of residents** and bring them during city budget time and bring them together to learn why the city budget matters to their life and then also help the **residents to develop confidence** in terms of meeting their city counsellors and **bringing the issues forward** » P3.

La réalité organisationnelle dans laquelle s'inscrivent les agents de développement veut qu'ils n'aient pas toujours le temps ou les moyens de développer les outils nécessaires en vue d'accroître la capacité d'engagement des résidents. La structure de la CET et le large éventail de partenaires qui lui insufflent vie permettent la mise en commun de ressources significatives et la circulation d'un grand flux d'informations entre les différentes agences et organisations qui ont vu leur autorité s'accroître de manière considérable. P3 nous informe comment son travail permet d'éviter la duplication de travail entre les organisations et de renforcer l'autorité détenue par les acteurs de la CET (Institutions, organismes communautaires et résidents) :

« Another role of my position is also **to develop material and tools** that people can get knowledge from and been more comfortable about the issues they are talking about, it just like kind of **background information** around the issues we have **consensus** with at this table. During the **city**

budget time, I also develop kind of, couple of pages document with **very simple language** around the **stats**, around the **issues**, what are the issues and relate to some **stats that people can use** when they do deputations. During the election time, one of my other role is very to **develop material for provincial elections**, an all **candidate platform chart** and for the municipal I will be developing kind of campaign brochure which includes information **on voting and when and where and how to vote (...)**The **partners are actually using our tools**, for housing sector, they are engaging their tenants with our tools and then **using our website(...)** that way gives people some **opportunity**, if they want to **talk about the issues**, they already have the **information** on the brochure so **they can use** the stats or some current situation and then bring it back » P3.

Lorsque nous avons demandé aux participantes de nous parler des barrières rencontrées vis-à-vis de l'influence décisionnelle qu'elles détenaient, des questions de nature financière sont ressorties de manière significative : « most of the time is was the **money** » P2. Ne se limitant pas aux institutions publiques, Fortin (2013), nous éclaire sur une nouvelle gestion publique qui aura eu pour conséquence de compromettre l'exercice de l'autonomie associative et des individus, par l'imposition de méthodes de gestion découlant du secteur privé. Ces « nouvelles » normes managériales « sont fondées sur la gestion par résultats, la performance mesurable, les méthodes quantitatives, le rôle prédominant des experts, une hiérarchie des types de savoirs (entre chercheurs et praticiens) » (St-Germain, Grenier, Bourque & Pelland, 2017, p.106). De plus, l'imposition de programmes et politique des bailleurs de fonds public et privé ne se fait pas toujours dans une logique qui va dans le sens des besoins et souhaits exprimés par les acteurs de la participation : « you know, they tend **to fund not over over again**. Even if they do, sometimes they **reduce the founding**, so that kind of **reduce the capacity** of how much we can do » P3.

La diminution des ressources consacrées au travail de l'agent de développement, dans un contexte d'austérité budgétaire, conjuguée à des attentes accrues en matière d'évaluation des

programmes, affecte considérablement la capacité des agents à engager les résidents et par conséquent l'autorité détenue par les participants :

« We have less resources or less time to do what we hope to do right (...) it's quiet **challenging to engage residents** because you know, they are doing this for volunteer, right? So, you have to **provide** a lot of **incentives** for them **to be able** to see the benefits of it and also, in term of **dollars, and provide** them **child care for them to come** to the trainings, to come to the meetings, sometimes to come to this meeting » P3.

Cette réalité semble donner naissance à des tensions entre les agents institutionnels et les communautés, une participante dénonce le manque de transparence de ces derniers, affectant directement l'autorité qu'elle perçoit détenir :

« Ils **ne nous disent pas tout** (...) Les mêmes... travailleurs sociaux, directeurs, sous directeurs (...) Des fois ils reçoivent moins d'argent et doivent en faire plus. Ils ne veulent pas nous dire qu'ils doivent faire des **coupures** quand ils en font... **derrière notre dos**... ce qui fait que ça rend notre **confiance, c'est plus difficile** » P1.

La limite des mandats et responsabilités des instances impliquées ressort également comme ayant un impact sur l'autorité détenue par les participants qui œuvrent principalement avec les agents municipaux :

« It's the **funding structure between the province and the city** (...) sometimes issues are under the city **responsibilities** but also the money comes from the province so that's where you are running into some of the **barriers** that the city thinks it **can not move forward because it doesn't have the money from the province** » p1.

6.3.4 La Capacité des participants dans le dispositif participatif

La notion de capacité dans les dispositifs participatifs suppose que le participant soit capable d'accomplir sa tâche et de remplir son rôle, au sens où il dispose des compétences requises ou l'opportunité de les développer (Göransson, 2010). Les auteurs insistent sur l'importance pour les individus d'avoir l'opportunité de développer la connaissance des rouages du pouvoir dans l'espace public et de solides habiletés de communication. Des facteurs matériels tels que l'accessibilité au transport en commun, les frais de garde d'enfant et l'accès à internet pourraient faire obstacle à la participation. Le remboursement de ces frais aux participants permettrait, en ce sens, de rééquilibrer les ressources de pouvoir dans les dispositifs participatifs (Maisonneuve, 2005; Simard, 2010).

Il ressort de nos entrevues que le TWG a mobilisé un ensemble de stratégies en vue d'accroître la capacité des participants face à l'engagement. En effet, les frais de transport étaient couverts et le lieu de rencontre était stratégique : « What made it even better is that they offered us **bus tickets** (...) The meetings were held in a community center, and it was on Donald street, so it was **pretty central** » P2. Les rencontres du CET et du TWG ont lieu dans les locaux des centres de ressources de santé communautaire et les participants ont accès aux commodités qu'offrent ces lieux (stationnement, service à l'accueil, salles adaptées, etc.). Une collation est généralement offerte et les frais de garde remboursés.

De plus, semble que l'inscription du TWG dans une structure plus large, composée d'une diversité d'acteurs et de partenaires, à savoir son inscription au sein de la CET, a permis d'enrichir le flux d'informations et d'harmoniser la vision des acteurs, tel que nous le rapporte ces participantes en référence aux rencontres du TWG : « il y avait tellement d'**informations** !! » P1. « **CET gave us the knowledge** as well. Like we will discuss, we would **go over the**

issues, we would talk **about what it meant for everybody** »P2. P1 confère d'ailleurs le succès de l'action collective portée par le TWG à la richesse des partenariats qui ont été mis en place : « il y a eu tellement de **regroupements** qui se sont mis ensemble, c'est comme si ça été un **perfect storm** » P1. La coordonnatrice nous éclaire sur un dispositif participatif qui mise fortement sur la création de partenariats et le travail en réseaux en vue de renforcer la capacité des participants.

« If you say over all, starting from the project, I would say, **hundred, hundreds** of them, yeah (...) for the non-profit housing we would just have like over a **hundred members** and the **13 community health centers** and plus the community **health centers** have their **network** as well, and the **community housing coalition**, they are just **massive**. The **healthy transportation coalition**, they have their thousand members there » P3.

Venne (2011) met en lumière deux principaux types d'effets attribuables au processus participatif, soit l'un de nature individuelle et l'autre afférant au social. D'abord, en participant, les citoyens apprennent à participer, à s'exprimer et à confronter leurs opinions avec celles des autres, ils s'approprient les enjeux, améliorent leur compréhension, se découvrent une capacité d'agir et d'influencer. Ensuite, sur le plan social, la participation citoyenne permettrait de diversifier l'expression des besoins, d'assurer l'équilibre des rôles et l'émergence de consensus. La participation citoyenne permet ainsi de rallier une diversité de valeurs et de positions en vue d'un projet commun. P3 nous informe sur la mise en place d'une diversité d'activités portées par les membres de la CET à travers la ville d'Ottawa et qui vise à renforcer les capacités individuelles et sociales des participants en vue d'accroître l'influence décisionnelle qu'ils détiennent.

« They will do some "I vote because" campaign, they will have residents have come and to write down the reasons

why they vote, and they post on piece of paper and it goes somewhere **visible for people**. **Advocacy**. it could be a **community bbq** or they can also organize **all candidate debates**, **bring residents to ask questions** at the debate, it also can be **casual meeting check with all candidates** who are running for the elections ... hum it could be them doing **making voice cafés**, there are different exercises in the café talking about **what kind of candidate you are voting for**, **what kind of criteria's they are looking when they go to vote** for someone also includes some kind of **practices** as **asking questions in the debates**, **identify questions and identify where the asks going to be** to candidates and **practice in front of everybody** and **been confident to ask questions** during debates. Also, in that café they will also learn how different level government works and what they responsibilities for that way they know they don't ask the provincial candidates the municipal questions, right. Just be clear who does what in term of different levels government (...) During city budget time, we also bring residents to do **deputations**, like presentations **in front of standing committees** at city hall, they would have 5 min to speak to their city councillors who are at the committee and **talk about their issues**, as a way to **influence their decisions** » P3.

6.4 Les avantages et les limites perçus de l'engagement civique

6.4.1 Les avantages perçus de l'engagement civique

Il ressort de nos entrevues que les participantes perçoivent leur engagement comme étant directement associé à la réduction des inégalités sociales qui prévalent dans notre société. De surcroît, leur participation aurait contribué à transformer la nature des liens qu'ils entretiennent avec les institutions qui les considèrent comme de véritables représentants de leurs communautés. Ce rôle de représentants aura permis d'accroître l'influence décisionnelle perçue par les participants. Nous identifions par conséquent deux premières formes de retombées, soit la reconnaissance pour des personnes habituellement marginalisées et la possibilité d'influencer les décideurs sur les enjeux qui les concernent. De surcroît, cette influence décisionnelle semble être associée à l'accroissement du sentiment de contrôle qu'ils détiennent sur leur environnement et

un discours de « jours meilleurs ». Par ailleurs, nous relevons également des retombées associées au développement des habiletés socioprofessionnelles et à l'accroissement des opportunités d'intégration en emploi pour les participants.

La participation citoyenne « porte en elle l'idée d'un monde plus solidaire et plus juste, un monde où les rapports hiérarchiques s'atténueraient » (Pelchat, 2010, p.115). Lorsque questionnées sur les retombées qu'elles percevaient de la participation, les participantes semblent partager ce point de vue en tenant ce discours d'un monde meilleur :

« It has nothing to do with money, it has nothing to do with anything, it has to do with doing what is right (...) Making society **inclusive** (...) once we start to look at the scoop of **let's help everybody**, I think it's going to be a much **better place!** » P2.

Pour se faire, l'engagement civique ressort comme une condition sine qua non pour sortir du statu quo :

« I think people don't get it, it's if you don't participate, get involve and say this is what we want, you are not going to be heard, because if you are not going to tell people what you want, you are not going to be heard and that's something you realize » P2.

En vue de redonner la place qui revient au citoyen, la participation citoyenne, nous dira-t-on, s'inscrira dans un changement de rapport entre les protagonistes de la gouvernance par la remise en question de la hiérarchie des pouvoirs et des savoirs pour la remplacer par un principe d'égalité et de coopération (Gagné, 2009). Il ressort de nos entrevues que l'engagement contribue à valoriser le savoir des participants auprès des institutions. Cette participante nous explique comment la reconnaissance dont elle bénéficie aujourd'hui lui permet d'influencer les décisions qui sont prises au sein des institutions :

« Les diners-causeries, ça marche bien, j'ai gagné **deux prix**, j'ai mis la main à la pâte pour un gros dossier avec LCO, je suis une personne qui est **respectée dans le milieu (...)**. Ils m'adressent comme un leader efficace (...), c'est la façon dont on me présente à des nouveaux locataires, qu'on **m'invite** à s'asseoir à différentes tables, on va **penser à moi (...)**. Des **tables de décision** ou des tables où il y a de nouveaux **projets**, qu'ils veulent entendre et partir quelque chose de nouveau, bin on **m'invite** » P1.

La même participante nous explique que son projet qui a vu le jour dans son logement communautaire a été repris par CHO : « un autre building a repris notre formule de diner-causerie puis l'ont appliqué à leur building » P1. Une autre participante partage le même discours:

« You **feel valued** when you go there, **they really wanna hear what you have to say** and there is not so many places where people go that people really really wanna hear what you have to say » P2.

À ce titre, il ressort de nos entrevues que la reconnaissance et valorisation du savoir a un effet sur l'estime personnelle des individus, tel que nous le rapporte cette participante : « you are volunteering on committees to do **things it's empowering** and it makes **you feel fantastic about yourself and it builds your self-esteem (...)**, realize that we do have a voice » P2.

De plus, pour l'ensemble des participantes, l'engagement civique a constitué un levier pour l'intégration socioprofessionnelle. C'est d'ailleurs le cas pour la coordonnatrice de la CET qui a commencé à œuvrer à titre de participante bénévole :

« It can **link you to employment opportunities** and it links you to **network**, that how people **get work...** get jobs, right. You **get yourself in the communities and in the organisations** and you also have **access to people who can make decisions**, that really impacts your life » P3.

Une autre participante nous explique comment son expérience de participation lui a permis de découvrir sa vocation :

« I don't think I would have **go back to school**, had I not been doing all these volunteers for the community house and MVC and CAWI, I never would have **learned what my passion was** and **going back to school**. And that's the only reason I went **back to school**, was because I knew what my passion was, because I didn't know before » P2.

Par ailleurs, il semble que l'engagement civique permettrait d'accroître le sentiment de contrôle que détiennent les participants sur leur environnement et de renforcer la confiance de ces dernières face aux futurs changements qu'ils peuvent apporter collectivement : « **now that we have the equapass, everything is changing, now we are looking for other things** » P2.

6.4.2 Les limites perçues de l'engagement civique

En contexte d'austérité budgétaire, les institutions semblent nourrir un lien de dépendance face à l'engagement des populations, faisant de la participation de ces derniers une condition nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette sollicitation des agents institutionnels semble parfois être vécue comme une pression sur les personnes marginalisées, ce qui nous emmène à émettre l'hypothèse que cette réalité pourrait contribuer à renforcer le discours entourant la responsabilisation des populations marginalisées. De surcroît, malgré l'accroissement de l'influence décisionnelle perçue, les participants dénoncent le manque de considération pour leur voix, et ce, dans l'ensemble du processus décisionnel. Cette dernière réflexion nous mène à soulever l'importance pour les institutions de mettre en place des mesures en vue de renforcer un rapport institution-communauté plus symétrique.

L'engagement communautaire se fait sur une base bénévole. Pour Atangana-Abé (2012), « le bénévole est une personne qui offre volontairement et gratuitement son temps, son énergie et ses

compétences à la collectivité » (Atangana-Abé, 2012, p.129). Les personnes rencontrées sont engagées dans leurs communautés respectives depuis maintenant plusieurs années. Dans un contexte de rareté des ressources, les participants perçoivent les services et programmes portés par les institutions comme étant dépendants de leur engagement : « I noticed it in my community house, **they can't run without volunteers**. They **can't offer** music lessons without volunteer, because **they don't have the money** » P2. De surcroît, la mise en récit de soi des participants est perçue comme étant déterminante pour les institutions, dans l'accomplissement de leur mandat : « **They rely on people like me** to come in and **give their personal story** » p2. Cette participante nous explique pourquoi : « c'est facile pour des gens comme Logement communautaire de **mettre de la pression** sur ces leaders-là, pour **en faire plus, parce qu'ils voient la différence!** » P1. Cette sollicitation des agents institutionnels, ou plutôt cette invitation à changer leur environnement semble parfois être vécu, pour reprendre les mots de la dernière participante, comme une pression sur les personnes marginalisées :

« It was **force on me** (...) So I went in, I sat there, and they were staring at me and I didn't understand why. They said, we are voting for board members and I said ok... and the executive director staring at me goes: if you don't vote to nominate yourself, **I'm going to nominate you** » P2.

Lorsque nous avons demandé aux participants s'ils percevaient qu'il existait suffisamment de ressources pour accroître la compréhension des populations des enjeux qui sont soulevés dans le débat public, nous avons pu relever un discours qui va dans le sens de la responsabilisation : « moi je sais qu'il y en a **parce que je connais les gens** qui les mettent sur pied. Donc **je me suis mise dans une position pour recevoir** cette information-là » P1. Le rôle de leaders endossé par les participantes s'accompagne d'une responsabilité de représentation de leur communauté qui n'est pas vécue sans angoisse, tel que nous le rapporte ces deux participantes : « si tu prends

cette décision-là, les gens vont... si tu prends un autre genre de décision, y a des **sacrifices qui vont être faits** » P1. « You feel like you are representing people and **they are not all telling you what they want**. You **hoping you are doing the right thing** and you are hoping it's good »

P2. Cette participante nous explique comment cette pression peut parfois conduire à démobiliser des leaders de la communauté : « l'affaire, c'est que **ça brûle ces leaders-là**, puis c'est comme... un feu de broussaille. **Ça flamme! ça flamme vite, puis après ça, ça disparaît** »

P1. Dans le prochain extrait, la même participante nous fait part de ses craintes si elle venait à se retirer du rôle de leader qu'elle a endossé dans son logement communautaire et soulève par le fait même l'enjeu que constitue la relève dans la participation citoyenne :

« À ce moment-ci, je suis bien placée pour pouvoir m'investir parce que **si je ne le fais pas, personne d'autre ne va le faire** (...) ça m'apporte plus rien, **j'ai besoin d'un nouveau défi. Mais en même temps, je vois que c'est important** que je continue les diners-causeries dans mon building » P1.

Il est à noter que la mise en place de ressources pour rééquilibrer les rapports de pouvoir dans les dispositifs participatifs ne semble pas toujours suffire à compenser la charge de travail et l'énergie qui est sollicitée des participants. À cet effet, cette participante nous explique avoir été approchée à plusieurs reprises par son logement communautaire :

« Ce n'est **pas la première fois qu'on me demande** d'être sur le tenant advisory group (...) y'a comme **une limite que je peux**, ça veut dire me **déplacer**, ça veut dire aller siéger sur des CA, ça veut dire d'aller parler à des locataires **à travers la ville** (...), je pense que les frais de transport sont remboursés, parce qu'on n'est pas riches, mais quand même, **c'est des soirées**. (...) En soirée c'est là que ma douleur est la plus élevée » P1

Finalement, si nos résultats nous permettent de confirmer que les participants, de par leur engagement civique, perçoivent détenir une plus grande influence décisionnelle, deux

participantes dénoncent tout de même leurs mises à l'écart dans l'ensemble du processus décisionnel. Cette participante déplore ne pas avoir été consulté dans les décisions relatives à la promotion de l'EquiPass : I am very **disappointed** how the city **hasn't promote it very well** » P2. Dans le prochain extrait, la participante dénonce le manque de transparence des logements communautaires : « **on ne voit pas ce qu'ils font** parce qu'ils l'emmènent dans **leurs propres réunions**, dans **leur monde** du travail » P1. En référence à une consultation sollicitée par logement communautaire autour d'un guide du locataire qu'ils développaient, cette participante nous fait part de son expérience. Nous relevons ainsi l'hypothèse que les rapports institutions-communauté semblent toujours être imprégnés d'une hégémonie du savoir expert ressenti par les participants.

« Moi dans ma tête, c'est comme **la pression**... c'est des **directeurs, des sous-directeurs**, c'est le **Big boss** des LCO puis là, c'est **comment je fais pour leur dire** qu'ils sont en train de se tirer une balle dans le pied? » P1.

Conclusion et discussion

L'analyse de la nature du dispositif participatif nous a permis de mettre en lumière une structure politisée favorable aux principes d'égalité et de coopération, hautement inclusive, où le consensus, la valorisation du savoir des participants, la recherche de solution pour demeurer dans un rapport positif avec les agents institutionnels et la création des espaces d'éducation et de formation constituent des principes fondamentaux. Ainsi, nous ne relevons pas la présence d'une hégémonie d'un groupe institutionnel ou d'un groupe d'intérêt sur le groupe de citoyens mobilisés au sein du TWG. De plus, nous émettons l'hypothèse que l'hybridation du rapport de travail « avec » et « sur » autrui, relevé dans la section gouvernance, aura eue pour conséquence d'accroître la capacité des participants, plutôt que de faire adhérer les populations aux perspectives de l'institution, tel que proposé par Laforgue (2009). En effet, le travail de rationalisation, de synthétisation de l'information et de catégorisation des besoins qui est effectué par les agents de développement en vue d'uniformiser le discours des participants, semble correspondre à la réalité des expériences vécues par ces derniers.

Au regard des résultats, nous concluons que l'inscription du TWG dans une structure plus large, la CET, permettant la mise en commun de ressources significatives entre les différentes agences et organisations, aura permis d'accroître l'autorité et la capacité des participants et par ricochet l'influence décisionnelle détenue par ces derniers. Les participants de cette action collective perçoivent leur engagement comme étant directement associés à la réduction des inégalités sociales, inscrivant la participation citoyenne des groupes dans une véritable quête de justice sociale. Nous confirmons ainsi notre hypothèse de départ, à savoir que la participation citoyenne s'inscrivant dans une action collective permet de contrer l'individualisme méthodologique qui

marque les dispositifs participatifs publics et de renforcer le pouvoir de l'action communautaire, permettant d'accroître la portée démocratique de la participation.

Leur engagement aurait contribué à transformer la nature des liens qu'ils entretiennent avec les institutions qui les considèrent comme de véritables représentants de leurs communautés, renforçant par le fait même l'imputabilité de la ville d'Ottawa. Ce rôle de représentants aura permis d'accroître la reconnaissance pour des personnes habituellement marginalisées et la possibilité d'influencer les décideurs sur les enjeux qui les concernent. Dans la même lignée de nos résultats, des auteurs reconnaissent le potentiel de la participation citoyenne à augmenter la reconnaissance étatique de l'action des groupes issus du secteur communautaire, « au sens où leur légitimité de partenaires est davantage prise en considération dans l'élaboration des politiques sociales » (Michaud, 2000, p. 38). Ainsi, la participation citoyenne des groupes permettrait de dépasser une définition essentialiste de « l'assisté social » passif, dépendant et incapable de prise en charge, pour le resituer dans un rôle d'acteur de la société, au même titre que le reste de la population.

Par ailleurs, l'accroissement de l'influence décisionnelle semble être associé au renforcement du sentiment de contrôle que détiennent les individus sur leur environnement et avoir favorisé leur intégration socioprofessionnelle. En ce sens, nos résultats font écho aux travaux de Benenson (2017) qui, étudiant le lien entre l'accès au capital social et humain, l'engagement civique des personnes vivantes en situation de faible revenu et les opportunités économiques qui en découlent, statuera que : « civic engagement activities ... can help facilitate connections and develop skills that may influence participants' employment statuses » (Benenson, 2017, p.990). Les activités civiques permettraient de favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté,

en plus de cultiver les compétences générales et transférables en dehors des activités civiques. De surcroît, l'engagement politique à travers les organismes communautaires permettrait d'accroître la mixité sociale, favorisant les interactions entre les individus « with a different social status » (Benenson, 2017, p. 1009).

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu confirmer que l'engagement dans une action collective permet d'enrichir le capital humain (compétences et connaissances) et social (réseaux et connexions) des participants, ce qui contribue à accroître les opportunités socioéconomiques pour les participants. Dans le cadre du TWG, nous relevons un dispositif participatif qui mise sur une grande diversité d'activités structurées, impliquant de nombreuses interactions dites « formelles » (ex. : la rédaction de lettres, la planification de réunions, le rôle d'agents de liaison, la participation dans un processus de décision, les députations, la prise de parole devant les médias, etc.) qui pourraient expliquer l'accroissement des opportunités socioéconomiques rapportées par l'ensemble des participantes. Les activités de participation impliquant des interactions avec des acteurs formels, tels que les agents institutionnels, seraient en effet davantage associées à des opportunités socioprofessionnelles :

Economic opportunities were most frequently mentioned by study participants when civic opportunities provided access to formal and structured opportunities to engage with others, who could provide insights into future careers or educational opportunities Benenson, 2017, p.1008)

Le Conseil national de la citoyenneté (2012) aux États-Unis a d'ailleurs émis le constat que les communautés avec un engagement civique plus fort ont moins souffert du chômage pendant la période de récession économique et postule que l'engagement civique pourrait servir de protection contre le chômage structurel.

Nous relevons pourtant la diminution des ressources allouées au travail de l'agent de développement et les limites des mandats et responsabilités des instances impliquées qui semblent affecter la portée démocratique du dispositif participatif et l'influence décisionnelle des participants. La rareté des ressources semble nourrir un lien de dépendance des institutions face à l'engagement des mêmes personnes qui dénoncent pourtant toujours le manque de considération pour leur voix dans l'ensemble du processus décisionnel. Nous émettons l'hypothèse que cette sur sollicitation pourrait contribuer à renforcer le discours autour de la responsabilisation des populations marginalisées. En ce sens, nous pensons que l'augmentation des ressources allouées à l'engagement civique et au renforcement des capacités des organismes porteurs de la participation permettrait d'accentuer la symétrie du rapport institution-communauté et la portée démocratique de la participation citoyenne des groupes. Des recherches ultérieures en gestion publique auraient par conséquent tout intérêt à étudier le lien qui existe entre l'investissement dans l'engagement civique des communautés de la ville d'Ottawa et l'amélioration des déterminants sociaux de la santé des individus.

Pour se faire, nous proposons de déterminer, en collaboration avec les groupes organisés, les moyens concrets qui peuvent être mis en place en vue d'accroître l'influence décisionnelle détenue par les participants. Cette avenue permettrait de contrer les discours associés à un cynisme populiste à l'égard des politiques publiques et à la responsabilisation des populations marginalisées. Finalement, nous relevons la nécessité de renforcer le réseautage, au niveau provincial, entre les groupes mobilisés souhaitant poursuivre un plan d'action, en vue de contrer les obstacles liés aux limites des mandats et responsabilités des instances municipales.

Bibliographie

1. Abelson, J., & Eyles, J. (2002). Participation du public et rôle des citoyens dans la gouvernance du système de santé canadien. Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, Bureau du Conseil privé.
2. Abelson, J., Forest, P. G., Eyles, J., Casebeer, A., Martin, E., & Mackean, G. (2007). Examining the role of context in the implementation of a deliberative public participation experiment: Results from a Canadian comparative study. *Social Science & Medicine*, 64(10), 2115-2128.
3. Abelson, Gauvin et Martin, (2011). Mettre en pratique la théorie de la délibération publique : étude de cas du secteur de la santé en Ontario et au Québec, dans *Télescope*, vol. 17, no 1, p. 135-155
4. Allaire, D. (1988). Questionnaires: mesure verbale du comportement. In M. Robert (dir.), *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie* (3^e édition) (p. 229-275). Saint-Hyacinthe: Edisem. (1^{er} éd. 1982)
5. Arnstein, S., (1969) A Ladder of Citizen Participation. *American Institute of Planners Journal*, vol. 35 (juillet) p. 216-224.
6. Aubert, E. (2012). Le positivisme dans la prévention de la récidive: Quand la « science » nourrit le contrôle social. *Nouvelles pratiques sociales*, (1), 49-64.
7. Atangana-Abé, J. (2012). La gestion des bénévoles dans les organismes à but non lucratif: une approche différenciée. *Économie et solidarités*, 42(1-2), 128-145.
8. Benenson, J. (2017). Civic Engagement and Economic Opportunity Among Low-Income Individuals: An Asset-Based Approach. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 28(3), 988-1014.
9. Benoit, M. (2012). Qu'est-ce que le corporatisme? Conceptualisation et opérationnalisation du méso-corporatisme. *Social Science Information*, 51(2), 217-237.
10. Benyekhlef, K. (2004). L'administration publique en ligne au Canada : précisions terminologiques et état de la réflexion. *Revue française d'administration publique*, no110, (2), 267-277.
11. Bherer, L. (2006). La démocratie participative et la qualification citoyenne : À la frontière de la société civile et de l'État. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 24–38.
12. Bilodeau, A., Chamberland, C., & White, D. (2002). L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat dans le champ de la santé publique. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 17(2), 59-88.
13. Blondiaux, L., & Fourniau, J. M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien? *Participations*, (1), 8-35.
14. BOUDREAU, P., & PERRON, C. (2002). *Lexique de science politique* (1^{re} édition parue en 1998 sous le titre 350 mots clés de science politique), Montréal.
15. Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. *Reflets*, 18(1), 40–60. doi:10.7202/1012331ar
16. Breux, S., Bherer, L., & Collin, J. P. (2004). Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale. *INRS Urbanisation, Culture et Société*.
17. Bruhn-Tysk, S., & Eklund, M. (2002). Environmental impact assessment—a tool for sustainable development? A case study of biofuelled energy plants in Sweden. *Environmental Impact Assessment Review*, 22(2), 129-144.
18. Cardinal, L., & Andrew, C. (Eds.). (2001). *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. University of Ottawa Press.
19. Cassiers, I. & Reman, P. (2007). Ambivalences de l'État-providence: À l'horizon d'un État social actif. *Informations sociales*, 142, (6), 18-24.
20. Charron, A (2004). La description de pratiques d'orthographe approchées d'enseignantes du préscolaire en contexte québécois: une réflexion méthodologique. In *Actes du 9^e colloque de IAIRDF* (p. 1-14). Québec.

21. Chevrier, E. I., & Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 67-83.
22. Clary, E. G., Snyder, M., & Stukas, A. A. (1996). Volunteers' motivations: Findings from a national survey. *Nonprofit and voluntary sector quarterly*, 25(4), 485-505.
23. Coenen-Huther, J. (2002). La sociologie des sciences entre positivisme et sociologisme (No. XL-124, pp. 219-231). Librairie Droz.
24. Côté, G., & Gagnon, C. (2005). Gouvernance environnementale et participation citoyenne: pratique ou utopie? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma). *Nouvelles pratiques sociales*, 18(1), 57-72.
25. Couturier, Y., & Carrier, S. (2003). Pratiques fondées sur les données probantes en travail social: un débat émergent¹. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 68-79.
26. Dahl, R. A. (1956). A preface to democratic theory (Vol. 115). University of Chicago Press.
27. Deneault, A. (2013). Gouvernance: le management totalitaire. Lux: Montréal, 120.
28. De Visscher, C., & Varone, F. (2004). La nouvelle gestion publique en action. *Revue internationale de politique comparée*, 11(2), 177-185.
29. Desjardins, D. (2010). Le soutien professionnel au projet écoles et milieux en santé comme stratégie de développement des communautés, Denis Bourque (dir.), Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, UQO, Cahier No 1001.
30. Diarra, G., & Plane, P. (2012). La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance. *Mondes en développement*, (2), 51-70.
31. Dion, S. (1986). Libéralisme et démocratie: plaidoyer pour l'idéologie dominante. *Politique*, (9), 5-38.
32. Dubet, F. (2002). La fin de l'institution. Paris, Le Seuil.
33. Dumez, H. (2011). Faire une revue de littérature: pourquoi et comment? *Le Libellio d'Aegis*, 7(2-Eté), 15-27.
34. Duperré, M. (2010). La participation citoyenne dans les entreprises d'économie sociale en santé mentale. *Cahier numéro*, 10, 01.
35. Dupuis-Déri, F. (2009). Histoire du mot « démocratie » au Canada et au Québec. Analyse politique des stratégies rhétoriques. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 42(2), 321-343.
36. Ehrhart, C. (2006). Croissance, redistribution et lutte contre la pauvreté: l'évolution non linéaire de l'approche de la Banque mondiale. *L'Actualité économique*, 82(4), 597-641.
37. Eme, B. & Laville, J. (1999). Pour une approche pluraliste du tiers secteur. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 105-125.
38. Entretien avec Rosanvallon, P. (2001) « Écrire une histoire générale de la démocratie », *Participations*, vol. 1, no. 1, pp. 335-347.
39. Esping-Andersen, G. (1990). 4 The Three Political Economies of the Welfare State. *International journal of sociology*, 20(3), 92-123.
40. Flon, M. (2014). État des lieux des mécanismes de participation publique au Québec et relevé d'expériences inspirantes de participation publique hors Québec. États du Québec 2013.
41. Fontan, J. M. (1997). Croissance dans l'appauvrissement, le retour en force des inégalités. *Cahiers de recherche sociologique*, (29), 5-15.
42. Forest, D., & St-Germain, L. (2010). La participation citoyenne (Le point de vue des citoyennes et citoyens du Nord de Lanaudière sur leur participation aux démarches d'animation territoriale en développement durable). Rapport de recherche, Centre de santé et services sociaux du nord de Lanaudière (CSSSNL).
43. Forgues, É. (2015). Ni verticale, ni horizontale: la gouvernance communautaire au sein de la francophonie en situation minoritaire au Canada. *Revue Gouvernance*, 12(1).
44. Fortin, P. (2003). L'identité professionnelle des travailleurs sociaux. *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, 85-104.

45. FORTIN, M.-F. (2006). « L'analyse qualitative des données », Fondements et étapes du processus de recherche, Montréal: Chenelière Éducation, pp. 456-478.
46. Gagné, J. (2009). La participation citoyenne en santé mentale: une expérience locale au Québec. *Santé, société et solidarité*, 8(2), 119-123.
47. Gagnon, Y. C. (2005). L'étude de cas comme méthode de recherche: guide de réalisation. PUQ.
48. Gaventa, J., & Barrett, G. (2012). Mapping the outcomes of citizen engagement. *World Development*, 40(12), 2399-2410.
49. Gaudreau, L., Parazelli, M. & Campeau, A. (2017). L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ? : Présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 20–28. doi:10.7202/1043390ar
50. Gélinas, J. (2008). Dictionnaire critique de la globalisation. Montréal: Ecosociété.
51. Göransson, M. (2010). La responsabilisation des hauts fonctionnaires aux différents niveaux de pouvoir. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (11), 7-83.
52. Guermond, Y. (2011). Les banques de données géographiques régionales : de la révolution du libre accès à la participation citoyenne. *L'Espace géographique*, tome 40, (2), 97-102.
53. Hamel, P. (2002). Urban issues and new public policy challenges: The example of public consultation policy in Montreal. *Urban Affairs: Back on the Policy Agenda*, 221.
54. Huet, J. M., de Pompignan, D., & Batt, J. (2013). Les pionniers de la nouvelle gestion publique. *L'Expansion Management Review*, (2), 113-121.
55. Kothari, U. (2001). « Power, Knowledge and Social Control in Participatory Development », dans Cooke, B. et U. Kothari, *Participation: The New Tyranny?*, 139-152.
56. Kerisit, M., & St-Amand, N. (1997). *Community Strategies for Surviving and Resisting the Cuts. Open for Business, Closed to People*, Halifax, Fernwood Publishing.
- Lacroix, I., & St-Arnaud, P. O. (2012). La gouvernance: tenter une définition. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, 4(3), 19-37.
57. Laczko, L. (1998). Inégalités et État-providence: le Québec, le Canada et le Monde. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 317–340.
58. Laforgue, D. (2009). Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines. Pluralité, hybridation et fragmentation du travail institutionnel. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, (4).
59. Lalande, C., & Crête, J. (2015). La recherche qualitative: un instrument favorisant la prise de pouvoir et la reconnaissance des intervenant (e) s-chercheur (e) s. *RECHERCHES QUALITATIVES*, 26.
60. Lalonde, M. (1974). A New Perspective on the Health of Canadians: A Working Document, dans *Nouvelle Perspective De La Santé Des Canadiens*.
61. Larivière, C. (2005). Les risques de la nouvelle gestion publique pour l'intervention sociale. *Interaction communautaire*, 70, 13-16.
62. Le Bosse (2016). Intervenir, pour quoi faire? dans l'intervention en sciences humaines : l'importance des représentations, Lilian Negura (dir.), Québec, Presse de l'Université Laval, pp. 77-97
63. Leach, R. (2002). *Political Ideology in Britain*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, Palgrave.
64. Leduc Browne, P. (1999). Le tiers secteur au Canada anglais : éléments d'analyse. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 143–157.
65. Lesemann, F. (2001). De l'État-providence à l'État partenaire. G. Giroux (2001) *L'État, la société civile et l'économie*, Presses de l'Université Laval, 13-46.
66. Lipsky, M. et Smith, S.R. (1993). *Nonprofits for Hire. The Welfare State in the Age of Contracting*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
67. Lachapelle, R. & Bourque, D. (2008). Les pratiques d'organisation communautaire en CSSS à l'épreuve des programmes de santé publique. *Service social*, 54(1), 23–39.

68. Lapierre, S. & Levesque, J. (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflète*, 19(1), 38–64.
69. Maisonneuve, D. (2004). Citoyennes engagées et prises de décisions dans la cité. *Lien social et Politiques*, (51), 83-95.
70. Mansuri, G., & Rao, V. (2004). Community-based and -driven development: A critical review. *World Bank Research Observer*, 19(1), 1–39.
71. Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative: quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives*, 5, 70-81.
72. Marzouki, A., Mellouli, S., & Daniel, S. (2017, March). Towards a context-based Citizen Participation Approach: A literature review of citizen participation issues and a conceptual framework. In *Proceedings of the 10th International Conference on Theory and Practice of Electronic Governance* (pp. 204-213). ACM.
73. Mccrystal, P. (2010). Developing the social work research through a practitioner research training program. *Social Work Education*, 19(4), 359- 373.
74. McNairn, J. L. (2000). *The capacity to judge: Public opinion and deliberative democracy in Upper Canada, 1791-1854*. University of Toronto Press.
75. Mendell, M. (2006). L'empowerment au Canada et au Québec: enjeux et opportunités. *Géographie, économie, société*, 8(1), 63-85.
76. Mercier, C., Bourque, D., & St-Germain, L. (2009). Participation citoyenne et développement des communautés au Québec: enjeux, défis et conditions d'actualisation. *Innovation sociale et développement des communautés*, Alliance de recherche université-communauté.
77. Michaud, J. (2000). Les groupes de femmes coincés entre la nécessité et l'État néolibéral.
78. Michels, A. (2011). Les innovations dans la gouvernance démocratique—En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie? *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 77(2), 275-296.
79. Molino, J. (1993). Qu'est-ce que la démocratie? *Revue européenne des sciences sociales*, 31(97), 29-42.
80. Morantz, Regina Ann Markell. (1971). "Democracy" and "Republic" in American Ideology
81. (1787–1840). Thèse de doctorat. Columbia University
82. Mucchielli, A. et Paillé, P. (2012). « L'analyse thématique », dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris: Armand Collin, pp. 231-270.
83. Mullaly, R. P. (2010). *Challenging oppression and confronting privilege: A critical social work approach*. Oxford University Press, USA.
84. Myles, J. (1990), states, Labor Markets and cycles, dans friedland, Roger et A. F. (dir.), *Beyond the Market Place, Rethinking economy and Society*, New York, Aldine de Gruyter
85. Newig, J., & Fritsch, O. (2009). Environmental governance: participatory, multi-level—and effective? *Environmental policy and governance*, 19(3), 197-214.
86. Noiseaux, S. (2006). « Le devis de recherche qualitative », dans FORTIN, M-F., *Fondements et étapes du processus de recherche*, Montréal : Chenelière Éducation, pp. 267-286.
87. Ochocka, J., Nelson, G., Janzen, R., & Trainor, J. (2006). A longitudinal study of mental health consumer/survivor initiatives: Part 3—A qualitative study of impacts of participation on new members. *Journal of Community Psychology*, 34(3), 273-283.
88. OECD (1981), *Études économiques de l'OCDE : Canada 1981*, OECD Publishing, Paris.
89. Ogien, A., & Laugier, S. (2014). *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte.
90. O'Neill, M. (2003). Pourquoi se préoccupe-t-on tant des données probantes en promotion de la santé? *Sozial-und Präventivmedizin/Social and Preventive Medicine*, 48(5), 317-326.
91. Parazelli, M. (2010). L'autorité du « marché » de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 1-13.

92. Parent, A.-A., & Bourque, D. (2016). La contribution des travailleurs sociaux à la réduction des inégalités sociales de santé. *Intervention*, 143, 5-14
93. Parenteau, I. (2011). *Ou le renouveau libéral de la critique sociale*. (Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Canada). Récupéré de l'archive de publications électroniques de l'UQAM : <https://archipel.uqam.ca/4502/1/D2279.pdf>
94. Panet-Raymond, J. (2008). *La participation citoyenne : quelques définitions*, Québec, INSPQ
95. Pelchat, Y. (2010). L'appel à la participation : Une vision privatisée de l'inégalité ? *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 114–129.
96. Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113-169.
97. Poirier, C. & Andrew, C. (2003). Décision et consultation au niveau local : dynamiques et tensions entre la démocratie représentative et la démocratie consultative à la Ville d'Ottawa. *Gestion*, vol. 28, (3), 28-36.
98. Rivest, M-P. & Moreau, N. (2016). Entre autonomie, contrôle et émancipation : le concept d'empowerment dans le champ de la direction et le champ médical », dans *l'intervention en sciences humaines L'importance des représentations*, Lilian Negura (dir.), Québec, Presse de l'Université Laval, pp. 169-190
99. Rocha Menocal, A., & Sharma, B. (2008). *Joint evaluation of citizens' voice and accountability: Synthesis report*. London, UK: Department for International Development.
100. Rosanvallon, P. (1981). *La crise de l'État-providence*. Le Seuil, Paris, 183p.
101. Santé Canada, (2000). *Participation du public à la prise de décision*, Ottawa.
102. Sarrasin, B. (1997). Les coûts sociaux de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne: évolution des critiques externes et des réponses de la Banque mondiale. *Canadian Journal of African Studies/La Revue canadienne des études africaines*, 31(3), 317-553.
103. Sartori, Giovanni. (1987). *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham (NJ), Chatham House, p.265
104. Schumpeter, J. A., & *Capitalism, S.* (1976). *Democracy (1942)*. University of Illinois.
105. Senon, J. L., Voyer, M., Paillard, C., & Jaafari, N. (2009). Dangerosité criminologique: données contextuelles, enjeux cliniques et experts. *L'information psychiatrique*, 85(8), 719-725.
106. Sigot, N. (1995). *L'utilitarisme benthamien à la rencontre de l'économie classique* (Doctoral dissertation, Paris 1).
107. Simard, J. F., & Leclerc, Y. (2008). Les Centres locaux de développement 1998-2008. Une gouvernance en mutation: entre participation citoyenne et imputabilité municipale. *Canadian Journal of Regional Science*, 31(3).
108. Simard, L. (2010). Régulation et participation publique. L'expérience de la Régie de l'énergie du Québec (1997-2007). *Globe: revue internationale d'études québécoises*, 13(2), 51-74.
109. St-Germain, L., Grenier, J., Bourque, M. & Pelland, D. (2017). Enjeux d'autonomie de l'action communautaire autonome (ACA) à partir de l'analyse des discours de rapports d'activités et des acteurs. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 102–120. doi:10.7202/1043395ar
110. Teeple, G. (2000). *Globalization and the decline of social reform: Into the twenty-first century*. University of Toronto Press.
111. Thibault, A., Lequin, M. et M. Tremblay (2000). *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être
112. Thomson, D., *England in the Nineteenth Century*, London, Penguin Books, 1978 [1st edition: 1950].
113. Touchard, J. (1989). *Histoire des idées politiques 2/ du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, [1re édition : 1958].

114. Tournay, V. (2011). Introduction. Dans *Sociologie des institutions* (pp. 3-8). Paris: Presses Universitaires de France.
115. Tremblay, M. (2004). Droits, santé et participation démocratique. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 41–49.
116. Tunnoch, G. V. (1964). The Glassco Commission: Did it cost more than it was worth? *Canadian Public Administration*, 7(3), 389-397.
117. Unies, N. (2006). Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). *Human Development Report 2006*.
118. Venne, M. (2011). Des citoyens responsables. *ENAP Télescope*, 17(1), 194-212.
119. A city for all women initiative, en ligne, <http://www.cawi-ivtf.org/>
120. Community development framework, en ligne, <http://cdfcdc.ca/>

Annexe A

Guide d'entrevue

Rôle, responsabilité des institutions publiques et aspirations citoyennes

1. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous impliquer au sein de la Civic Engagement Table?
Relancer : Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de ce groupe?
Relancer : Était-ce votre première expérience de participation citoyenne?
2. Selon vous, quel est le rôle des institutions publiques (ville d'Ottawa, santé publique Ottawa, services de police, les hôpitaux, les écoles, bibliothèque municipale, etc.)?
3. Pourriez-vous me parler d'une expérience de participation qui vous a marqué. Pourquoi?

Nature des dispositifs participatifs

4. Pouvez-vous me parler de votre participation avec le Transit Working Group?
-Relance : Quels critères deviez-vous remplir pour être éligible, en tant que participant?
-Relance : nombre de réunions assistées, temps d'engagement, les dossiers portés et les activités concrètes auxquelles vous avez participé.
5. Pouvez-vous m'expliquer le fonctionnement général des activités de participation?
- Relancer : les temps de réflexion, le matériel mis à votre disposition, les tours de parole sont-ils prédéterminés, les décisions finales sont-elles connues et partagées, par quel moyen?
6. Quels sont les enjeux qui sont soulevés et les personnes qui sont généralement présentes?
Relancer : Est-ce qu'il y a des sujets qui reviennent plus souvent à vos réunions ?

Obstacles liés à la prise de décision

7. Lorsque vient le temps de donner votre opinion pour influencer les autres à considérer ce que vous pensez être la meilleure décision à prendre, sur quoi vous basez-vous pour donner votre opinion?
Relancer : Quelles sont les des difficultés que vous pouvez rencontrer lorsque vient le temps de partager votre opinion?
8. D'après vous, est-ce que les participants ont l'opportunité de développer leurs connaissances en lien avec les enjeux qui sont soulevés dans les rencontres? Donner des exemples concrets, si possible.
9. Diriez-vous que votre contribution est valorisée. Par qui et pourquoi?
10. Quel conseil donneriez-vous à une personne qui souhaiterait avoir un impact sur les décisions prises à la ville d'Ottawa? Quel conseil auriez-vous aimé avoir lorsque vous étiez dans sa position?

Autres Retombées

11. Quel bilan faites-vous de votre participation?

Role, responsibility of public institutions and citizen aspirations

1. What made you want to get involved with the Civic engagement table?

-Follow-up question: How did you become aware of the existence of this group?

-Follow-up question: Was it your first experience of citizen participation?

2. What do you think is the role of public institutions (City of Ottawa, Ottawa Public Health, police, hospitals, schools, municipal library, etc.)?

3. Could you tell me about an experience of participation that has marked you and Why?

Nature of participatory devices

4. Can you tell me about your participation with the Transit working group?

-Follow-up question: What criteria did you meet to be eligible as a participant?

-Follow-up question: number of assisted meetings, commitment time, the files carried and the concrete activities in which you participated.

5. Can you explain to me the general functioning of participation activities?

- Follow-up question: the times of reflection, the material at your disposal, the turns of speech are they predetermined, the final decisions are they known and shared, by what means?

6. What issues are raised and who is usually present?

-Follow-up question: Are there any topics that tend to come back more often during your meetings?

Barriers to decision-making

7. When it comes time to give your opinion to influence others to consider what you think is the best decision to make, what are you basing your opinion on?

-Follow-up question: What are the difficulties you may encounter when it comes time to share your opinion?

8. In your opinion, do participants have the opportunity to develop their knowledge related to the issues raised in the meetings? Give concrete examples, if possible.

9. Would you say that your contribution is valued? By whom and why?

10. What advice would you give to someone who would like to have an impact on decisions made in the City of Ottawa? What advice would you like to have when you were in his position?

Other benefits

11. What do you see as a result of your participation?

Annexe B

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Le présent document vous renseigne sur les modalités de ce projet de recherche. S'il y a des mots ou des paragraphes que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Pour participer à ce projet de recherche, vous devez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée.

Parlez-nous de votre expérience de participation citoyenne avec la ville d'Ottawa

Personnes responsables du projet

Directeur de mémoire :

Sébastien Savard
École de service social
Université d'Ottawa
(613) 562-5800
Poste 4351

Chercheuse :

Sara Youbi,
Étudiante M.S.S
École de service social
Université d'Ottawa
(819) 431-4346

Financement du projet de recherche

Aucun financement n'a été perçu par le chercheur pour mener à bien ce projet de recherche.

Objectifs du projet

- Documenter les retombées (pour les individus et les acteurs collectifs) des activités de Participation Citoyenne d'Ottawa.
- Déterminer dans quelle mesure les participants ont l'impression d'être suffisamment soutenus pour participer aux dispositifs participatifs.
- Dégager dans quelle mesure les participants ont l'impression d'avoir une réelle influence sur les décisions prises à la ville d'Ottawa.

Raison et nature de la participation

Votre participation à ce projet sera requise pour une entrevue d'environ 75 minutes et sera enregistrée sur bande audio. Cette rencontre aura lieu dans un centre de ressources de santé communautaire d'Ottawa, ou ailleurs selon votre convenance, en fonction de vos disponibilités. Vous aurez à répondre à des questions se rapportant à votre propre expérience de participation citoyenne à la ville d'Ottawa.

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet de recherche vous apportera l'avantage de contribuer à l'avancement des connaissances et à la réflexion de la ville sur les meilleures stratégies pour favoriser la participation citoyenne.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps. Vous pourrez demander de prendre une pause ou de poursuivre l'entrevue à un autre moment qui vous conviendra.

Droit de retrait sans préjudice de la participation

Il est entendu que votre participation à ce projet de recherche est tout à fait volontaire et que vous restez libre, à tout moment, de mettre fin à votre participation sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit. Veuillez noter que ce projet se veut entièrement indépendant des programmes et du centre qui vous a transmis l'information. Votre participation à cette étude est entièrement volontaire et la non-participation ne pourra en aucun cas résulter à une diminution de services offerts par l'organisation qui vous a transmis cette lettre.

Compensations financières

Si vous acceptez de participer, nous vous verserons une compensation de 25 \$, en guise de dédommagement.

Si vous ne terminez pas le projet, vous recevrez tout de même ladite compensation.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, le chercheur responsable recueillera et consignera dans un dossier de recherche les renseignements vous concernant. Seuls les renseignements nécessaires à la bonne conduite du projet de recherche seront recueillis.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié(e) que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par le chercheur responsable du projet de recherche.

Le chercheur principal de l'étude utilisera les données à des fins de recherche dans le but de répondre aux objectifs scientifiques du projet de recherche décrits dans ce formulaire d'information et de consentement.

Les données du projet de recherche pourront être publiées dans des revues scientifiques ou partagées avec d'autres personnes lors de discussions scientifiques. Aucune publication ou communication scientifique ne renfermera d'information permettant de vous identifier. Si vous souhaitez être identifiés dans le cadre d'éventuelles publications, veuillez le mentionner dans l'espace prévu à cet effet.

Non, je ne souhaite pas être identifié

Oui, je souhaite être identifié

Les données recueillies seront conservées, sous clé, pour une période n'excédant pas 5 ans. Après cette période, les données seront détruites. Aucun renseignement permettant d'identifier les personnes qui ont participé à l'étude n'apparaîtra dans aucune documentation.

Études ultérieures

Il se peut que les résultats obtenus à la suite de cette étude donnent lieu à une autre recherche. Dans cette éventualité, autorisez-vous les responsables de ce projet à vous contacter à nouveau et à vous demander si vous souhaitez participer à cette nouvelle recherche?

Oui Non

Consentement libre et éclairé

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, Vous pouvez communiquer avec le chercheur ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que vous pouvez garder.

Je, _____ (*nom en caractères d'imprimerie*), déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction. Par la présente, j'accepte librement de participer au projet.

Signature de la participante ou du participant : _____

Fait à _____, le _____ 201_

Signature du chercheur: (*Signature*)

Date: (*Date*)

INFORMATION AND CONSENT FORM

You are invited to participate in a research project. This document provides information on the terms and conditions of this research project. If there are words or paragraphs you do not understand, do not hesitate to ask questions. To participate in this research project, you will need to sign the consent at the end of this document and we will give you a signed and dated copy.

Tell us about your civic engagement experience with the City of Ottawa

Persons responsible for the project

Director of memory: Sébastien Savard School of Social Work University of Ottawa (613) 562-5800 #4351	Researcher: Sara Youbi, Student M.S.S School of Social Work University of Ottawa (819) 431-4346
---	---

Funding of the research project

No funding was collected by the researcher to carry out this research project.

The project's objectives

- Document the benefits (for individuals and collective actors) of Ottawa Citizen Participation activities.
- Determine the extent to which participants feel they are sufficiently supported to participate in participatory schemes.
- Identify the extent to which participants feel they have a real influence on decisions made in the City of Ottawa.

Reason and nature of participation

Your participation in this project will be required for an interview of approximately 75 minutes and will be recorded on audio tape. This meeting will take place in an Ottawa Community Health Resource Center, or wherever you want, depending on your availability. You will have to answer questions related to your own experience of citizen participation in the City of Ottawa.

Benefits that may arise from participation

Your participation in this research project will bring you the advantage of contributing to the advancement of knowledge and the reflection of the city on the best strategies to promote citizen participation.

Disadvantages and risks that may arise from participation

Your participation in the research should not have any significant disadvantages other than giving your time. You may want to take a break or continue the interview at another convenient time.

Right of withdrawal without prejudice to participation

It is understood that your participation in this research project is completely voluntary and that you remain free, at any time, to end your participation without having to motivate your decision or to suffer any prejudice whatsoever. Please note that this project is completely independent of the programs and the center that sent you the information. Your participation in this study is entirely voluntary and the non-participation will in no case result in a reduction of services offered by the organization that sent you this letter.

Financial compensation

If you agree to participate, we will pay you a compensation of \$ 25 as compensation. If you do not complete the project, you will still receive the compensation.

Confidentiality, sharing, monitoring and publications

During your participation in this research project, the researcher in charge will collect and record in a research file the information concerning you. Only information necessary for the proper conduct of the research project will be collected. All information collected during the research project will remain strictly confidential. In order to preserve your identity and the confidentiality of this information, you will only be identified by a code number. The key to the code linking your name to your research file will be kept by the researcher responsible for the research project.

The principal investigator of the study will use the data for research purposes in order to meet the scientific objectives of the research project described in this information and consent form.

Research project data may be published in scientific journals or shared with others in scientific discussions. No publication or scientific communication will contain information to identify you. If you wish to be identified in the event of any publications, please mention it in the space provided for this purpose.

No, I do not want to be identified ____

Yes, I want to be identified ____

The collected data will be kept under lock and key for a period not exceeding 5 years. After this period, the data will be destroyed. No information identifying the individuals who participated in the study will be included in any documentation.

Subsequent studies

The results obtained as a result of this study may be subject to further research. In this event, do you authorize the project managers to contact you again and ask you if you would like to participate in this new research?

Yes __ No__

Free and informed consent

For any additional information regarding this study, you may contact the researcher or his / her supervisor.

For more information on the ethical aspects of this research, please contact the Research Ethics Officer, University of Ottawa, Tabaret Hall, 550 Cumberland Street, Room 154, (613) 562-5387 or ethics@uottawa.ca

There are two copies of the consent form, a copy of which you can keep.

I, _____ (print name), have read and / or understood this form and I have received a copy. I understand the nature and purpose of my participation in the project.

I had the opportunity to ask questions that were answered, to my satisfaction. I hereby freely accept to participate in the project.

Signature of the participant: _____

Done at _____, on _____ 201_

Signature of the researcher: (Signature)

Date: (Date)

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche



University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number

S-02-18-348

Titre du projet / Project Title

LA participation citoyenne a la ville D'ottawa la ville d'Ottawa

Type de projet / Project Type

Mémoire de maîtrise / Master's major research paper

Statut du projet / Project Status

Approuvé / Approved

Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)

06/04/2018

Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)

05/04/2019

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher Affiliation

Role

Sara YOUBI

École de service social / School of Social Work

Chercheur Principal / Principal Investigator

Sébastien SAVARD

École de service social / School of Social Work

Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

550, rue Cumberland, pièce 154 Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

550 Cumberland Street, Room 154 Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

☎ 613-562-5387 • 📠 613-562-5338 • ✉ ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche



University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Germain ZONGO

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For **Barbara GRAVES** Président(e) du/ Chair of the **Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board**

550, rue Cumberland, pièce 154 Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

☎ 613-562-5387 • 📠 613-562-5338 • ✉ ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics